

LA POSTE RAPPORT ANNUEL 2007

PLUS LOIN PLUS FORTS



2007

CHIFFRES CLÉS

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE

Chiffres clés du compte de résultat et du bilan

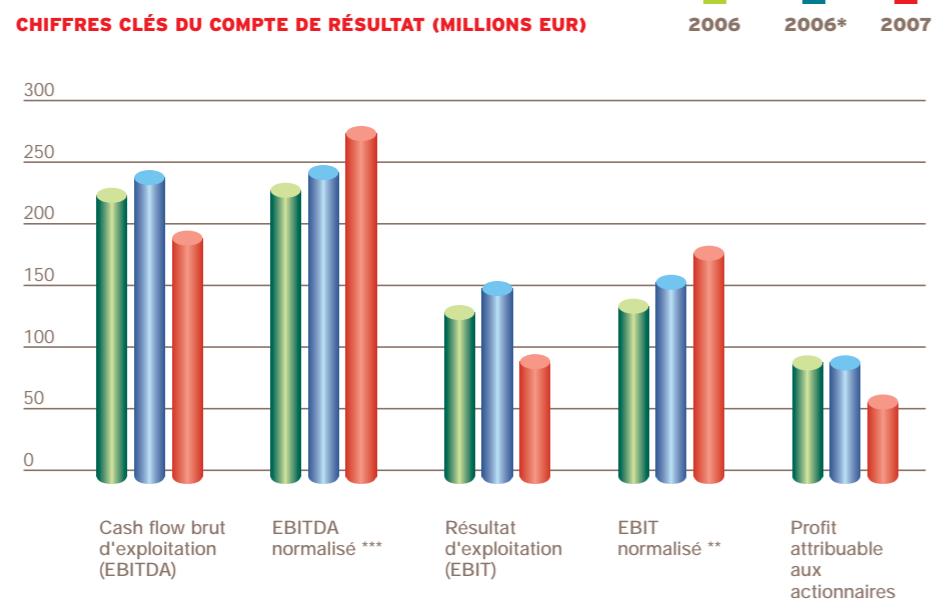
	2007	2006*	2006
Produits d'exploitation	2.276,4	2.230,5	2.230,5
Charges de personnel	(1.420,2)	(1.400,4)	(1.414,9)
Autres charges d'exploitation	(759,8)	(674,7)	(679,6)
Résultat d'exploitation (EBIT)	96,4	155,3	135,9
EBIT normalisé **	182,7	160,0	140,7
Profit attribuable aux actionnaires	64,8	96,0	96,0

Fonds propres	2007	2006*	2006
	805,7	799,2	799,2

Autres chiffres clés

Cash flow brut d'exploitation (EBITDA)	195,1	242,7	228,9
EBITDA normalisé ***	277,7	247,4	233,7
Cash flow net d'exploitation	136,3	79,3	87,6
Dividende par action	148,4	103,5	103,5
Nombre d'employés à la fin de l'année (personne physiques)	37.526	39.311	39.311
Nombre d'employés à la fin de l'année (équivalents temps plein)	32.571	34.742	34.742

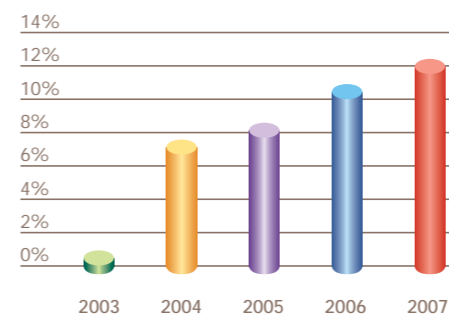
CHIFFRES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT (MILLIONS EUR)



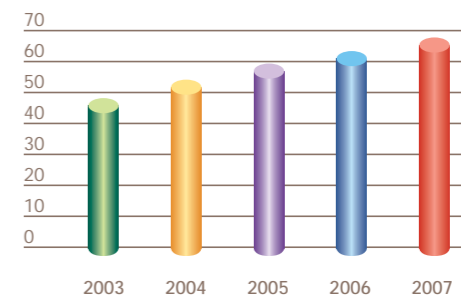
2003 - 2007

CINQ ANNÉES DE CHANGEMENT

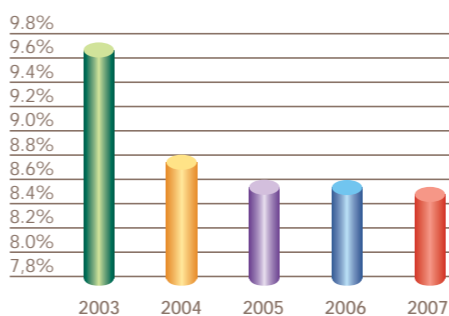
MARGE EBITDA NORMALISÉE*



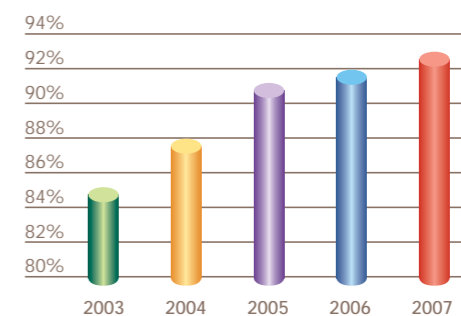
REVENU PAR ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (MILLIERS D'EUROS)



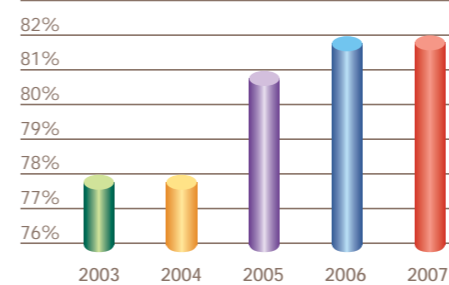
ABSENTÉISME



QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION EN J+1



SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE



(*) Chiffres 2006 adaptés afin de permettre une meilleure comparaison dans la présentation (voir note 8)

(**) EBIT normalisé: EBIT après élimination des éléments non-récurrents

(***) EBITDA normalisé: EBITDA après élimination des éléments non-récurrents

* La marge EBITDA normalisée et le revenu par équivalent temps plein sont basés, pour 2003 et 2004, sur des chiffres Belgian GAAP. Pour 2005, 2006 et 2007, ils sont basés sur des chiffres IFRS.

LA POSTE

NOTRE MISSION

Nous voulons être l'opérateur postal par excellence, auquel les clients accordent leur confiance pour l'acheminement de leurs envois par voie physique ou par distribution électronique sécurisée ainsi que pour des services financiers attractifs.

C'est notre passion dans le travail et la simplicité de nos processus qui font la différence dans notre service aux clients et à la société.

TABLE DES MATIÈRES

← CHIFFRES CLÉS

04 DANS LES TEMPS

Avant-propos de le Présidente du Conseil d'Administration

05 PLUS LOIN, PLUS FORTS

Avant-propos du CEO

08 LA POSTE RÉPOND À VOS QUESTIONS

- La Poste a beaucoup changé ces dernières années. Pourquoi ?
- Qu'est-ce qui a changé depuis 2003 ?
- Quelles sont les améliorations apportées par les changements ?
- Le changement restera-t-il à l'agenda d'ici 2011 ?
- Que fait La Poste pour dynamiser ses ventes ?
- Que fait La Poste pour augmenter la satisfaction de ses clients ?
- Comment La Poste répond-elle concrètement aux préoccupations de ses clients ?
- Vous fermez des bureaux de poste et ouvrez des Points Poste. Comment évolue votre réseau de points de vente ?
- Quels seront à l'avenir le rôle et la place du facteur ?
- Que fait La Poste pour moderniser sa culture d'entreprise ?
- Comment La Poste encadre-t-elle ses collaborateurs ?
- La Poste a-t-elle des ambitions internationales ?
- La Poste, une entreprise socialement responsable ?

28 CORPORATE GOVERNANCE

33 RAPPORT FINANCIER 2007

101 RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES-REVISEURS D'ENTREPRISES

104 CONTACTS

GAETANA ET JAKOBA - MARKETING COMMUNICATION

TOUS DÉTERMINÉS





MARTINE DUREZ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS LES TEMPS

Grâce aux efforts de chacun, La Poste a de nouveau obtenu de bons résultats en 2007. Au nom du Conseil d'Administration, je tiens dès lors à remercier Johnny Thijs et l'ensemble du personnel de La Poste.

Ces bons résultats se traduisent par une augmentation du chiffre d'affaires consolidé de La Poste de 2% par rapport à 2006 pour atteindre 2276,4 millions d'euros. Si l'on ne tient pas compte de l'impact de la vente de la filiale française Asterion (cédée en septembre 2007), cette hausse atteint même 3,2%.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique avant tout par les efforts considérables déployés sur le plan commercial. Ils nous ont permis de limiter la baisse des volumes à 0,1% en 2007.

Par ailleurs, la rentabilité consolidée a également progressé en 2007. En effet, l'EBITDA du Groupe s'est chiffré à 195,1 millions d'euros. Ce résultat, qui à première vue est en baisse par rapport à 2006, représente en réalité une augmentation de 12,2%, si on ne tient pas compte de la comptabilisation en 2007 de coûts non récurrents, en particulier ceux liés à la Convention collective de travail 2007-2008, qui représentent 67,2 millions d'euros. Le bénéfice net consolidé après impôts se chiffre quant à lui à 64,8 millions d'euros.

Tous les partenaires de La Poste peuvent se réjouir de ces bons résultats :

- les clients, qui voient s'améliorer les performances de La Poste, garante d'un service universel de qualité ;
- les collaborateurs qui, ces dernières années,

se sont pleinement investis dans la transformation de leur entreprise ;

- les actionnaires qui lui ont accordé leur confiance.

Cela étant, les efforts de chacun doivent se poursuivre sans relâche dans la perspective de la libéralisation du marché postal en 2011. Ceux-ci permettront de mener à bien, dans les temps, les nombreux changements que La Poste doit implémenter, en concertation permanente avec les syndicats et en veillant à ce que ses services restent proches du citoyen.

Par ailleurs, il est essentiel que La Poste modernisée puisse affronter la concurrence selon un cadre réglementaire équilibré. Cela signifie que les autorités belges devraient établir, comme la nouvelle directive leur en donne le pouvoir, un certain nombre d'obligations minimales à respecter par tous les opérateurs en matière de couverture territoriale, de fréquence de distribution et de conditions de travail.

Dans le cas contraire, La Poste souffrirait d'un handicap structurel insurmontable. Dans ce contexte, le financement d'un service universel de qualité constitue également un enjeu très important pour La Poste et pour les citoyens.

Si ces conditions sont rencontrées et grâce à l'engagement de chacun de ses collaborateurs, La Poste pourra préserver son modèle d'entreprise responsable, basé sur le respect et la confiance. Un environnement réglementaire équilibré est aussi essentiel pour que La Poste puisse continuer à assumer son rôle social et servir chacun de ses clients. Pour La Poste, il s'agit là d'un thème vital, qui retiendra toute notre attention en 2008.

Martine Durez



JOHNNY THIJIS, CEO

PLUS LOIN, PLUS FORTS

La Poste a poursuivi son redressement en 2007. Non seulement les ventes et les bénéfices opérationnels ont augmenté, mais nous sommes surtout à nouveau parvenus à initier plusieurs projets de changement. Nous avons atteint voire dépassé nos objectifs. L'année 2007 a donc été bonne pour le Groupe et je remercie sincèrement tous les collaborateurs pour leurs efforts. J'adresse également mes remerciements à madame la Présidente Martine Durez et à ses collègues du Conseil d'Administration pour leur collaboration constructive.

Les avancées enregistrées en 2007 s'inscrivent dans le prolongement des efforts soutenus consentis par La Poste ces cinq dernières années. En comparaison avec l'année 2003, le Groupe a progressé sur tous les plans. C'est ainsi que l'EBITDA normalisé a été multiplié par 11 durant cette période, alors que les recettes normalisées augmentaient de plus de 13%, que la qualité de distribution du courrier en Jour+1 passait de 85% à 92,6% et que le revenu par collaborateur (FTE) gagnait quelque 39%. Ces chiffres prouvent à suffisance que les transformations, souvent difficiles, portent aussi leurs fruits. Le changement est donc payant !

Mais nos travaux ne s'arrêtent pas là. Notre Plan stratégique quinquennal a été actualisé en 2007 afin que nous puissions nous préparer pleinement au grand "rendez-vous" qui nous attend en 2011, à savoir la libéralisation du marché. Nous devons donc continuer à nous renforcer si nous voulons être à la hauteur de nos futurs concurrents. Et nous devons encore aller de l'avant en matière de changement et d'amélioration.

Notre avenir dépendra en effet de notre capacité à poursuivre la réduction des dépenses, mais aussi de la confiance que nous témoigneront nos clients.

Une fois le marché totalement libéralisé, notre survie sera déterminée par le maintien ou non de la fidélité de notre clientèle. Or, seuls les clients satisfaits nous resteront fidèles. C'est pourquoi nous avons délibérément relevé la barre à atteindre sur le plan de la qualité : nous ambitionnons un taux de qualité de 95% pour la distribution en Jour+1, une réduction drastique du temps d'attente dans les points de vente et un traitement efficace des demandes et réclamations émanant de la clientèle.

Les changements visant à comprimer les coûts restent plus que jamais d'actualité au sein de notre organisation. La transformation du réseau de vente devrait être achevée pour la mi-2009. Au sein de l'organisation Mail, nous procéderons, au cours des cinq prochaines années, au regroupement des 500 centres de distribution en 150 plateformes. Une partie de la distribution des envois sera confiée à des "livreurs de courrier", à savoir des collaborateurs contractuels qui assureront la distribution du courrier à temps partiel.

La diminution des dépenses et le renforcement de la qualité doivent nous permettre de proposer un bon rapport qualité-prix et d'ainsi tenir tête à tous les concurrents. Par ailleurs, nous étudions de nouvelles pistes de croissance. Il nous reste en effet de belles opportunités de croissance à exploiter. Je songe plus particulièrement ici aux marchés internationaux, à "Paquets et Express", au "Document management" ou au "Direct mail". Nous avons dès lors développé pour tous ces domaines une stratégie spécifique et volontariste.

Qualité, satisfaction du client, rapport qualité-prix, croissance et motivation des collaborateurs : tels sont les piliers de notre succès. Nous y travaillons sans relâche !

Johnny Thijs



JOZEF, 78 ANS

01 "LA POSTE A BEAUCOUP CHANGÉ CES DERNIÈRES ANNÉES. POURQUOI ?"

En 2002, La Poste a entrepris un vaste programme visant à moderniser tous les domaines d'activité de l'entreprise. C'était une nécessité absolue car nous étions alors confrontés à une situation susceptible de mettre en péril l'avenir même de l'entreprise, non seulement en raison de déficits financiers alarmants en 2002 et 2003, mais aussi d'une concurrence de plus en plus forte sur des marchés de plus en plus compétitifs, du développement des moyens de communications électroniques, d'une diminution des volumes de courrier de l'ordre de 2 à 3% par an, d'un réseau de bureaux de poste déficitaire et inadapté aux besoins de la clientèle.

A cela, il fallait ajouter une faible qualité dans la distribution du courrier prioritaire, un taux de satisfaction de la clientèle et des collaborateurs de La Poste en dessous de la moyenne, un taux d'absentéisme frôlant la barre des 10%.

Depuis trois ans, de nombreux et importants investissements ont été consentis dans la modernisation de nos infrastructures, comme les nouveaux centres de tri, sur le plan des processus opérationnels et dans notre mode d'organisation du travail. Chaque domaine d'activité, chaque collaborateur de La Poste, a été concerné par le changement. L'adaptation du réseau des bureaux de poste, l'optimisation du réseau des boîtes aux lettres rouges, la réorganisation de la collecte et de la distribution du courrier constituent autant d'exemples de changements visant à nous permettre

d'affronter l'avenir et les multiples défis qui se présentent à nous chaque jour.

Le partenariat conclu en 2006 avec le consortium Poste Danoise/CVC a permis à La Poste de continuer à se renforcer et de poursuivre sa modernisation avec plus de moyens et d'expertise. L'arrivée d'un partenaire externe qui nous fasse profiter de son savoir-faire était nécessaire. Ce partenariat n'a pas pour autant remis en question les missions et le rôle fondamental que La Poste joue dans la société.

Tous les changements se sont faits et continueront à se faire de manière socialement responsable, en concertation avec les organisations syndicales.

Plus que jamais, le client est au centre de nos préoccupations. C'est grâce à sa loyauté que La Poste survivra et pourra se développer dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Nous devons donc constamment rechercher les moyens de lui offrir le meilleur rapport qualité/coût. Pour cela, il était nécessaire de transformer profondément le fonctionnement de l'entreprise. Cela fait plusieurs années que La Poste s'y emploie et elle continuera à le faire.



ARLETTE, 53 ANS

02 "QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS 2003 ?"

Beaucoup de choses ont changé à La Poste ! Le cœur d'activité de l'entreprise, le courrier, et le réseau de points de vente ont connu les transformations les plus marquantes. Mais des changements sont intervenus dans tous les départements de l'entreprise.

LA MODERNISATION DE NOTRE CHAÎNE LOGISTIQUE

Ces dernières années, les métiers et processus liés à notre cœur d'activité, le courrier, ont connu d'importantes transformations, notamment suite à l'investissement dans de nouvelles infrastructures de tri.

Depuis 2007, La Poste dispose de cinq centres de tri équipés des toutes dernières technologies. Ceux-ci constituent le plus gros investissement que La Poste ait jamais réalisé et sont le fruit d'une stratégie incontournable : moderniser notre chaîne logistique pour rester compétitifs face à la concurrence. Ils nous permettront d'augmenter les performances de la chaîne logistique et de procurer des atouts supplémentaires en termes de compétitivité. Avec ces centres de tri, La Poste se hisse dans le groupe des opérateurs postaux européens les plus avancés sur le plan technologique.

Les centres de tri jouent un rôle essentiel dans le traitement rapide et correct des quelque 10 millions d'envois que La Poste doit gérer au quotidien. Au cours des prochaines années, ces centres auront un impact sur toute la chaîne postale, de la collecte à la distribution du courrier.

UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES "MULTICANAUX"

L'accessibilité aux produits et services de La Poste au travers des différents canaux de vente fait l'objet d'une grande attention. Depuis 2005, La Poste s'est engagée dans le développement d'une approche intégrée "multicanaux". Auparavant, le bureau de poste constituait le seul canal pour avoir accès aux services et produits de La Poste. Or, nous voulons permettre à notre clientèle d'entrer en contact avec La Poste de la façon qui lui convient le mieux. Nous croyons dans une approche qui combine plusieurs canaux de vente tels les bureaux de poste, les Points Poste, les magasins ou débits de timbres, l'eShop – le magasin de La Poste sur Internet – et ... nos facteurs.

Parallèlement à cela, nous investissons dans les outils de travail de nos collaborateurs. C'est ainsi que l'ensemble des bureaux de poste bénéficient depuis quelques années d'un système informatique (PostStation) qui facilite l'accès à toutes sortes d'informations sur nos produits et services et permet d'enregistrer aisément toutes les transactions. Nous avons aussi lancé en 2006 un programme de rafraîchissement des bureaux de poste, appelé STORE et conçu pour offrir de meilleures conditions de travail à notre personnel et proposer à notre clientèle un service de qualité convivial et moderne.



DIRK, 46 ANS

03 "QUELLES SONT LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES PAR LES CHANGEMENTS ?"

Plusieurs indicateurs-clés montrent que depuis cinq ans, les projets de modernisation de l'entreprise portent leurs fruits. En comparaison à 2003, le bénéfice opérationnel (EBITDA normalisé) a été multiplié par onze, les revenus normalisés ont progressé de plus de 13%, la qualité de la distribution en Jour+1 est passée de 85% à 92,6%, le revenu par collaborateur (équivalent temps-plein) a progressé de 39%.

	2003	2004	2005	2006	2007
Marge EBITDA normalisée*	1,1%	7,7%	8,7%	11,0%	12,5%
Absentéisme	9,7%	8,8%	8,6%	8,6%	8,5%
Qualité de la distribution en J+1	85%	88%	91%	92%	92,6%
Revenu par équivalent temps plein* (en milliers d'euros)	48,7	53,9	59,0	63,6	67,5
Satisfaction de la clientèle	78%	78%	81%	82%	82%

UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

Les changements entrepris en 2002 ont permis d'améliorer significativement l'efficacité, la productivité et donc la rentabilité de l'entreprise. De nombreux projets ont contribué à cette amélioration : réorganisation de la distribution, nouveaux centres de tri, ...

UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ

Le développement des Points Poste, a permis d'augmenter de plus de 20% les heures d'ouverture pour accéder aux produits postaux de base. Cette accessibilité va encore croître

au cours des prochains mois avec le déploiement de Points Poste encore plus nombreux.

A côté des bureaux de poste et des Points Poste, nous avons renforcé d'autres canaux de vente. Fin 2007, nous avons plus de 5000 points de vente où notre clientèle peut se procurer des timbres. C'est 1000 de plus qu'en 2006 !

La Poste souhaite par ailleurs conforter le succès du produit Western Union et en devenir le leader incontesté sur le marché belge. Ce service sera ainsi proposé, à partir de 2008, dans tous les bureaux de poste.

Avec une offre de plus de 150 produits et un chiffre d'affaires en 2007 de 6,75 millions d'euros (+ 45% par rapport à 2006 !), l'eShop a confirmé qu'il constituait un canal d'avenir pour l'accès aux produits postaux de base de La Poste. Cette année, ce sont plus de 46.000 clients qui ont eu recours à ce service.

Même après la réorganisation du réseau de boîtes aux lettres rouges, à présent terminée, La Poste reste dans le peloton de tête européen en termes de nombre de boîtes aux lettres par km². Moins de boîtes, mais davantage accessibles et levées plus tardivement. En 2007, plus de 2000 boîtes étaient levées entre 17 heures et 19 heures et près de 400 boîtes levées entre 19 heures et 21 heures. Ce dernier chiffre représente une augmentation de 56% par rapport à 2005 !

* La marge EBITDA normalisée et le revenu par équivalent temps plein sont basés, pour 2003 et 2004, sur des chiffres Belgian GAAP. Pour 2005, 2006 et 2007, ils sont basés sur des chiffres IFRS.



BRANDON, 21 ANS

04 "LE CHANGEMENT RESTERA-T-IL À L'AGENDA D'ICI 2011 ?"

Pas question pour La Poste de se reposer sur ses lauriers. À partir du 1er janvier 2011, la concurrence battra en effet son plein sur le marché postal. C'est pourquoi nous avons décidé d'actualiser en 2007 notre Plan Stratégique (2008-2010). Les nombreux efforts qui ont déjà été fournis ont contribué à accroître notre productivité, mais il reste du pain sur la planche. Dans les années à venir, nous tenterons ainsi de réduire plus encore les dépenses, de renforcer la confiance de nos clients, de contrôler la qualité en permanence, d'offrir un rapport qualité-prix optimal et d'enregistrer une nouvelle croissance.

Le changement ne s'arrêtera donc pas en 2008, bien au contraire. Nous avons mis en chantier des projets qui nous permettent de proposer à nos clients des produits et services répondant totalement à leurs besoins. Nous avons notamment lancé une nouvelle offre "Paquets et Express", qui présente plusieurs nouveaux produits et diverses améliorations. Les organisations Kilopost et Taxipost sont regroupées au sein de La Poste en une seule entité cohérente.

De nouvelles initiatives concrètes seront lancées en 2008 afin de donner un nouvel élan à la Banque de La Poste.

Par ailleurs, nous poursuivrons les actions visant à réduire les dépenses. L'adaptation du réseau de vente sera achevée à la mi-2009. A cet égard, il est essentiel que la proximité des points de service postal ne soit en rien affectée : à l'horizon 2009, le nombre total d'heures d'ouverture des points de service postal sera même supérieur de 23% à celui de 2006.

Les activités liées à la distribution du courrier vont connaître de nouveaux développements. Les nouvelles technologies de centres de tri vont nous permettre, dans un premier temps, de réaliser la sélection du courrier jusqu'au niveau de la tournée des facteurs. Cette étape a déjà démarré en 2007 et se poursuivra en 2008. Dans un deuxième temps, nous pourrions affiner le tri jusqu'au niveau de l'habitation.

Le réseau des 500 bureaux distributeurs sera progressivement transformé en 150 plateformes opérationnelles. Une quantité considérable de petites tournées de distribution verra le jour et sera confiée à des distributeurs spécifiques, des "livreurs de courrier".

Outre la création de nouveaux services et la compression des coûts, nous aspirons à améliorer encore nos services afin d'accroître le taux de satisfaction de nos clients. En 2007, la qualité Jour+1 a progressé (pour atteindre 92,6%) et nous entendons désormais franchir la barre des 95%. Les systèmes de scannage se sont généralisés pour les paquets et les envois recommandés, tandis que le traitement des demandes et réclamations est constamment affiné. À partir de 2009, 80% au moins des clients devront être servis en moins de cinq minutes dans les bureaux de poste.

Enfin, nous recherchons en permanence de nouveaux moyens d'expansion. Des opportunités s'offrent à nous, notamment dans les domaines du "Direct mail" et du "Document management", ainsi que sur les marchés internationaux où La Poste a vu doubler son chiffre d'affaires au cours des cinq dernières années. Ce n'est donc pas un hasard si le directeur de Belgian Post International a rejoint le Comité de Direction du Groupe en 2007.

CLAUDE - MAIL

EN TÊTE





JOHAN, 31 ANS

05 "QUE FAIT LA POSTE POUR DYNAMISER SES VENTES ?"

Une partie des programmes de changement de La Poste porte sur la nécessaire réduction des coûts. Mais La Poste met aussi en œuvre une politique commerciale dynamique qui donne des résultats. Nos initiatives nous permettent d'augmenter nos recettes en proposant de nouveaux produits et services, en regagnant des clients sur les marchés libéralisés et en exploitant les poches de croissance du marché. En 2007, nous avons progressé, en termes de revenus, dans la publicité adressée (+4%), les colis (+3,8%), le courrier international (+8,3%), la distribution des journaux (+3,5%) ou encore dans l'offre de solutions hybrides via nos filiales (+11,8%).

Le courrier publicitaire adressé est un média ciblé, un outil personnalisable pour les annonceurs en recherche de communication efficace. La Poste développe une gamme de produits innovants et compétitifs permettant de simplifier la vie des professionnels à réaliser rapidement des publicités adressées vers leurs clients. On notera, à titre d'exemple, le service Click & Post qui permet aux entreprises, à partir d'un ordinateur personnel, de développer, imprimer et faire parvenir un courrier à une liste de destinataires en moins de 48 heures.

Pour répondre aux besoins de la clientèle et du marché, la gamme de produits "paquets" sera adaptée au cours des premiers mois 2008 et commercialisée sous la seule marque Taxipost. Cette gamme s'adressera tant au marché national qu'au marché international.

La Poste entend aussi renforcer sa présence dans le secteur de la gestion des documents et poursuivre sur la voie du succès ouverte par nos filiales. En 2007, eXbo, active principalement dans l'outsourcing des flux de documents, a vu son chiffre d'affaires croître de 12% et présente un bénéfice opérationnel record. Quant à Speos, active dans l'impression de documents, elle a connu une croissance de ses revenus de 20%. La qualité de ses services vient d'être soulignée par l'Institut national d'assurance maladie invalidité dans le cadre de la production et de la livraison des carnets d'attestation de soins.

En ce qui concerne Certipost, qui offre des solutions pour favoriser et sécuriser la communication électronique, près de 400.000 clients résidentiels et 28.000 entreprises avaient opté pour ce service fin 2007.

Dans un environnement concurrentiel, tout n'est cependant pas toujours aussi simple. En 2007, nous lançons par exemple le projet-pilote PubliPack, avec la volonté d'accroître nos parts de marché dans le secteur très important des envois non adressés. Le produit a connu d'emblée un succès auprès des grands clients, mais s'en est suivie une guerre des prix mettant à mal les marges bénéficiaires. Nous avons alors préféré arrêter cette expérience afin de ne pas mettre notre rentabilité en péril. Nous poursuivons cependant la distribution, par le facteur, d'envois non adressés via la solution "Distripost".



BAI LING, 37 ANS

06 "QUE FAIT LA POSTE POUR AUGMENTER LA SATISFACTION DE SES CLIENTS ?"

Nos analyses montrent que la satisfaction de la clientèle est déterminée principalement par trois éléments : la distribution ponctuelle et correcte du courrier, l'accessibilité des services et produits postaux, le traitement efficace des questions et des plaintes.

LA DISTRIBUTION DU COURRIER

En 2002, la qualité de la distribution du courrier en Jour +1 était encore de 79%. Les nombreux changements mis en œuvre ces dernières années nous ont permis d'atteindre en 2007 un taux de 92,6% des envois Prior arrivés à temps dans les boîtes aux lettres. Si nous n'avons pas encore atteint l'objectif des 95% fixé par le Contrat de Gestion, nous nous en rapprochons progressivement.

Par ailleurs, les envois Direct Mail, qui représentent 700 millions d'envois par an, sont désormais livrés en Jour +2 au lieu de Jour +4. Quant aux colis, ils sont livrés en deux jours au lieu de quatre et, dans le courant 2008, nous prévoyons de les distribuer en Jour +1, avec un système de suivi par code à barres.

RÉSEAU DES POINTS DE VENTE

Il est clair que les files d'attente ont un impact sur notre image auprès du public et sur la perception que notre clientèle peut avoir de nos services. Pour y remédier, nous avons lancé le projet "Waiting Queues", consistant à équiper de distributeurs de tickets les 180 bureaux de poste les plus fréquentés. Pour la première fois, nous avons noté un réel progrès dans les bureaux équipés d'un tel système. En 2007, près de 70% de clients ont été servis dans les cinq minutes. Nous ambitionnons d'atteindre les 80% pour fin 2008.

La qualité de l'accueil et du service au sein des bureaux de poste fait l'objet d'une évaluation régulière par la technique du Mystery Shopping, "le client mystère", ce qui nous permet de mieux cerner les points à améliorer.

LE TRAITEMENT EFFICACE DES QUESTIONS ET DES PLAINTES

La Poste en a fait une priorité ces dernières années. Le numéro du centre de contact téléphonique unique (022.012345) a été lancé en 2005. Par ailleurs, suite aux nombreux changements dans notre organisation, les besoins de nos clients se sont modifiés. Nous mettons tout en place pour donner les réponses et explications auxquelles les clients ont droit. Nous y revenons à la question suivante.



WILLIAM, 64 ANS

07

"COMMENT LA POSTE RÉPOND-ELLE CONCRÈTEMENT AUX PRÉOCCUPATIONS DE SES CLIENTS ?"

Confrontés directement aux grands changements et restructurations opérés par La Poste (fermeture de bureaux de poste, suppression ou déplacement de boîtes aux lettres, changements dans les tournées des facteurs, ...), il est normal que nos clients s'expriment davantage, s'interrogent sur leurs impacts ou même qu'ils s'en inquiètent.

MIEUX RÉPONDRE

La satisfaction du client revêt une importance cruciale pour l'avenir de La Poste. C'est pourquoi, depuis deux ans, nous avons mis en place un éventail très large de possibilités de contact pour les clients, comme un centre de contact téléphonique unique (022.012345) ou le site Internet.

Depuis mai 2006, toutes les plaintes adressées à La Poste sont enregistrées. Cela signifie pour le client qu'il reçoit rapidement un accusé de réception dès le dépôt de sa plainte avec un numéro de référence unique qui l'aidera lors du suivi.

En ce qui concerne notre centre de contact téléphonique, ce sont plus de 140 opérateurs qui, aujourd'hui, y sont actifs. Leur mission : répondre efficacement et de manière professionnelle aux demandes et plaintes de la clientèle. Ce service connaît un succès croissant

avec près de 4500 appels par jour. C'est près de 1500 de plus qu'en 2006. 85% des appels constituent des demandes d'informations, pour 15% de plaintes.

Enfin, nous avons constitué une équipe spécialisée dans le traitement des plaintes concernant la livraison des journaux et magazines.

En 2008, nous envisageons d'augmenter et d'améliorer la capacité, les processus et les outils de notre centre de contact.

L'accroissement du nombre des appels des clients n'empêche toutefois pas que, depuis cinq ans, la satisfaction à l'égard de La Poste s'est globalement améliorée, passant de 78% à 82%. Nous ambitionnons de nous rapprocher progressivement des 90%.

MIEUX INFORMER

En 2007, nous avons lancé une vaste campagne d'image. Son but était de rappeler à quel point La Poste et ses collaborateurs s'engagent, jour après jour, pour leurs clients. "Qui d'autre" que La Poste garantit un service postal de qualité dans tout le pays et pour tous les citoyens sans distinction.



LOU, 27 ANS

"VOUS FERMEZ DES BUREAUX DE POSTE ET OUVREZ DES POINTS POSTE. COMMENT ÉVOLUE VOTRE RÉSEAU DE POINTS DE VENTE ?"

08

Chaque jour, La Poste repense ses interactions avec ses clients afin de s'adapter au mieux à leurs besoins et leurs comportements. Pour que nos clients bénéficient, dans le futur, d'un accès aux produits et services de La Poste, il est cependant essentiel que notre réseau de points de vente présente une structure financière saine. Nous mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif dès 2009.

BUREAUX DE POSTE, POINTS POSTE : DEUX FORMULES ET UNE COMPLÉMENTARITÉ PAYANTES

La transformation de notre réseau de points de vente a connu de nouveaux et importants développements en 2007. Celle-ci est caractérisée par la fermeture de bureaux de poste et leur remplacement par des Points Poste. Au cours de l'année, 255 nouveaux Points Poste ont vu le jour, ce qui porte leur nombre total à 350 fin 2007. Les Points Poste sont aisément accessibles, offrent des heures d'ouverture étendues et proposent un large éventail de produits de base et de services postaux : achat de timbres, conseils en affranchissement, envois ou retrait de colis et envois recommandés, versements jusqu'à 300 euros pour le paiement de factures (avec une communication structurée). Plus de 90% des activités courantes réalisées par notre clientèle au sein d'un bureau de poste sont ainsi accessibles dans un Point Poste ! Dans le courant 2008, tous les Points Poste devraient disposer d'une boîte pouvant accueillir les virements des clients de la Banque de La Poste.

Plus de 50% de Points Poste ont été attribués à des commerçants locaux indépendants. Ce choix souligne une fois de plus l'importance que La Poste attache à l'ancrage des Points Poste dans les communautés locales.

Dans le même temps, nous avons poursuivi notre programme de fermeture de bureaux de poste. 251 bureaux de poste ont été fermés en 2007. Conformément à notre engagement, ces fermetures se sont faites après avoir préalablement ouvert un Point Poste à proximité et ce, afin de permettre à notre clientèle de se familiariser avec cette nouvelle forme de point de contact.

En 2007, nous avons également ouvert des bureaux de poste dans dix communes rurales de Belgique qui, jusqu'alors, étaient dépourvues de toute forme de point de vente.

La transformation de notre réseau de points de vente connaîtra en 2008 une nouvelle étape dans son développement avec la fermeture de 300 bureaux de poste et l'ouverture de 270 nouveaux Points Poste. D'ici 2009, nous devrions arriver à un réseau composé de 1300 points de vente répartis équitablement entre bureaux de poste et Points Poste.



HANNA, 81 ANS

09 "QUELS SERONT À L'AVENIR LE RÔLE ET LA PLACE DU FACTEUR ?"

En tant que prestataire du service universel postal en Belgique, La Poste assume une mission sociale d'importance. Nous entendons tout mettre en œuvre pour que demain et après-demain, La Poste puisse rester fidèle à sa vocation sociale primordiale et garantir la distribution du courrier à chaque ménage, sur l'ensemble du territoire, cinq jours par semaine.

Pour répondre au double défi que constitue l'arrivée de la concurrence et la diminution des volumes de courrier, La Poste doit revoir régulièrement l'organisation du travail des facteurs. Plus connue sous l'appellation Géoroute, la réorganisation de la distribution du courrier vise à améliorer l'efficacité opérationnelle de nos services, la qualité de la distribution et la répartition plus équitable de la charge de travail entre les facteurs.

Sur le plan de la distribution du courrier, l'année 2008 verra l'intégration progressive de Géoroute III et nous nous attèlerons à poursuivre pas à pas la réorganisation de "Mail". De 500, le nombre de centres de distribution passera à 150, alors qu'une partie de la distribution du courrier sera prise en charge par des collaborateurs contractuels à temps partiel, les "livreurs de courrier".

Le facteur, dernier maillon de toute la chaîne logistique, est et restera toujours notre figure de proue et notre meilleur ambassadeur. Nous accordons de l'importance à ce qu'il puisse continuer, malgré les réorganisations de son travail, à exercer un rôle social auprès de nos clients. En 2008, nous relancerons ainsi le service "SVP Facteur", destiné plus spécifiquement aux personnes ayant des difficultés de mobilité et souhaitant accéder aux produits et services postaux de base par le biais de leur facteur. Parallèlement, nous continuerons d'explorer les possibilités de renforcer et de financer ce rôle social en collaboration avec les autorités publiques.



FRANÇOIS, 23 ANS

10 "QUE FAIT LA POSTE POUR MODERNISER SA CULTURE D'ENTREPRISE ?"

La Poste est d'abord une entreprise d'hommes et de femmes. C'est pourquoi la réussite de la modernisation de La Poste passe aussi, et nécessairement, par une adaptation de l'ensemble des collaborateurs à tous ces changements. C'est dans cette perspective qu'est né le programme STAR, un des plus grands programmes de changement jamais introduits dans notre organisation.

STAR se veut le catalyseur d'un véritable changement de culture de l'entreprise. Il découle d'une de nos principales valeurs : travailler ensemble aux résultats. Il se base sur des principes simples : moins de lourdeur hiérarchique, davantage de travail partagé, en équipe, plus d'autonomie, ... le tout axé sur l'obtention de meilleurs résultats, aussi bien en interne qu'à l'égard des clients. STAR est notre nouvelle manière de travailler, basée sur des faits et sur des données chiffrées en matière de satisfaction de nos clients, de qualité et de motivation des collaborateurs. Elle repose sur l'implication de chaque collaborateur dans les activités quotidiennes, sur des équipes qui, à chaque niveau, prennent leurs responsabilités sous la conduite de leaders.

Grâce à STAR, nous passons d'une structure hiérarchique classique à une organisation participative au sein de laquelle chaque collaborateur est acteur du changement.

Lancé en 2006, c'est surtout au cours de l'année 2007 que le programme STAR a véritablement démarré. L'objectif est de mettre en place au sein de notre organisation, d'ici 2010, des équipes qui travaillent selon une même méthodologie en accordant un maximum d'attention aux besoins de notre clientèle. Fin 2007, ce sont déjà près de 400 équipes qui ont été directement concernées par ce programme, parmi lesquelles les 166 responsables d'étoiles (nouvelle structure du réseau des points de vente). En 2008, près de 300 nouvelles équipes devraient travailler selon la même méthode.

La réussite de la modernisation de notre culture d'entreprise passe nécessairement par l'existence et le respect d'un dialogue social au quotidien. Celui-ci a permis, en 2007, de conclure une nouvelle Convention collective de travail pour les années 2007 et 2008. Celle-ci prévoit notamment des mesures spécifiques de fin de carrière et confirme l'engagement de ne procéder à aucun licenciement sec suite aux projets de réorganisation de nos activités.

AHLEM - RETAIL ET BESNIK - CONTACT CENTER

A TEMPS





MARLEEN, 48 ANS

11 "COMMENT LA POSTE ENCADRE-T-ELLE SES COLLABORATEURS ?"

Dans le cadre du programme STAR, la formation des collaborateurs occupe une place importante. En 2007, ce sont près de 2747 jours de formations qui ont été donnés avec une insistance plus particulière sur les formations en leadership. Cet investissement dans nos collaborateurs sera encore renforcé en 2008 avec au moins 3685 jours prévus.

La motivation des collaborateurs est un élément déterminant dans la performance de l'entreprise et constitue une des clés de la réussite du programme de changement de la culture d'entreprise. Celle-ci a été mesurée en 2007 et, pour la première fois, l'enquête a porté sur l'ensemble des collaborateurs de La Poste. Plus de 24.800 collaborateurs ont répondu à cette enquête (66% des collaborateurs), ce qui a permis de dresser un état des lieux représentatif. Sur la base des résultats, des plans d'action ont été mis en place au niveau de chaque entité de l'entreprise. Une enquête similaire sera à nouveau menée dans le courant de l'année 2008 pour mesurer les progrès réalisés et servir de base à de nouveaux plans d'action.

La lutte contre l'absentéisme continue de faire l'objet d'une attention toute particulière, surtout en cette période de changements profonds. L'année 2007 a connu une nouvelle hausse jusqu'à l'été pour ensuite baisser à nouveau.

Fin 2007, le taux d'absentéisme était de 8,49%, soit une très légère diminution par rapport à 2006. En 2008, de nouvelles mesures seront mises en œuvre afin d'atteindre notre objectif de 7% maximum.

La lutte contre l'absentéisme passe également par une bonne approche en matière de prévention psychosociale. Les activités de l'équipe de Prévention psychosociale, qui compte 18 collaborateurs, portent sur différents aspects du bien-être de notre personnel. Une attention toute particulière est accordée à l'accompagnement des postiers victimes d'agressions. En 2007, nous avons connu 31 agressions sur des facteurs et 39 sur des bureaux de poste, soit une légère baisse par rapport à 2006. Les 151 collaborateurs victimes de ces agressions ont pu bénéficier du soutien immédiat de nos équipes spécialisées.

En 2008, nous entendons agir de manière préventive en étant encore plus proches de nos collaborateurs par le développement d'antennes locales de prévention psychosociale.



JAMES, 37 ANS - KATHLEEN, 36 ANS

12 "LA POSTE A-T-ELLE DES AMBITIONS INTERNATIONALES ?"

Les ambitions internationales de La Poste sont portées par Belgian Post International, la division en charge au sein de La Poste de toutes les activités d'envoi international de courrier et de paquets. En 2007, Belgian Post International a connu une nouvelle année de croissance. Le chiffre d'affaires a crû de 8% par rapport à 2006 pour atteindre 376 millions d'euros. En cinq ans, elle a presque doublé son chiffre d'affaires, ce qui lui permet aujourd'hui de figurer dans le top cinq européen.

Présente dans dix-neuf pays, elle conquiert chaque jour de nouveaux marchés. Elle vient par exemple de convaincre d'importants clients de Londres, Paris et New York de faire appel à ses services. Le succès de Belgian Post International provient de la qualité des services proposés, d'une tarification attractive et de l'approche personnalisée auprès des grands clients internationaux. La qualité de ses services et de ses processus vient d'ailleurs d'être une nouvelle fois reconnue et récompensée par l'obtention du certificat d'excellence d'IPC (International Postal Corporation). Un certificat obtenu aujourd'hui par une dizaine d'opérateurs au niveau mondial.

Les potentialités de croissance sur des marchés internationaux libéralisés ont amené Belgian Post International à se doter, dès 2008, d'un nouveau bâtiment de tri sur le site de Brucargo, capable d'absorber des volumes de courrier et paquets plus importants.

Enfin, signe de l'importance des activités internationales pour La Poste, Belgian Post International est devenue, le 1er janvier 2008, une division commerciale à part entière au sein de la nouvelle organisation de La Poste.



PETER, 34 ANS

13 "LA POSTE, UNE ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE ?"

La Poste est totalement ancrée dans la société belge. Cette particularité, nous entendons la préserver et, plus encore, la renforcer. Chaque jour, La Poste dessert chacun des 4,5 millions de foyers que compte notre pays. Il s'agit là d'un rôle social par excellence, qui caractérise La Poste.

De par la nature même de nos activités, nous rendons possible la communication entre les citoyens, les entreprises, les organisations. Nous rapprochons les personnes, en garantissant un "service universel" (distribution du courrier, tous les jours ouvrables, dans tous les foyers) et en exerçant nos tâches de service public (par ex. le paiement des pensions, la distribution de journaux, ...).

La Poste est en outre le principal pourvoyeur d'emplois du pays (36.900 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire belge), où elle est présente partout (1400 bâtiments, 6100 camions et camionnettes, 5300 vélomoteurs, 4000 vélos, 10.800 personnes sur la route au quotidien).

Une telle ampleur implique aussi des responsabilités, notamment en termes de respect de l'environnement. C'est ainsi que La Poste s'est engagée à réduire d'au moins 7,5% sa consommation d'énergie d'ici 2012 (par rapport à 2005).

En plus d'être un grand employeur, La Poste est un employeur attentionné, qui garantit l'égalité des chances pour tous ses collaborateurs. La Poste est une entreprise où règne la diversité, qu'il s'agisse de culture, de langue, d'âge, d'origine ou de talent. Une "Note sur la diversité" a d'ailleurs été approuvée afin de garantir que tous les collaborateurs soient traités sur un pied d'égalité.

Soucieuse de l'environnement de travail de ses employés, La Poste investit également dans les mesures de prévention d'accidents, l'amélioration de la sécurité et la qualité générale de ses bâtiments.

Enfin, l'entreprise prend ses responsabilités de façon à assurer l'avenir de La Poste à plus long terme. Seule une Poste forte peut également assumer un rôle social. Mais La Poste entend mener à bien ce processus radical de changement de manière socialement responsable, ce qui signifie :

- dans le respect du Contrat de Gestion conclu avec l'État ;
- en concertation avec les syndicats et les collaborateurs ;
- en octroyant un accompagnement à tous les collaborateurs concernés ;
- sans nuire à la proximité des services.



14 VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ET...

VOUS ÊTES CLIENT DE LA POSTE

La Poste BP 5000 - 1000 Bruxelles
T. 022.012345
serviceclients@post.be

VOUS ÊTES JOURNALISTE

T. +32.2.276 21 84
press.relations@post.be

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS

pierre.winand@post.be

PIERRE - FACILITY MANAGEMENT

GAGNANTS



CORPORATE GOVERNANCE

GÉNÉRAL

En tant que société anonyme de droit public, La Poste est régie en premier lieu par la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques (dite "Loi de 1991"). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la Loi de 1991, La Poste est régie par le Code belge des Sociétés.

En tant que société non cotée, La Poste n'est pas soumise au Code belge de Corporate Governance du 9 décembre 2004 (Code Lippens). Néanmoins, La Poste veut s'engager à respecter la philosophie de bonne gestion, d'intégrité et de transparence dans le processus décisionnel reprise dans les principes de "Corporate Governance" du Code Lippens et les lignes directrices de l'OCDE sur la Corporate Governance des entreprises publiques. Certains de ces principes et lignes de conduites ont déjà été intégrés dans la Charte du Conseil d'Administration et des Comités consultatifs (voir ci-dessous pour plus d'informations dans "Charte du Conseil d'Administration et des Comités").

Les caractéristiques principales du modèle de gouvernance de La Poste sont les suivantes :

- un Conseil d'Administration qui définit la politique et la stratégie générale de La Poste et supervise la gestion opérationnelle;
- un Comité Stratégique, un Comité d'Audit, un Comité de Rémunération et Nomination créés au sein du Conseil afin de l'assister et de formuler des recommandations;
- un Administrateur délégué (ci-après Chief Executive Officer – CEO) qui assure la gestion opérationnelle et qui dispose de pouvoirs de gestion journalière qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration;

- un Comité de Direction qui, en plus des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi de 1991, assiste le CEO dans l'exercice de ses pouvoirs;
- une répartition claire des responsabilités entre le Président du Conseil d'Administration et le CEO.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Comme prévu par la Loi de 1991, le Conseil se compose de:

- Cinq administrateurs (les administrateurs de la catégorie A) nommés par l'Etat belge via un Arrêté Royal délibéré en Conseil des Ministres;
- Quatre administrateurs (les administrateurs de la catégorie B) désignés par les autres actionnaires (à savoir l'ensemble des actionnaires de la société, à l'exception de l'autorité publique); et
- Du CEO, qui ne fait partie d'aucune des catégories susmentionnées.

Le Conseil d'Administration est présidé depuis le 17 janvier 2006 par Martine Durez. Il se compose à l'heure actuelle des administrateurs suivants, en plus de la Présidente :

- Arthur Goethals (A)
- Luc Lallemand (A)
- Christian Leysen (A)
- Jean-François Robe (A)
- Geert Duyck (B)
- Helge Israelsen (B)
- Søren Vestergaard - Poulsen (B)
- Fritz Schur (B)
- Johnny Thijs (CEO)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux réservés à d'autres organes. Les règles relatives au mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités ont été établies en vue d'augmenter la transparence dans le processus décisionnel. Le Conseil a adopté des chartes qui règlent le fonctionnement du Conseil et des Comités consultatifs. Ces chartes ont pour dessein de mettre en œuvre et de préciser les principes de bonne gouvernance et ainsi augmenter la transparence dans le processus décisionnel.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou le CEO, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Le Conseil se réunit en principe au moins quatre fois par an. Durant l'année 2007, il s'est réuni 8 fois.

Le Conseil ne peut délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont en principe prises à la majorité simple. En ce qui concerne un certain nombre de matières (mentionnées à l'article 27§2 des statuts), le Conseil d'Administration ne peut statuer que si au moins deux administrateurs de chaque catégorie sont présents ou représentés, et les décisions sur ces matières ne peuvent être prises qu'avec une majorité de septante-cinq pour cent des voix exprimées.

Par ailleurs, en vertu de la loi de 1991 les décisions suivantes requièrent une majorité des deux tiers :

- l'approbation de tout renouvellement ou de toute modification du Contrat de Gestion;
 - la prise de participations dans des sociétés, associations ou institutions qui excèdent une des limites déterminées par l'article 13, § 2, alinéa 1er de la loi de 1991.
- En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le CEO présente lors de chaque séance un rapport d'activité mensuel sur la gestion journalière de la société et un rapport sur la situation financière.

CHARTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le Conseil a adopté un certain nombre des chartes en vue de concrétiser et de mettre en œuvre à tous les niveaux les principes de bonne gestion et de transparence. Ces chartes reprennent des règles concernant :

- le rôle du Conseil d'Administration et des Comités d'une part, et le rôle du Comité de Direction et du CEO d'autre part;
- les responsabilités du Président et du Secrétaire Général;
- le reporting périodique aux membres du Conseil d'Administration concernant la progression et la mise en œuvre du business plan et les autres évolutions importantes concernant les activités de la société;
- les exigences auxquelles les membres du Conseil d'Administration doivent répondre afin de veiller à ce qu'ils aient l'expérience, l'expertise et les compétences requises pour s'acquitter de leurs obligations et responsabilités;
- la mise en place d'une réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts et à émettre des recommandations sur la manière dont il

convient d'informer le Conseil de manière transparente en cas de présence de tels conflits. Le Conseil peut décider d'exclure le membre confronté à un conflit d'intérêts lors des délibérations et des votes en la matière.

Le Conseil évalue et améliore son fonctionnement sur une base continue en vue de gérer toujours mieux et de façon plus efficace la société.

COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a institué trois Comités, qui sont chargés de l'assister et de formuler des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du Comité Stratégique, du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération et Nomination.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité Stratégique est chargé d'assister le Conseil dans la définition de la stratégie du Groupe. Il émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, le business plan et les opportunités d'acquisition et de partenariat. Le Comité Stratégique est présidé par le CEO et se compose également de deux administrateurs de chaque catégorie. Le Comité s'est réuni 3 fois en 2007.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Il émet notamment des recommandations sur la politique comptable, l'examen des comptes, le contrôle du budget, la vérification de la fiabilité de l'information financière, et l'organisation et la surveillance du système de contrôles internes.

En plus de réviser les rapports d'audit, le Comité assure le suivi des travaux du département d'Audit interne. Le Directeur de l'Audit Interne dépend fonctionnellement du Président du Conseil d'Administration et administrativement du CEO. Le Comité se compose de deux administrateurs de chaque catégorie et est présidé par un administrateur de catégorie B. Le Comité s'est réuni 5 fois en 2007.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET NOMINATION

Le Comité de Rémunération et Nomination est chargé de formuler des recommandations à propos de la rémunération et des nominations de la direction. Il émet notamment des avis sur la nomination du CEO, sur la rémunération des membres du Comité de Direction et sur tout plan d'intéressement qui pourrait être institué en faveur des cadres et du personnel. Le Comité de Rémunération et de Nomination est présidé par le Président du Conseil d'Administration et se compose également d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B. Le Comité s'est réuni 7 fois en 2007.

COMPOSITION DES COMITÉS

Comité Stratégique

- Johnny Thijs (Président)
- Luc Lallemand
- Helge Israelsen
- Christian Leysen
- Fritz Schur

Comité d'Audit

- Helge Israelsen (Président)
- Geert Duyck
- Arthur Goethals
- Jean-François Robe



COMITÉ DE DIRECTION

Comité de Rémunération et Nomination

- Martine Durez (Présidente)
- Arthur Goethals
- Geert Duyck
- Helge Israelsen

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération du mandat de membre du Conseil d'Administration a été fixée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 janvier 2000. En 2007, la rémunération brute sur base annuelle s'élevait à:

- 33.984 euros au Président, qui préside aussi la Commission Paritaire de La Poste (durant l'année 2007, la Commission Paritaire s'est réunie 12 fois)
- 16.992 euros aux autres administrateurs, à l'exception du CEO.

Finalement, des jetons de présence de 1.416 euros sont prévus pour chaque membre du Conseil (à l'exception du CEO) par réunion d'un des Comités consultatifs créés au sein du Conseil à laquelle il a assisté. En ce qui concerne la présence aux réunions de la Commission Paritaire de La Poste par le Président du Conseil, aucun jeton de présence ou rémunération supplémentaire n'est prévu.

Søren Vestergaard – Poulsen et Geert Duyck ont renoncé à la rémunération et aux jetons de présence auxquels ils ont droit en leur qualité d'administrateur.

LE CHIEF EXECUTIVE OFFICER (CEO) ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le CEO est nommé par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, pour un

terme renouvelable de six ans. Si le Président du Conseil d'Administration est d'expression néerlandophone, le CEO doit être d'expression francophone et inversement. Le mandat de l'actuel CEO, Johnny Thijs, a été prolongé le 21 décembre 2007 par le Conseil des Ministres pour une nouvelle période de 6 ans, à compter du 7 janvier 2008.

Le CEO est chargé de la gestion opérationnelle de la société. Il dispose des pouvoirs de gestion journalière qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration et il représente la société dans les limites de cette gestion journalière et des autres pouvoirs qui lui sont délégués. Cette représentation comprend l'exercice de droits de vote attachés aux actions et participations détenues par la société.

Dans sa gestion de la société, le CEO est assisté d'un Comité de Direction composé comme suit :

- Bernard Delvaux : Directeur Mail & Parcels Operations
- Mark Michiels : Directeur Human Resources and Organisation (à compter du 5 octobre 2007 et cela en remplacement de Luc Luyten qui a pris sa retraite le 31 août 2007)
- Baudouin Meunier : Directeur Enterprise, Group Marketing & Regulatory
- Koen Van Gerven : Directeur Residential, SOHO's & Small Enterprises
- Johan Vinckier : Directeur Service Operations
- Pierre Winand : Directeur Finance & Accounting (Chief Financial Officer)

Peter Somers a été adjoint en septembre 2007 au Comité de Direction en tant que Directeur International Mail & Parcels Activities.

Le Comité de Direction assiste le CEO dans la gestion de la société. Le Comité de Direction est également habilité collégalement à négocier tout renouvellement ou toute modification du Contrat de Gestion conclu entre l'État et la société. Les membres du Comité de Direction disposent de pouvoirs qui leur ont été délégués au niveau opérationnel.

Pour l'année se clôturant le 31 décembre 2007, un montant de 0,9 million d'euros a été payé au CEO sous forme de salaire de base et de salaire variable (2006: 0,9 million d'euros). Il a également été accordé au CEO 174 options sur actions (2006: idem) dans le cadre de l' "Employee Stock Option Plan".

Aux autres membres du Comité de Direction, un montant global de 2,8 millions d'euros a été payé (2006: 2,8 millions d'euros) sous forme de salaire de base et de salaire variable. Il leur a été également accordé 378 options sur actions (2006: 324) dans le cadre de l' "Employee Stock Option Plan". Finalement, La Poste a payé une somme totale de 128.028 euros en guise de primes d'assurance dans le cadre de l'assurance groupe qui a été souscrite en faveur des membres du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration, les comités consultatifs du Conseil et le Comité de Direction sont assistés, dans leur fonctionnement, par le Secrétaire Général. Dirk Tirez, General Counsel, a été nommé le 18 octobre 2007 comme Secrétaire Général en remplacement de Jean-Luc Paternoster.

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de La Poste est confié à un

Collège des Commissaires, qui compte quatre membres, dont deux sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et deux par la Cour des Comptes. Le Collège se compose à l'heure actuelle de:

- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises BCVBA, représentée par Monsieur Pierre Anciaux ;
- Grant Thornton, Lippens & Rabaey BVCV, représentée par Madame Marleen Mannekens ;
- Monsieur Philippe Roland, Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur Josef Beckers, Conseiller à la Cour des Comptes.

Ernst & Young et Grant Thornton sont en outre responsables du contrôle des comptes annuels consolidés de la société et de ses filiales.

EMOLUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAYÉS AUX COMMISSAIRES

La Poste a payé en 2007 un montant total de 88.950 euros (hors TVA) à titre d'honoraires pour d'autres missions d'attestation (hors mandat) qui ont été exécutées par les Commissaires de la société, Ernst & Young et Grant Thornton.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Le Commissaire du gouvernement est Madame Els Houtman. Elle représente le Ministre qui a les entreprises publiques dans ses attributions, et veille au respect de la loi, des statuts de la société et du Contrat de Gestion.

GROUPE DE LA POSTE

RAPPORT FINANCIER 2007

35 1. SÉLECTION DES CHIFFRES CLÉS**35 2. FAITS IMPORTANTS DE L'ANNÉE**

- Matières réglementaires
- La Poste

39 3. COMMENTAIRE SUR LES ETATS FINANCIERS

- Le compte de résultats
- Bilan
- Flux de trésorerie

47 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**48 4. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ****49 5. BILAN CONSOLIDÉ****50 6. MOUVEMENTS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES****51 7. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ****52 8. COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES FINANCIERS****55 9. COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

- Informations générales
- Changement dans les principes comptables
- Jugements comptables essentiels
- Résumé des principales règles d'évaluation
- Gestion des risques
- Regroupements d'entreprise
- Autres produits d'exploitation
- Autres charges d'exploitation
- Charges de personnel
- Revenus financiers et charges financières
- Impôts sur le résultat/Impôts différés
- Immobilisations corporelles
- Immeubles de placement
- Actifs destinés à la vente
- Immobilisations incorporelles
- Contrats de location
- Placements
- Participations dans des sociétés mises en équivalence
- Créances commerciales et autres créances
- Stocks
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Passifs financiers
- Avantages au personnel
- Paiements fondés sur des actions
- Dettes commerciales et autres dettes
- Provisions
- Politique et procédure de gestion de capital
- Passifs et actifs éventuels
- Droits et engagements hors bilan
- Transactions avec les entités et personnes liées
- Sociétés du Groupe
- Événements survenus après la clôture de l'exercice

1. SÉLECTION DES CHIFFRES CLÉS

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE

2007

2006

Chiffres clés du compte de résultats et du bilan

Produits d'exploitation	2.276,4	2.230,5
Charges de personnel	(1.420,2)	(1.400,4)
Autres charges d'exploitation	(759,8)	(674,7)
Résultat d'exploitation (EBIT)	96,4	155,3
Profit attribuable aux actionnaires	64,8	96,0

Fonds propres	805,7	799,2
----------------------	--------------	--------------

Autres chiffres clés

Cash flow brut d'exploitation (EBITDA)	195,1	242,7
Cash flow d'exploitation	136,3	79,3
Dividende par action	148,4	103,5
Nombre d'employés (à la fin de l'année)	37.526	39.311
Nombre d'équivalents temps plein (à la fin de l'année)	32.571	34.742

2. FAITS IMPORTANTS DE L'ANNÉE**2.1. MATIÈRES RÉGULATOIRES****ACTUALISATION DE LA LÉGISLATION POSTALE**

Dans le domaine postal, les dispositifs législatifs suivants ont été revus et actualisés :

- Loi du 26 décembre 1956 sur le Service des Postes
- Loi du 6 juillet 1971 portant création de La Poste
- Arrêté royal du 12 janvier 1970 portant réglementation du service postal
- Arrêté ministériel du 12 janvier 1970 portant réglementation du service postal

Enfin, certaines dispositions de la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques ont été actualisées.

Le nouveau cadre réglementaire se compose des instruments suivants :

- Loi du 1er avril 2007 modifiant la Loi du 6 juillet 1971 et la Loi du 26 décembre 1956 (Moniteur Belge, 14 mai 2007)
- Loi du 1er avril 2007 modifiant la Loi du 21 mars 1991 (Moniteur Belge, 14 mai 2007)
- Arrêté royal du 27 avril 2007 portant réglementation du service postal (Moniteur Belge, 1er juin 2007)
- Arrêté ministériel du 20 avril 2007 portant réglementation des boîtes aux lettres (Moniteur Belge, 1er juin 2007 + erratum du 29 juin 2007)
- Arrêté royal du 30 avril 2007 portant réglementation des services financiers postaux (Moniteur Belge, 1er juin 2007)
- Arrêté ministériel du 30 avril 2007 portant réglementation des services financiers postaux (Moniteur Belge, 1er juin 2007)

La plupart des dispositions réglementaires dataient de l'époque où La Poste était un département de l'Etat (Ministère), donc avant que ne soit adopté le statut d'entreprise publique autonome. Ces dispositions réglementaient les aspects opérationnels et commerciaux relatifs aux services postaux

à fournir par La Poste. De plus, faisant suite à l'autonomie reçue par La Poste S.A. en octobre 1992 (premier Contrat de gestion), un nombre important de problématiques liées à la réglementation des produits et aux opérations relèvent de sa responsabilité.

La réglementation postale a été revue dans le but d'instaurer une sécurité juridique tout en prenant en compte les législations belges et européennes les plus récentes qui se trouvaient en contradiction avec les anciennes lois, d'accroître la flexibilité et l'autonomie de La Poste S.A. en ce qui concerne les produits et les tarifs et de moderniser et simplifier les anciennes réglementations postales et financières.

LIBÉRALISATION

La proposition de troisième directive postale de la Commission européenne du 18 octobre 2006 vise à mettre sur pied un marché intérieur des services postaux en supprimant les droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur postal, en maintenant un niveau commun de service universel pour tous les utilisateurs dans tous les Etats membres de l'Union européenne et en instaurant des principes harmonisés de réglementation des services postaux dans un marché ouvert, et ce afin de limiter les autres obstacles au fonctionnement du marché intérieur. La proposition de la Commission a fait l'objet d'une procédure de codécision. À cet égard, le Parlement européen a adopté le texte en première lecture le 11 juillet 2007, en demandant d'apporter les modifications suivantes à la proposition initiale de la Commission européenne :

- Libéralisation totale au 1er janvier 2011 (2013 pour 11 Etats membres) avec application du principe de réciprocité : afin d'éviter une distorsion du marché et des pratiques de concurrence déloyales, les Etats membres ayant ouvert leur marché auront la possibilité de refuser l'octroi d'une autorisation aux opérateurs qui sont toujours protégés par un monopole national dans un autre Etat membre.
- Possibilité d'instaurer des régimes de licence reposant sur des conditions de concurrence égales et sur la protection des normes sociales et des conditions de travail.

Le Conseil de ministres européen du 8 octobre 2007 a majoritairement suivi la première lecture du Parlement européen. Le Conseil a confirmé les dates de libéralisation totale et a maintenu les acquis réglementaires du champ d'application du service universel, ainsi que les mécanismes de financement associés suggérés (subvention publique, achats par l'Etat, fonds de compensation, mécanisme "pay or play" ou toute autre méthode conforme au droit européen). Une annexe a été ajoutée à la proposition de directive. Elle reprend une explication de la méthode de calcul du coût net et de la charge inéquitable liée au service universel.

La deuxième lecture au Parlement européen a débuté en novembre 2007. Aucun changement de taille ne devrait venir altérer la position commune du Conseil de ministres européen, si bien que le texte définitif devrait faire l'objet d'une décision lors du premier trimestre de 2008.

La Poste souhaite vivement une transposition rapide de la directive postale dans la législation belge afin de garantir une sécurité juridique. Elle insiste dès lors pour que les décisions suivantes soient prises au niveau belge :

- Désignation de La Poste en tant que fournisseur unique du service universel pour l'ensemble du territoire
- Financement approprié et garanti du coût du service universel
- Régime de licence adéquat avec conditions de concurrence égales et équilibrées en termes de normes sociales et opérationnelles
- Flexibilité des tarifs pour les envois multiples et les paquets couverts par le service universel

SECTEUR DE LA PRESSE

À la lumière du 4ème Contrat de Gestion conclu entre La Poste S.A. et l'Etat pour la période allant du 24 septembre 2005 au 23 septembre 2010, un addendum concernant les modalités commer-

ciales et opérationnelles de la distribution avancée de journaux a été ajouté à l'accord tripartite du 15 septembre 2005 signé entre les éditeurs de journaux, La Poste S.A. et l'Etat. Cet addendum porte sur une prolongation de l'accord tripartite jusqu'à l'échéance du 4ème Contrat de Gestion.

2.2. LA POSTE

OUVERTURE DU DERNIER DES NOUVEAUX CENTRES DE TRI ET DÉPLOIEMENT DU TRI AUTOMATISÉ PAR TOURNÉE DE DISTRIBUTION

Après Gand X, Charleroi X et Anvers X en 2006, notre nouveau centre de tri de Liège X a été inauguré le 8 janvier 2007. La rénovation du centre de tri de Bruxelles X a également été achevée en 2007.

La construction des quatre nouveaux centres de tri et la rénovation du cinquième représentaient des étapes clés du plan de modernisation de La Poste. Le coût total du programme d'investissement s'élevait à plus de 200 millions d'euros s'étalant sur une période de quatre ans.

Ces nouveaux centres de tri ainsi que celui qui a été rénové mettent en œuvre les technologies les plus récentes, ce qui entraîne une amélioration notable de la qualité et de la productivité. Cela a également permis la suppression graduelle des activités de tri au sein des plateformes logistiques, qui ont toutes été fermées en 2007, ainsi que l'introduction dans les cinq centres du tri automatique du courrier par tournée de distribution, avec comme résultat une diminution du recours au tri manuel dans nos bureaux distributeurs locaux. À la fin de l'année 2007, le tri automatisé par tournée a été implémenté pour le courrier traité par les principaux bureaux distributeurs dans toutes les régions, sauf à Bruxelles (implémentation prévue pour la mi-2008).

FINALISATION DE LA RÉORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DU COURRIER ET DU BACK-OFFICE DISTRIBUTEUR

Au cours de 2007, La Poste a terminé la mise en œuvre du programme "GéoRoute 2" qui consistait à optimiser la distribution du courrier en l'introduisant dans les 20% de bureaux distributeurs restants. Les tournées des distributeurs ont été optimisées à l'aide de logiciels et de techniques de définition d'itinéraires.

La Poste a également réorganisé le back-office du département Collect et Distribution afin de réduire le temps consacré par les collaborateurs aux activités n'impliquant aucun contact avec la clientèle.

EVOLUTION DE NOTRE RÉSEAU RETAIL

En 2007, 255 Points Poste ont été ouverts, ce qui porte leur total à 350. Ils remplacent les 251 bureaux de poste dont elle était propriétaire et qui ont été fermés en 2007. Les Points Poste sont des points de vente qui proposent la majorité des services postaux. Ils sont la propriété de tiers qui en assurent la gestion sous contrat d'agence commerciale.

La conversion des bureaux de poste en Points Poste fait partie de l'évolution de du réseau de points de vente de La Poste, laquelle vise à maintenir une présence postale partout dans le pays, tout en optimisant la structure de coûts afin de garantir la viabilité financière et commerciale du réseau. Ce programme de conversion, mis en œuvre sans le moindre licenciement sec, se poursuivra en 2008.

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2007-2008

Le 17 avril 2007, La Poste S.A. et les partenaires sociaux ont approuvé la Convention Collective de Travail conclue le 29 mars 2007 et couvrant les années 2007 et 2008.

La nouvelle convention inclut une nouvelle grille salariale, une augmentation générale de 0,5% à partir du 1er décembre 2007 et une revalorisation des niveaux de rémunération les plus bas.

L'accord prévoit aussi la possibilité pour les agents statutaires âgés de 58 ans et plus (57 ans pour ceux qui exercent certaines activités considérées comme lourdes) et comptant au moins

35 années d'ancienneté de bénéficier d'une forme de retraite anticipée. Les employés qualifiés âgés de 50 ans et plus qui optent pour un emploi à temps partiel recevront en outre une indemnité allouée par La Poste S.A.

La Poste a comptabilisé en 2007 dans son compte de résultats une charge s'élevant à 67,2 millions d'euros afin de couvrir le coût de la retraite anticipée et des mesures liées au temps partiel.

VENTE DU GROUPE ASTERION

Le 15 mai 2007, La Poste et l'entreprise Pitney Bowes ont annoncé le début de négociations en vue de procéder à la vente par La Poste de sa participation à 100% dans l'actionnariat du groupe Asterion. La transaction a été finalisée le 12 septembre 2007.

Asterion est l'un des leaders en France du secteur de la gestion de documents et a été développé par La Poste depuis 2000. Le groupe compte plusieurs sites de production en France et emploie plus de 700 travailleurs.

Pitney Bowes commercialise la gamme la plus complète au monde de logiciels, matériel informatique, services et solutions "mailstream" permettant aux organisations de toute taille de gérer leur flux interne et externe de documents, lettres et paquets.

La cession de cette activité de gestion des documents en France permet à La Poste de se concentrer pleinement sur ses activités de gestion des documents sur le marché belge.

La vente du groupe Asterion a généré une plus-value de cession non récurrente de 6,5 millions d'euros au niveau des comptes consolidés 2007 de La Poste.

DELTAMEDIA CONCENTRE SES ACTIVITÉS SUR LA DISTRIBUTION DE JOURNAUX

Deltamedia, filiale détenue à 100% par La Poste, a annoncé le 13 juin 2007 son intention de mettre fin à l'expérience PubliPack afin de se concentrer sur la distribution de journaux. PubliPack était le nom d'un nouveau produit publicitaire non adressé. En raison d'une intense guerre des prix dans le secteur, PubliPack et la distribution de produits publicitaires non adressés étaient toutefois déficitaires.

Suite à cette décision, Deltamedia s'est engagée dans un plan de restructuration visant à aligner sa structure sur ses activités restantes. Cette opération a généré une charge de restructuration non récurrente de 5,9 millions d'euros dans les comptes de résultats consolidés de La Poste en 2007.

La Poste demeure active sur le marché des envois non adressés par le biais de son produit Distripost, distribué quotidiennement par ses facteurs.

FUSION DES ACTIVITÉS TAXIPOST ET KILOPOST AU SEIN DE LA POSTE S.A.

Le 11 octobre 2007, La Poste a fait part de son intention de fusionner son département paquets, connu sous le nom de "Kilopost", avec celui de sa filiale lui appartenant à 100%, Taxipost S.A., pour donner naissance à "Parcels & Express", une nouvelle unité opérationnelle au sein de La Poste S.A. Ce regroupement permettra à l'activité d'atteindre le volume critique nécessaire pour assurer la viabilité d'un service paquets concurrentiel et bénéficiaire. La nouvelle activité bénéficiera d'économies d'échelle accrues dans le domaine du tri et de la distribution et sera donc à même de mieux servir ses clients. De plus, une nouvelle offre de produits sera développée et proposée au public.

Dans le cadre de cette réorganisation, La Poste S.A. a conclu une convention collective de travail avec les syndicats représentant les travailleurs de Taxipost S.A. Cette convention couvre les emplois qui seront proposés par La Poste S.A. au sein de ses unités Parcels & Express ou Mail, ainsi que les conditions applicables lors de la rupture de contrats de travail. Dans le contexte du plan de restructuration, une charge non récurrente de 6 millions d'euros a été imputée aux comptes de résultats consolidés de La Poste.

3. COMMENTAIRE SUR LES ETATS FINANCIERS

3.1. LE COMPTE DE RÉSULTATS

Durant l'exercice fiscal 2007, La Poste a réalisé un bénéfice après impôt de 64,9 millions d'euros (2006 : 96,1 millions d'euros). La diminution du bénéfice après impôt s'explique intégralement par les charges non récurrentes enregistrées en cours d'année et plus particulièrement par la charge avant impôts de 67 millions d'euros couvrant les frais liés au plan de retraite anticipée et aux mesures de travail à temps partiel approuvés en 2007. Si l'on exclut les charges non récurrentes, on note une amélioration des performances opérationnelles par rapport à l'année précédente, en raison d'une croissance des ventes et d'une augmentation modérée des coûts.

Au niveau des activités opérationnelles (EBIT), l'entreprise a enregistré un bénéfice de 96,4 millions d'euros (2006 : 155,3 millions d'euros). En excluant les revenus et les charges non récurrents, les bénéfices générés par les activités opérationnelles ont augmenté de 14,2%, sous l'effet d'une augmentation d'environ 2% du revenu opérationnel, lequel a atteint 2.276,4 millions d'euros (2006 : 2.230,5 millions d'euros). Les dépenses opérationnelles sont en augmentation de 5%, étant donné le fait que la croissance des charges non récurrentes, des frais liés aux intérimaires, des frais de transport et des frais terminaux liés à notre activité International Mail n'ont été que partiellement compensés par la diminution des frais de personnel consécutive à la réduction du nombre d'équivalents temps plein. Si l'on ne tient pas compte des charges non récurrentes, les dépenses ont augmenté de 0,8%.

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006 (*)	DELTA
Total des produits d'exploitation	2.276,4	2.230,5	2%
Approvisionnements et marchandises	(46,8)	(47,0)	0%
Services et biens divers	(586,4)	(511,3)	15%
Charges de personnel	(1.420,2)	(1.400,4)	1%
Autres charges d'exploitation	(27,9)	(29,0)	-4%
Total des charges d'exploitation	(2.081,2)	(1.987,8)	5%
EBITDA	195,1	242,7	-20%
Amortissements	(98,7)	(87,4)	13%
Résultat d'exploitation (EBIT)	96,4	155,3	-38%
Résultat financier	29,9	15,9	88%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	4,4	2,8	57%
Résultat avant impôts	130,7	174,0	-25%
Impôts sur le résultat	(65,9)	(77,9)	-15%
Résultat de l'année	64,9	96,1	-32%

(*) Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

Les années 2006 et 2007 ont été impactées par une série d'éléments non récurrents ayant affecté l'EBITDA, le bénéfice d'exploitation et le résultat après impôt. L'EBITDA normalisé ainsi que le bénéfice normalisé découlant des activités opérationnelles excluent l'impact de ces éléments non récurrents.

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006	EVOLUTION
EBITDA publié	195,1	242,7	
Convention Collective de Travail 2007-2008	67,2		
Autres charges de restructuration	14,7		
Provision litiges en cours	6,6	6,3	
BPO : dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres'	7,2		
Changement d'estimation comptable lié aux avantages du personnel	(6,6)		
Profit suite à la vente du Groupe Asterion	(6,5)		
Autres		(1,6)	
EBITDA normalisé	277,7	247,4	12,2%

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006	EVOLUTION
Résultat d'exploitation (EBIT)	96,4	155,3	
Convention Collective de Travail 2007-2008	67,2		
Autres charges de restructuration	18,4		
Provision litiges en cours	6,6	6,3	
BPO : dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres'	7,2		
Changement d'estimation comptable lié aux avantages du personnel	(6,6)		
Profit suite à la vente du Groupe Asterion	(6,5)		
Autres		(1,6)	
Résultat d'exploitation normalisé (EBIT)	182,7	160,0	14,2%

En avril 2007, l'entreprise et ses partenaires sociaux ont approuvé la Convention Collective de Travail couvrant les années 2007 et 2008. Cet accord prévoit la possibilité pour les travailleurs qui répondent à des conditions spécifiques d'âge ou d'ancienneté de service de quitter l'entreprise par le biais d'une forme de plan de retraite anticipée et d'un système incitant les collaborateurs âgés de 50 ans ou plus à opter pour un régime de travail à temps partiel. Le coût du régime de retraite anticipée et des mesures de travail à temps partiel s'élève à 67,2 millions d'euros.

En 2007, La Poste a annoncé la restructuration de plusieurs de ses activités : les activités liées à la presse gratuite et au courrier non adressé assurées par sa filiale Deltamedia, l'activité "paquets" gérée par Taxipost, les activités de nettoyage (cleaning) et une partie des activités de la filiale eXbo. Les charges non récurrentes impactant l'EBITDA et l'EBIT du Groupe se sont élevées respectivement à 14,7 millions d'euros et 18,4 millions d'euros.

En vertu d'un accord datant du 20 décembre 2002, La Poste s'est engagée à dédommager Fortis, propriétaire à 50% des actions de BPO, si BPO n'atteignait pas un niveau convenu de rendement sur fonds propres au cours de la période allant de 2007 à 2014. La Poste a réévalué la valeur de cette obligation en fonction du dernier plan d'affaires disponible de BPO. Une charge non récurrente de 7,2 millions d'euros a été enregistrée.

La Poste a procédé à une révision des estimations comptables relatives aux dettes liées aux avantages du personnel. Cette révision, basée sur des données historiques améliorées, a donné lieu à la comptabilisation d'un revenu non récurrent de 6,6 millions d'euros.

Après déduction de certains frais et charges liés à la transaction, La Poste a enregistré un bénéfice non récurrent de 6,5 millions d'euros sur la vente en 2007 de sa participation à 100% dans le groupe Asterion.

VENTES ET PRESTATIONS

Les produits d'exploitation ont augmenté d'environ 2% pour atteindre 2.276,4 millions d'euros (2006 : 2.230,5 millions d'euros). Cette augmentation s'est réalisée malgré l'impact en septembre 2007 de la vente du groupe Asterion. Si l'on ne tient pas compte de ce changement de

périmètre, les produits d'exploitation ont cru de plus de 3%, la plupart des activités opérationnelles contribuant à cette augmentation.

MILLIONS EUR	2007	2006	EVOL	EVOL %
Mail	1.778	1.725	53	3,1%
Domestic mail	1.360	1.338	22	1,7%
International Mail	378	348	29	8,4%
Philatélie	40	38	2	5,1%
Retail & Financial Services	236	225	10	4,6%
Colis & Express	97	96	1	0,6%
Courrier non adressé	71	69	2	2,9%
Document Management	96	112	(17)	-14,9%
Corporate Services	38	41	(3)	-7,0%
Transactions intercompagnies	(39)	(38)	(1)	3,4%
La Poste	2.276	2.231	45	2,0%

Les activités Mail, qui représentent 78% (2006 : 77%) des produits d'exploitation du groupe, enregistrent une hausse de 3,1% d'une année à l'autre.

Les revenus du **Domestic Mail** ont grimpé de 1,7% (22 millions d'euros). Les volumes ont légèrement augmenté, tandis que la hausse des prix a plus que compensé un mix de produits défavorable.

- En contradiction avec la tendance structurelle historique, les volumes annuels du Daily Mail sont restés stables, suite au transfert vers Daily Mail d'une partie du volume du courrier administratif suite à la suppression du tarif administratif préférentiel.
- Le volume de Administrative Mail a diminué de plus de 2%, en raison du transfert vers Daily Mail d'une partie du volume et malgré le fait qu'il a bénéficié du passage de clients du "courrier recommandé" vers le courrier administratif.
- Le volume de Addressed Direct Mail a continué à croître de plus de 3% et a conquis de nouvelles parts sur le marché publicitaire.
- Les volumes de l'activité Presse ont augmenté de plus de 1%.
- Les volumes du Courrier recommandé enregistrent une importante diminution suite au changement de comportement des clients qui ont d'avantage recouru au simple courrier. L'impact sur les revenus est d'autant plus important que le prix des envois recommandés est plus élevé que la moyenne du courrier. Il faut cependant signaler qu'étant donné que le produit courrier recommandé est coûteux à fournir, l'impact de son déclin sur les profits est limité.
- Les Services à valeur ajoutée connaissent une croissance importante en 2007, les produits d'exploitation augmentant de plus de 11%. Les services à valeur ajoutée incluent entre autres l'enlèvement et l'affranchissement des produits Mail (Servipost, enlèvement à domicile), le transfert ou le changement d'adresse (Mutapost), etc.

Les activités en rapport avec le **Courrier international** ont enregistré une augmentation de leur revenu de 8% (29 millions d'euros) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe (des revenus ont été enregistrés pour la première fois aux Etats Unis).

- Le chiffre d'affaires du Business Mail a augmenté de 23%, grâce à l'obtention de nouveaux contrats ayant engendré d'importantes hausses de volume.
- Les revenus du courrier entrant ont baissé fortement suite à une légère diminution des volumes comparés à 2006 et à un mix de produits défavorable (Economie vs. Priorité, Europe vs. Reste du monde). Le chiffre d'affaires a également été impacté par des règlements relatifs aux années précédentes avec des opérateurs postaux étrangers.
- Le chiffre d'affaires du courrier sortant a augmenté de 14% grâce à une croissance du volume de 10% et à des tarifs plus élevés, compensés partiellement par un mix de produits défavorable.

Par rapport à l'année dernière, le département **Retail & Financial Services** a vu son chiffre d'affaires croître de 10 millions d'euros, soit près de 5%. Cette hausse est essentiellement due aux rémunérations octroyées pour les tâches de back-office assumées par la Poste Financière, aux commissions reçues de la part de notre filiale à 50%, Banque de La Poste ("BPO") et aux produits de tiers vendus via notre réseau Retail. Nos clients, conformément aux comportements rapportés par d'autres banques, ont réduit leurs investissements dans les comptes d'épargne et dans les fonds communs pour investir leurs économies dans des bons de caisse et des produits d'épargne liés aux assurances. Par conséquent, le flux entrant au niveau de certaines catégories de produits d'épargne a compensé le flux sortant constaté pour d'autres catégories.

Les revenus de la division **Colis & Express** ont augmenté de 1 million d'euros dans un marché fortement exposé à la concurrence. Ce résultat, qui a été obtenu en dépit d'une attaque ciblée de la part de la concurrence visant à s'approprier notre clientèle, précède le lancement en 2008 de notre nouvelle offre "paquets".

Les revenus du **Courrier non adressé** ont augmenté de 2 millions d'euros suite au lancement de notre initiative commerciale PubliPack en février 2007. Ce produit a connu un succès commercial immédiat et a conquis une importante part de marché. Toutefois, en raison d'une intense guerre des prix dans le secteur, PubliPack et la distribution de produits publicitaires non adressés sont restés déficitaires et il a dès lors été décidé de mettre fin à l'expérience. Deltamedia s'est alors retirée des marchés de la presse gratuite et du courrier publicitaire non adressé. La Poste demeurera cependant active dans ce secteur par le biais de son produit de haute qualité Stripost, courrier publicitaire non adressé qui est distribué quotidiennement via le réseau postal ordinaire.

Les revenus du département **Document Management** (gestion de documents) ont régressé de 17 millions d'euros par rapport à 2006. Ce déclin résulte intégralement de la vente du groupe Asterion en septembre 2007. Si l'on exclut l'impact de cette vente, les revenus ont augmenté de 9 millions d'euros, soit 10%. Cette bonne performance s'explique d'une part par la contribution tout au long de l'année du contrat signé avec l'INAMI en ce qui concerne la délivrance des attestations de santé, entamée dans le courant de l'année 2006, par le bon résultat d'Asterion durant les huit mois de sa consolidation ainsi que par la croissance des revenus constatée pour la plupart des autres branches de notre activité de gestion des documents.

Les revenus de **Corporate Services** incluent le bénéfice brut réalisé sur la vente du groupe Asterion en septembre 2007.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation, qui englobent les dépréciations, amortissements et pertes de valeur, se sont élevées à 2.180 millions d'euros en 2007 (2006 : 2.075,1 millions d'euros), soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. Si l'on ne tient pas compte de l'impact favorable de la déconsolidation d'Asterion en septembre 2007 (réduction des dépenses à hauteur de 28,1 millions d'euros) et de l'impact de l'augmentation des coûts non récurrents décrits plus haut (93,8 millions d'euros comparés à 2006), les dépenses d'exploitation ont augmenté de 39,2 millions d'euros, soit 1,9%. Sachant que dans cette augmentation, 22,1 millions d'euros concernent les frais de transport et les frais terminaux payés aux opérateurs étrangers et liés à la croissance de notre activité internationale, l'augmentation des dépenses sous-jacente équivaut à 17,1 millions d'euros ou 0,8%. Cette hausse reste considérablement inférieure à l'inflation, en dépit d'importants investissements dans des projets tels que la nouvelle offre "paquets" ou l'introduction d'un nouveau logiciel pour le back-office financier.

Les **approvisionnements et marchandises** sont restés stables et atteignent 46,8 millions d'euros (2006 : 47 millions d'euros).

Les **frais liés aux biens et services** ont augmenté de 75,1 millions d'euros, soit 14,7% de plus qu'en 2006. Si l'on ne tient pas compte de l'impact de la déconsolidation d'Asterion (6,1 millions d'euros), les frais liés aux biens et services se sont amplifiés de 16,1% :

MILLIONS EUR	2007	2006	EVOL EUR	EVOL %
Loyers et charges locatives	58,2	54,0	4,2	7,8%
Entretien et réparation	71,8	63,5	8,3	13,1%
Fournitures d'énergie et autres biens	65,5	62,0	3,5	5,6%
Frais postaux et de télécommunication	9,7	9,9	(0,2)	-2,1%
Frais d'assurance	19,7	20,4	(0,8)	-3,7%
Frais de transport	137,8	115,8	22,0	19,0%
Publicité et annonces	15,1	12,4	2,7	21,9%
Frais d'intérim et de consultance	84,8	75,1	9,7	12,9%
Rémunération de tiers, honoraires	107,2	84,5	22,6	26,8%
Autres services et biens divers	16,6	13,6	3,0	21,9%
Total	586,4	511,3	75,1	14,7%

- Les loyers et les frais de location ont augmenté, suite à l'adoption d'une politique privilégiant la location du parc automobile et à la prise en charge complète de la TVA sur les nouveaux centres de tri ouverts en 2006 et au début 2007.
- Les charges d'entretien montrent une hausse de 8,3 millions d'euros, en raison de l'impact complet pour l'année des contrats de maintenance des nouveaux centres de tri, des frais engendrés par la suppression de l'amiante dans nos bâtiments et des frais de déménagement relatifs à la tour WTC.
- La fourniture d'énergie et d'autres biens subissent l'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie.
- Les frais de transport ont augmenté de 22 millions d'euros, suite à la croissance de nos activités dans le courrier international. Les frais terminaux et les frais de transport relatifs à cette activité ont augmenté de 22,3 millions d'euros, conséquence de la croissance des volumes et de la finalisation des décomptes avec les autres opérateurs postaux.
- Les dépenses occasionnées par le recours aux intérimaires ont augmenté de 10,5 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Des intérimaires sont engagés afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme, ainsi que pour combler un manque de personnel à court ou moyen terme dans le cadre de projets importants. Le recours à des intérimaires en 2007 a été influencé par la hausse du taux d'absentéisme au cours du premier semestre de l'année et par les divers projets de transformation, tels que le transfert des activités vers le nouveau centre de tri Liège X, la réorganisation de la distribution et du back-office de distribution ainsi que la restructuration de notre réseau Retail. Les frais de consultance ont diminué de 0,8 million d'euros.
- La rémunération de tiers et les honoraires ont augmenté de 22,6 millions d'euros, en raison du coût des sous contractants pour Deltamedia, sachant que nous avons considérablement augmenté notre capacité et notre volume en vue du lancement de l'expérience PubliPack. Les autres facteurs expliquant cette augmentation sont les frais de projet liés au déploiement d'un nouveau système informatique pour nos activités de sous-traitance au niveau du back-office financier (Poste financière).

Les **charges de personnel** se sont élevées à 1.420,2 millions d'euros en 2007 (2006 : 1.400,4 millions d'euros). Si l'on exclut l'impact favorable engendré par la déconsolidation du groupe de sociétés Asterion, à savoir 11,6 millions d'euros, les 67,2 millions d'euros de dépenses non récurrentes liées à la Convention Collective de Travail 2007-2008, la charge non récurrente de 6 millions d'euros (représentant une partie des 18,4 millions d'euros de charges au total) résultant de la restructuration de nos activités Deltamedia, Taxipost et Cleaning, ainsi que les 6,6 millions d'euros de bénéfices non récurrents produits par les variations d'estimations comptables pour les avantages du personnel, nos charges de personnel ont diminué de 35,2 millions d'euros, soit 2,5%.

Cette importante diminution des charges de personnel peut s'expliquer par la réduction de l'effectif moyen (-1.323 équivalents temps plein), conséquence des différents plans de réorganisation. Cette baisse est partiellement absorbée par l'impact exercé sur base annuelle de l'indexation des salaires de novembre 2006, l'augmentation à hauteur de 0,5% des salaires octroyée en décembre 2007 suite à la convention collective de travail et à la croissance de l'ancienneté.

Par rapport à l'année 2006, les **amortissements et réductions de valeur** ont augmenté de 11,3 millions d'euros. Cette hausse est due aux amortissements des nouveaux centres de tri (impact annuel) et aux réductions de valeur à hauteur de 4,7 millions d'euros affectant les bâtiments, immeubles, installations et équipements des bureaux Retail qui fermeront en 2008 dans le cadre de l'évolution du réseau.

Les **autres charges d'exploitation** ont diminué de 1,1 million d'euros, en raison essentiellement de la déconsolidation du groupe Asterion.

Les **résultats financiers** se sont améliorés à concurrence de 14 millions d'euros, suite à l'augmentation de 10 millions d'euros des revenus rapportés par la trésorerie et les placements et suite à une réduction de 6,7 millions d'euros au niveau des charges d'intérêt liées aux avantages du personnel. La hausse des taux d'intérêt a impacté de façon favorable les revenus produits par la trésorerie et les placements ainsi que les charges d'intérêt liées aux avantages du personnel. L'encours moyen des liquidités a également contribué à l'augmentation des revenus d'intérêts.

Les **impôts** sont passés de 77,9 millions d'euros en 2006 à 65,9 millions d'euros en 2007, ce qui représente une baisse de 15%, le bénéfice provenant des activités ordinaires régressant pour sa part de 26%. La croissance relative des impôts s'explique principalement par le fait qu'aucun impôt différé actif n'a été constaté sur les pertes imposables encourues par certaines filiales.

3.2. BILAN

ACTIFS

L'évolution des **immobilisations corporelles** (-48,5 millions d'euros) s'explique par quatre éléments principaux :

- Nouvelles acquisitions : 79,5 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros alloués à la rénovation d'un certain nombre de points de vente Retail et d'autres bâtiments
- Amortissements et réductions de valeur : - 87,9 millions d'euros
- Vente du groupe Asterion : - 21,5 millions d'euros
- Transferts vers les actifs détenus en vue de leur vente et les immeubles de placement: -14,8 millions d'euros

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de 0,5 million d'euros. Les investissements en logiciels (13,5 millions d'euros) et les frais de développement de logiciels (8,6 millions d'euros) sont partiellement compensés par les amortissements y relatifs (19,9 millions d'euros), les réductions de valeur (4 millions d'euros) et l'impact de la vente du groupe de sociétés Asterion (0,7 million d'euro).

Les **participations dans les sociétés associées** ont diminué de 18,1 millions d'euros, passant ainsi de 80,7 millions d'euros à 62,6 millions d'euros, ce qui reflète la réduction des bénéfices non réalisés sur le portefeuille d'obligations de BPO (15,9 millions d'euros), la prise en compte de notre participation dans les résultats de BPO et de Certipost en 2007 (4,4 millions d'euros) et les dividendes liés aux résultats de BPO en 2006 (4 millions d'euros). Les participations dans des sociétés mises en équivalence ont également subi l'impact négatif de l'abandon de notre participation aux résultats 2007 de BPO, conformément à l'engagement pris auprès de Fortis en ce qui concerne le rendement sur fonds propres de BPO.

Les **immeubles de placement** ont augmenté de 7,9 millions d'euros en 2007, plusieurs bâtiments autrefois utilisés pour nos activités ayant été vidés et mis en location.

Les **impôts différés actifs** se chiffrent à 127,3 millions d'euros (2006 : 140,8 millions d'euros). Cette diminution de 13 millions d'euros s'explique principalement par la variance constatée sur les impôts différés actifs liés aux avantages du personnel.

Les **placements** ont augmenté de 626 millions d'euros, suite notamment aux investissements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans différents placements financiers :

- 513 millions d'euros dans des investissements sur le marché monétaire (2006 : -)
- 282 millions d'euros en effets de commerce (2006 : 140,5 millions d'euros)
- 126,1 millions d'euros (2006 : 211,3 millions d'euros) en quatre contrats de gestion discrétionnaire incluant une clause de garantie du capital à échéance. Les accords des contrats de gestion discrétionnaire permettent différentes stratégies d'investissement, impliquant l'acquisition et la vente de plusieurs types d'instruments financiers, souvent composés d'un mélange d'actifs sans risque et d'actifs à risque (une large gamme d'instruments financiers dérivatifs et non dérivatifs, en ce compris des placements dans des plans d'investissement collectifs). L'investissement initial s'élevait à 125,3 millions d'euros, alors que le rendement non réalisé au 31 décembre 2007 se chiffrait à 0,8 million d'euros.
- 90 millions d'euros en émissions à taux variables (2006 : -)

Le montant des **actifs destinés à la vente** a chuté de façon considérable, passant de 20,7 millions d'euros en 2006 à 1,7 millions d'euros, la vente de l'ancien centre de tri Anvers X étant finalisée en cours d'année.

Les **créances commerciales et autres créances** ont diminué de 55,2 millions d'euros, pour atteindre 357,9 millions d'euros (2006 : 413,1 millions d'euros). Cette diminution de 40,2 millions d'euros est liée principalement à la vente et à la déconsolidation du groupe de sociétés Asterion. Le solde s'explique par une réduction des créances commerciales et fiscales et par des reclassifications en provenance du passif.

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** ont régressé de 74% pour atteindre 154,8 millions d'euros (2006 : 594,2 millions d'euros), une grande partie des liquidités disponibles au terme de l'année ayant été placée dans des fonds d'investissement.

PASSIFS

Les **capitaux propres** s'élèvent à 805,7 millions d'euros (2006 : 799,2 millions d'euros). L'intégration du bénéfice net consolidé à hauteur de 64,9 millions d'euros pour l'année 2007 est partiellement compensée par les pertes non réalisées sur le portefeuille obligataire de BPO pour 15,9 millions d'euros et par le paiement en cours d'exercice d'un dividende de 42,4 millions d'euros.

Les **emprunts bancaires** s'élèvent à 124,5 millions d'euros (2006 : 30,8 millions d'euros). En 2007, un montant de 100 millions d'euros a été emprunté auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Les **avantages du personnel** se sont maintenus à 623,9 millions d'euros (2006 : 629,9 millions d'euros). Les coûts complémentaires liés au plan de préretraite et aux mesures de travail à temps partiel adoptés dans le cadre de la Convention Collective de Travail de 2007 (67,2 millions d'euros) et les charges de service et d'intérêts de l'année pour les autres avantages ont été compensés par le paiement des avantages des précédents plans de préretraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, ainsi que par les bénéfices résultant de variations d'estimations comptables.

Les **provisions à plus d'un an** ont atteint 48,3 millions d'euros (2006 : 46,4 millions d'euros). L'utilisation (à hauteur de 7,3 millions d'euros) et le transfert aux provisions à moins d'un an (13,2 millions d'euros) des provisions pour contrats onéreux liés à la tour WTC sont compensés par une augmentation de 24,5 millions d'euros des provisions à long terme pour litiges.

Les **provisions à moins d'un an** se chiffrent à 26,7 millions d'euros (2006 : 7,4 millions d'euros), à la suite du transfert du long terme vers le court terme des contrats onéreux et de la prise en charge d'une provision d'un montant de 5,7 millions d'euros pour couvrir les frais de restructuration des dépenses non liées au personnel des activités de Deltamedia et de Taxipost.

Les **dettes commerciales et autres dettes** sont en diminution et s'élèvent à 887,7 millions d'euros (2006 : 958,7 millions d'euros) suite à l'effet conjugué de la vente et de la déconsolidation du groupe Asterion (39,5 millions d'euros), des reclassifications entre actifs et passifs (10 millions d'euros) et des mouvements normaux pour l'année (15 millions d'euros).

3.3. FLUX DE TRÉSORERIE

Le flux de trésorerie en provenance des activités d'exploitation génère une rentrée de liquidités de 184 millions d'euros (2006 : 211,3 millions d'euros). Cette baisse de 27,3 millions d'euros par rapport au résultat de l'année dernière s'explique par :

- L'augmentation des paiements d'impôts (16 millions d'euros), les bénéfices plus élevés de la société mère ne pouvant être compensés au point de vue fiscal avec les pertes elles aussi croissantes d'autres sociétés du groupe.
- Une faible augmentation (4,9 millions d'euros contre 24 millions d'euros en 2006) des fonds déposés par des tiers.
- Une amélioration moins importante (une rentrée de 12,2 millions d'euros en 2007 contre une rentrée de 23 millions d'euros en 2006) des éléments du fonds de roulement autres que les fonds déposés par des tiers.
- Un écart net positif des intérêts (payés – reçus) de 7,4 millions d'euros d'un exercice à l'autre.

Les **produits découlant de la vente d'immobilisations corporelles** ont augmenté de 13,4 millions d'euros pour atteindre 32,7 millions d'euros (2006 : 19,3 millions d'euros), les actifs non productifs continuant à être vendus. La vente de l'ancien site d'Anvers X a notamment été finalisée en 2007.

La **vente de notre participation** à 100% dans le groupe Asterion a généré une entrée de trésorerie, nette des liquidités vendues, de 22,4 millions d'euros.

Des **immobilisations corporelles** ont été acquises pour un montant de 79,5 millions d'euros (2006 : 126,4 millions d'euros). Cette réduction importante par rapport à 2006 est due à la fin de la construction des nouveaux centres de tri, le dernier ayant été inauguré en janvier 2007.

La **dette nette** a augmenté de 100,8 millions d'euros, l'entreprise ayant fait usage du prêt de 100 millions d'euros octroyé par la Banque Européenne d'Investissement pour financer les nouveaux centres de tri.

GRUPE DE LA POSTE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2007

4. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	ANNEXES	2007	2006 (*) COMPARABLE
Chiffre d'affaires		2.227,1	2.184,6
Autres produits d'exploitation	9.7	49,3	46,0
Total des produits d'exploitation		2.276,4	2.230,5
Approvisionnements et marchandises	9.20	(46,8)	(47,0)
Charges de personnel	9.9	(1.420,2)	(1.400,4)
Services et biens divers		(586,4)	(511,3)
Autres charges d'exploitation	9.8	(27,9)	(29,0)
Amortissements		(98,7)	(87,4)
Total des charges d'exploitation		(2.180,0)	(2.075,2)
Résultat d'exploitation (EBIT)		96,4	155,3
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	9.18	4,4	2,8
Revenus financiers	9.10	46,8	37,8
Charges financières	9.10	(16,9)	(21,9)
Résultat avant impôts		130,7	174,0
Impôts sur le résultat	9.11	(65,9)	(77,9)
Résultat de l'année		64,9	96,1
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres de la société mère		64,8	96,0
Intérêts minoritaires		0,1	0,1

(*) Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

5. BILAN CONSOLIDÉ

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	ANNEXE	2007	2006 (*) COMPARABLE
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	9.12	724,6	773,1
Immobilisations incorporelles	9.15	55,4	54,9
Placements	9.17	0,0	2,7
Participations dans des entreprises associées	9.18	62,6	80,7
Immeubles de placement	9.13	21,8	13,9
Actifs d'impôts différés	9.11	127,3	140,8
Créances commerciales et autres créances	9.19	2,8	1,0
		994,6	1.067,1
Actifs courants			
Actifs destinés à la vente	9.14	1,7	20,7
Placements	9.17	1.011,1	385,1
Stocks	9.20	8,6	8,7
Impôts sur le résultat à récupérer	9.11	2,9	0,3
Créances commerciales et autres créances	9.19	355,1	412,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.21	154,8	594,2
		1.534,1	1.421,0
Total des actifs		2.528,7	2.488,1
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère			
Capital souscrit		783,8	783,8
Réserves		(43,0)	(80,7)
Bénéfices non distribués		64,8	96,0
		805,6	799,1
Intérêts minoritaires		0,1	0,1
Total des capitaux propres		805,7	799,2
Passifs non courants			
Emprunts bancaires	9.22	124,5	30,8
Avantages au personnel	9.23	623,9	629,9
Dettes commerciales et autres dettes	9.25	10,5	9,4
Provisions	9.26	48,3	46,4
Impôts différés passifs	9.11	0,3	0,7
		807,5	717,2
Passifs courants			
Emprunts bancaires	9.22	0,6	5,1
Découverts bancaires	9.21	0,0	0,1
Provisions	9.26	26,7	7,4
Impôts sur le résultat à payer	9.11	0,6	0,4
Dettes commerciales et autres dettes	9.25	887,7	958,7
		915,6	971,7
Total des passifs		1.723,1	1.688,9
Total des capitaux propres et passifs		2.528,7	2.488,1

(*) Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

6. MOUVEMENTS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

MILLIONS EUR	CAPITAL ET RÉSERVES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES			TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
	CAPITAL SOUSCRIT	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Au 1er janvier 2007	783,8	(80,7)	96,0	799,1	0,1	799,2
Juste valeur des fonds propres des actifs destinés à la vente pour les sociétés mises en équivalence		(15,9)		(15,9)		(15,9)
Transfert		96,0	(96,0)	-		-
Résultat de l'année			64,8	64,8	0,0	64,8
Dividendes payés		(42,4)		(42,4)		(42,4)
Au 31 décembre 2007	783,8	(43,0)	64,8	805,6	0,1	805,7

MILLIONS EUR	CAPITAL ET RÉSERVES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES			TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
	CAPITAL SOUSCRIT	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Au 1er janvier 2006	443,8	(182,2)	154,6	416,3	0,0	416,3
Juste valeur des fonds propres des actifs destinés à la vente pour les sociétés mises en équivalence		(53,1)		(53,1)		(53,1)
Actions émises	340,0			340,0		340,0
Transfert		154,6	(154,6)	-		-
Résultat de l'année			96,0	96,0	0,1	96,1
Au 31 décembre 2006	783,8	(80,7)	96,0	799,1	0,1	799,2

Les autres réserves, au 31 décembre 2007, sont composées des réserves légales (100,2 millions d'euros), des réserves immunisées (10 millions d'euros), des résultats des exercices antérieurs (32,4 millions d'euros) et des réserves de consolidation pour -185,6 millions d'euros.

Les montants repris sous la ligne "Juste valeur des fonds propres des actifs destinés à la vente pour les sociétés mises en équivalence" concernent les gains et pertes non réalisées(e)s sur le portefeuille obligataire de la BPO. Voir l'annexe 9.18. pour plus de détails.

MILLIONS EUR	TOTAL	ACTION CLASSE A	ACTION CLASSE B		
	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE D'ACTIONS	MILLIONS EURO	NOMBRE D'ACTIONS	MILLIONS EURO
Au 1er janvier 2007	409.838,0	204.920,0	483,8	204.918,0	300,0
Changements encourus durant l'année	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2007	409.838,0	204.920,0	483,8	204.918,0	300,0

Les actions n'ont pas de valeur nominale. La Convention d'Actionnaires datant du 17 janvier 2006 octroie à Post Invest Europe S.à.r.l. un dividende de minimum 10 millions d'euros sur les résultats de 2007.

7. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006 (*) COMPARABLE
Activités opérationnelles		
Résultat d'exploitation (EBIT)	88,3	155,3
Dépréciations et amortissements	98,7	86,7
Réductions de valeur	5,2	6,3
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(3,2)	(5,2)
Variation des avantages au personnel	(16,1)	(68,8)
Variation de la juste valeur des garanties financières	4,2	0,0
Variation de la juste valeur des placements	7,6	(8,3)
Intérêts perçus	46,8	37,7
Intérêts payés	(4,2)	(2,5)
Dividendes perçus	4,0	2,0
Impôts payés sur le résultat	(54,7)	(38,7)
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles avant changement du fonds de roulement et des provisions	176,7	164,4
Diminution des créances commerciales et autres créances	3,0	28,0
Diminution / (augmentation) des stocks	(1,8)	1,5
Diminution des dettes commerciales et autres dettes	(4,7)	(14,7)
Dépôts reçus de tiers	(4,9)	24,0
Augmentation des provisions	15,8	8,2
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	184,0	211,3
Activités d'investissement		
Produits découlant de la vente d'immobilisations corporelles	32,7	19,3
Produits découlant de la vente d'immobilisations financières	0,0	2,1
Recettes suite à la cession de filiales, sous déduction de la trésorerie disponible	22,4	0,0
Acquisition d'immobilisations corporelles	(79,5)	(126,4)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(18,4)	(24,1)
Acquisition d'autres investissements	(3,9)	(1,0)
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(1,0)	(1,9)
Flux de trésorerie net généré par les activités d'investissement	(47,7)	(132,0)
Activités de financement		
Emissions d'actions	(0,0)	340,0
Emissions d'emprunts	100,8	0,7
Remboursement d'emprunts	-	(2,7)
Remboursement des dettes de contrats de location financement	-	(0,3)
Dividendes payés aux actionnaires	(42,4)	-
Flux de trésorerie net généré par les activités de financement	58,4	337,7
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	194,9	417,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 1er janvier	594,2	522,1
Placements au 1er janvier	376,8	31,9
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements au 1er janvier	971,0	554,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 31 décembre	154,8	594,2
Placements au 31 décembre	1.011,1	376,8
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements au 31 décembre	1.165,9	971,0
Mouvements entre le 1er janvier et le 31 décembre	194,9	417,0

(*) Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

8. COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES FINANCIERS

La Poste a adapté les chiffres publiés en 2006 pour aligner la présentation de ses états financiers à celles des principaux opérateurs postaux concurrents et ce, pour faciliter la comparaison. Les chiffres repris dans les états financiers ont été reclassifiés. Le détail de ces reclassifications est repris ci-dessous dans le but de faciliter la réconciliation avec les chiffres publiés l'année dernière.

IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2006 PUBLIÉ	IMPACT RECLASSIFICATION	2006 COMPARABLE
Chiffre d'affaires	2.184,6		2.184,6
Autres produits d'exploitation	46,0		46,0
Total des produits d'exploitation	2.230,5		2.230,5
Approvisionnements et marchandises	(47,0)		(47,0)
Charges de personnel	(1.414,9)	14,5	(1.400,4)
Services et biens divers	(511,3)		(511,3)
Autres charges d'exploitation	(28,3)	(0,7)	(29,0)
Amortissements et réductions de valeur	(93,0)	5,6	(87,4)
Total des charges d'exploitation	(2.094,6)	19,4	(2.075,2)
Résultat d'exploitation (EBIT)	135,9	19,4	155,3
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2,8		2,8
Revenus financiers	37,8		37,8
Charges financières	(2,5)	(19,4)	(21,9)
Résultat avant impôts	174,0	-	174,0
Impôts sur le résultat	(77,9)		(77,9)
Résultat de l'année	96,1	-	96,1
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres de la société mère	96,0		96,0
Intérêts minoritaires	0,1		0,1

Les changements effectués au niveau du compte de résultats sont les suivants :

IAS 19 : Reclassification des charges d'intérêt et des charges financières liées aux gains et pertes actuariels de la rubrique "charges de personnel" vers la rubrique "charges financières". Cette nouvelle présentation permet une comparaison avec les chiffres présentés par la majorité des opérateurs postaux.

Pour la même raison, le coût des réductions de valeur sur créances est incorporé dans la définition de l'EBITDA, ce qui n'était pas le cas dans les états financiers 2006 publiés.

IAS 1 : Transfert du subside accordé au "Service social des Postes" de la rubrique "Autres charges d'exploitation" vers la rubrique "Charges de personnel". Cette nouvelle classification est plus correcte étant donné que nous présentons un compte de résultats par nature.

IMPACT SUR LE BILAN

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2006 PUBLIÉ	IMPACT RECLASSIFICATION	2006 COMPARABLE
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	773,1		773,1
Immobilisations incorporelles	54,9		54,9
Placements	2,7		2,7
Participations dans des entreprises associées	80,7		80,7
Immeubles de placement	13,9		13,9
Actifs d'impôts différés	21,1	119,7	140,8
Créances commerciales et autres créances	1,0		1,0
	947,4	119,7	1.067,1
Actifs courants			
Actifs destinés à la vente	20,7		20,7
Placements	385,1		385,1
Stocks	8,7		8,7
Impôts sur le résultat à récupérer	119,9	(119,7)	0,3
Créances commerciales et autres créances	412,1		412,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	594,2		594,2
	1.540,6	(119,7)	1.421,0
Total des actifs	2.488,1	-	2.488,1
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère			
Capital souscrit	783,8		783,8
Réserves	(80,7)		(80,7)
Bénéfices non distribués	96,0		96,0
	799,1		799,1
Intérêts minoritaires	0,1		0,1
Total des capitaux propres	799,2		799,2
Passifs non-courants			
Emprunts bancaires	30,8		30,8
Avantages au personnel	629,9		629,9
Dettes commerciales et autres	9,4		9,4
Provisions	46,4		46,4
Impôts différés passifs	0,7		0,7
	717,2		717,2
Passifs courants			
Emprunts bancaires	5,1		5,1
Découverts bancaires	0,1		0,1
Provisions	7,4		7,4
Impôts sur le résultat à payer	0,4		0,4
Dettes commerciales et autres	958,7		958,7
	971,7		971,7
Total des passifs	1.688,9		1.688,9
Total des capitaux propres et passifs	2.488,1		2.488,1

Au niveau du bilan, nous avons transféré, en vertu de la norme IAS1 paragraphe 70, les impôts différés se trouvant en 2006 au niveau des actifs courants vers les actifs non courants.

IMPACT SUR LE FLUX DE TRÉSORERIE

MILLIONS EUR AU 31 DÉCEMBRE	2006 PUBLIÉ	IMPACT RECLASSIFICATION	2006 COMPARABLE
Activités opérationnelles			
Résultat d'exploitation (EBIT)	135,9	19,4	155,3
Dépréciations et amortissements	93,0	(6,3)	86,7
Réductions de valeur	-	6,3	6,3
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(5,2)		(5,2)
Variation des avantages au personnel	(49,4)	(19,4)	(68,8)
Variation de la juste valeur des garanties financières	-	(8,3)	(8,3)
Intérêts perçus	37,7		37,7
Intérêts payés	(2,5)		(2,5)
Dividendes perçus	2,0		2,0
Impôts payés sur le résultat	(38,7)		(38,7)
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles avant changement du fonds de roulement et des provisions	172,7	(8,3)	164,4
Diminution des créances commerciales et autres créances	28,0		28,0
Diminution / (augmentation) des stocks	1,5		1,5
Diminution des dettes commerciales et autres dettes	9,3	(24,0)	(14,7)
Dépôts perçus de tiers	-	24,0	24,0
Augmentation des provisions	8,2		8,2
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	219,6	(8,3)	211,3
Activités d'investissement			
Produits découlant de la vente d'immobilisations corporelles	19,3		19,3
Produits découlant de la vente d'immobilisations financières	2,1		2,1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(126,4)		(126,4)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(24,1)		(24,1)
Acquisition d'autres investissements	(1,0)		(1,0)
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(1,9)		(1,9)
Flux de trésorerie net généré par les activités d'investissement	(132,1)		(132,0)
Activités de financement			
Emissions d'actions	340,0		340,0
Emissions d'emprunts	0,7		0,7
Remboursement d'emprunts	(2,7)		(2,7)
Remboursement des dettes de contrats de location financement	(0,3)		(0,3)
Placements	(353,2)	353,2	-
Flux de trésorerie net généré par les activités de financement	(15,5)	353,2	337,7
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	72,1	344,9	417,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 1er janvier	522,1		522,1
Placements au 1er janvier	-	31,9	31,9
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements au 1er janvier	522,1	31,9	554,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 31 décembre	594,2		594,2
Placements au 31 décembre	-	376,8	376,8
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements au 31 décembre	594,2	376,8	971,0
Mouvements entre le 1er janvier et le 31 décembre	72,1	344,9	417,0

Les modifications au niveau du flux de trésorerie sont les suivantes :

- IAS 19: Reclassification des charges d'intérêt et des charges financières liées aux gains et pertes actuariels de la rubrique "variation dans les avantages au personnel" vers la rubrique "charges financières".
- Modification dans la présentation du flux de trésorerie (Split entre les amortissements et les réductions de valeur, entre les dettes commerciales et les dépôts perçus de tiers).
- Isolation de l'impact des placements.

9. COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ACTIVITÉS COMMERCIALES

La Poste S.A. et ses filiales (dénommée ci-après "La Poste") fournissent des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés.

Par le biais de ses filiales et de ses entités commerciales, La Poste vend également toute une série d'autres produits et services, parmi lesquels des produits postaux, bancaires et financiers, des services de livraison express, la gestion de documents et d'autres services apparentés. La Poste assume également des activités d'intérêt public pour le compte de l'Etat.

STATUT JURIDIQUE

La Poste S.A. est une société anonyme de droit public. Le siège social de La Poste S.A. est sis au Centre Monnaie, à 1000 Bruxelles.

9.2. CHANGEMENT DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux appliqués au cours de l'exercice financier précédent. La Poste a adopté en cours d'exercice les normes IFRS modifiées mentionnées ci-dessous. L'adoption de ces normes révisées n'a pas eu d'impact sur la situation ou les performances financières du Groupe. Elle a toutefois donné lieu à des informations supplémentaires :

- IFRS 7 Instruments financiers : informations
- IAS 1 Amendement – Présentation des Etats financiers

L'effet principal de ces changements est commenté ci-après.

Adoption de l'IFRS 7 Instruments financiers : informations

Cette norme requiert des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques générés par ces instruments financiers. Les nouvelles informations sont incluses tout au long des états financiers. Même s'il n'y a eu aucun impact sur la situation ou les performances financières, les informations comparatives ont été revues si nécessaire.

Amendement de l'IAS 1 : présentation des états financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, La Poste dresse désormais le rapport de ses objectifs, principes et procédures en matière de gestion du capital. Les nouvelles informations rendues nécessaires par ce changement de la norme IAS 1 sont reprises dans l'annexe 9.27.

Normes et interprétations qui ne sont pas encore appliquées par La Poste

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, qui ne sont pas encore obligatoires, n'ont pas été appliquées par La Poste en 2007.

NORMES OU INTERPRÉTATIONS	DATE EFFECTIVE DE PUBLICATION
IFRIC 14	
IAS19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement et leur interaction	à partir du 1er janvier 2008
IFRS 8	
Segments opérationnels	à partir du 1er janvier 2009

9.3. JUGEMENTS COMPTABLES ESSENTIELS

Plusieurs jugements comptables essentiels sous-tendent la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. Ils ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs. Des estimations et hypothèses concernant l'avenir sont établies. Elles sont réévaluées en permanence et reposent sur des modèles et des attentes historiquement établis par rapport aux événements futurs qui semblent raisonnables au vu des circonstances actuelles.

• Employee Stock Option Plan (ESOP)

Conformément à la norme IFRS 2, l'impact de l'ESOP est mesuré grâce au modèle binomial d'évaluation des options et le prix ainsi calculé est reconnu dans le compte de résultats dans la rubrique "Charges de personnel" puis ventilé sur la durée des options. Les différents paramètres utilisés sont repris ci-dessous :

- Volatilité du prix de l'action : 27,01%
- Rendement des dividendes : 7,96%
- Durée de vie attendue : 4 ans

• Avantages au personnel - IAS 19

Les hypothèses clé inhérentes à l'évaluation du passif relatif aux avantages au personnel et à la fixation des coûts des régimes de retraite incluent la rotation du personnel, le taux de mortalité, l'âge du départ à la retraite, les taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu sur les actifs, les augmentations des avantages et les futures hausses de salaire, actualisés sur base annuelle. Les circonstances réelles peuvent diverger de ces hypothèses, ce qui engendre un passif différent au niveau des avantages au personnel, lequel peut se refléter dans le compte de résultats sous la forme de revenus ou de coûts additionnels.

De plus, en ce qui concerne l'avantage "Rémunération des absences cumulées", le modèle de consommation des jours de maladie découle des statistiques relatives aux neuf premiers mois de 2007. Le nombre de jours de maladie dépend de l'âge et a été identifié par tranche d'âge de la population statutaire.

Complémentairement, en ce qui concerne le même avantage, une autre variable importante est le pourcentage du salaire projeté utilisé pour déterminer les coûts, à savoir 71% du salaire garanti, indépendamment de l'ancienneté de service ou du nombre de jours figurant dans le compte "notionnel" ("cagnotte") et 29% supplémentaires pour le nombre de jours accumulés dans la cagnotte.

Pour la plupart des avantages, un coût moyen par membre inactif est appliqué en vue de l'évaluation des avantages. Ce coût moyen a été estimé en divisant le coût annuel pour les membres inactifs par le nombre de bénéficiaires inactifs, basé sur les données disponibles utilisées pour l'avantage "Transport".

• Durée de vie utile et valeur résiduelle

La durée de vie utile et les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et incorporelles sont déterminées sur base d'analyses périodiques de la durée d'utilité réelle (historique) et de l'utilisation prévue pour ces actifs (budget et plan à long terme).

La vie utile estimée d'un actif peut être revue à la suite d'un événement susceptible d'influencer son utilisation future (ex. non-respect d'un des indices de dépréciation de la norme IAS 36).

Les changements importants portant sur la durée d'utilité estimée pour ces actifs sont repris le cas échéant dans les états financiers

• Provisions

Les provisions sont reconnues si elles découlent d'événements du passé et dont le coût peut être mesuré de façon fiable. Elles représentent des obligations incertaines qui sont estimées de manière fiable.

• Enregistrement des revenus

Les revenus et les autres recettes opérationnelles sont enregistrés en résultat lorsqu'un service a été presté et que les revenus y afférent peuvent être mesurés de façon fiable. De plus, il doit exister une probabilité élevée quant au gain économique résultant de la transaction au bénéfice de La Poste. Pour les prestations fournies, l'état d'avancement détermine la fraction des montants reconnus. En application de ce principe, les revenus différés relatifs à la vente de timbres sont estimés à 3% et ceux relatifs à l'activité "machines à affranchir" à 6,15%.

• Impôts différés

En vertu de la norme IAS 12, les impôts différés sont reconnus lorsqu'il existe des différences temporaires entre la valeur comptable des états financiers IFRS et les comptes fiscaux (BGAAP).

La Poste a enregistré un impôt différé actif pour toutes les différences temporaires dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, lequel permettra l'utilisation des différences déductibles temporaires.

• Instruments financiers

La Poste a désigné lors de leur comptabilisation initiale tous ses instruments financiers comme étant des instruments repris à leur juste valeur par le biais du compte de résultats. L'entreprise a opté pour cette catégorie parce que la performance de ces instruments est évaluée sur base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée. C'est sur cette base que les informations relatives au groupe sont fournies en interne aux dirigeants des entités.

9.4. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur base du principe de la valorisation au coût d'acquisition historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 1er avril 2008 et ont été établis en respectant les dispositions du référentiel "IFRS" (International Financial Reporting Standards). Les principes de base sont décrits plus en détail dans les règles d'évaluation ci-dessous.

L'ensemble des estimations et hypothèses utilisées lors de la préparation des états financiers est en ligne avec le dernier budget prévisionnel approuvé. Les jugements émis sont basés sur des informations disponibles à chaque date de bilan. Bien que ces estimations soient basées sur les dernières informations mises à la disposition de la direction, les données réelles pourraient finalement présenter des différences par rapport à ces estimations.

CONSOLIDATION

La société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle sont inclus dans la consolidation. Aucune exception n'est tolérée.

Filiales

Les actifs et passifs, droits et engagements, revenus et dépenses de la société mère et des filiales dont elle a le contrôle exclusif sont consolidés dans leur intégralité. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque La Poste S.A. détient 50% ou plus des droits de vote de l'entité; ces hypothèses peuvent être réfutées si la situation contraire est clairement établie. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertis sont pris en compte pour déterminer si La Poste S.A. contrôle une entité.

Une filiale est consolidée à partir de la date de l'acquisition, c'est-à-dire à la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de la société acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de la date d'acquisition, la société mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans ses états financiers consolidés et reconnaît (à leur juste valeur) dans son bilan consolidé les actifs, passifs acquis, en ce compris tout goodwill résultant de l'acquisition. Les filiales cessent d'être consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont intégralement éliminés.

Les états financiers consolidés sont établis sur base de règles d'évaluation uniformes pour les transactions analogues et autres événements survenant dans des circonstances similaires.

Sociétés associées

Une société associée est une entité dans laquelle La Poste S.A. exerce une influence notable, mais qui ne constitue ni une filiale ni une coentreprise (voir ci-dessous) de l'investisseur. Par influence notable, on entend le pouvoir de participer à des décisions relevant des politiques financières ou opérationnelles de la société associée, et non celui de contrôler ces politiques. On considère qu'il y a influence notable lorsque l'investisseur possède au moins 20% du droit de vote de la société. En deçà des 20%, cette influence notable est considérée comme nulle. Cependant, ces présomptions peuvent être réfutées si la preuve du contraire peut être clairement apportée.

Toutes les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence : les participations sont intégrées séparément dans le bilan consolidé (sous la rubrique "investissements consolidés suivant la méthode de mise en équivalence") à la date de l'arrêté des comptes, pour un montant correspondant à la proportion des capitaux propres de la société associée (conformément aux normes IFRS), résultat de cette période compris. Les dividendes reçus d'une entité associée réduisent la valeur comptable de l'investissement.

La part du résultat des sociétés associées attribuable à La Poste est intégrée séparément dans l'état des revenus consolidés sous la rubrique "Participations dans des entreprises associées".

Les gains et pertes non réalisés résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et ses sociétés associées sont éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans la société associée.

Entités contrôlées conjointement

Les entités sur lesquelles La Poste S.A. exerce un contrôle conjoint, dans le cadre d'un accord contractuel conclu avec un ou plusieurs partenaires, sont également consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Goodwill et écarts d'acquisition négatifs

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs, passifs latents identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en produits dans le compte de résultats (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de perte de valeur.

Conversion des états financiers des filiales exprimés en devises étrangères

La Poste S.A. ne possédait aucune filiale réalisant des états financiers consolidés dans des devises étrangères au 31 décembre 2007 ou au 31 décembre 2006.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Un actif incorporel est reconnu au bilan lorsque les conditions suivantes sont remplies : (1) l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué), soit il résulte de droits contractuels ou légaux; (2) il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif seront générés pour La Poste; (3) La Poste peut contrôler l'actif; et (4) le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables à la transaction, mais pas les coûts indirects), sous déduction des amortissements cumulés, et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Les dépenses liées à la phase de recherche sont imputées dans le compte de résultats. Les dépenses liées à la phase de développement sont capitalisées. Au sein de La Poste, les immobilisations incorporelles générées en interne représentent essentiellement des projets informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont systématiquement amorties tout au long de leur vie économique utile, en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité applicables sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DURÉE D'UTILITÉ PROBABLE
Frais de développements informatiques	5 ans maximum
Licences pour les logiciels mineurs	3 ans
Concessions, brevets, clients, savoir-faire, marques enregistrées et autres droits similaires	À déterminer au cas par cas
Fonds commercial	N/A, mais test de dépréciation annuel

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour amener l'actif en état opérationnel. Aucun coût d'emprunt n'est inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles.

Les dépenses de réparations et d'entretiens qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charges dans le compte de résultats. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation, sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition.

Le montant amortissable des immobilisations corporelles est amorti sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, sauf pour certains véhicules (pour ceux-ci, le montant amortissable correspond à la valeur d'acquisition moins leur valeur résiduelle en fin de vie). Les durées de vie retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE D'UTILITÉ PROBABLE
-----------------------------	--------------------------

Terrains	N/A
Bâtiments administratifs centraux	40 ans
Immeubles du réseau	40 ans
Bâtiments industriels, centres de tri	25 ans (*)
Travaux d'aménagement des bâtiments	10 ans
Tracteurs et élévateurs	10 ans
Vélos et vélomoteurs	4 ans (**)
Autres véhicules (voitures, camions, ...)	5 ans
Machines	10 ans
Mobilier	10 ans
Équipement informatique	5 ans

(*) 25 ans pour les bâtiments industriels et les centres de tri acquis après le 01/01/2006, 30 ans pour les bâtiments industriels et les centres de tri acquis avant cette date.

(**) 4 ans pour les vélos et vélomoteurs achetés après le 01/01/2006, 5 ans pour les vélos et vélomoteurs achetés avant cette date.

OPÉRATIONS DE LOCATION / LEASING

Les opérations de location/leasing en vertu desquelles l'actif et l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif sont assumés par le preneur sont reconnus comme des leasings financiers. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan à la valeur actuelle des loyers minimums (= la somme des intérêts et capital inclus dans les loyers), ou à leur juste valeur si celle-ci est inférieure. Les obligations correspondantes sont reprises au passif du bilan. Les loyers sont répartis entre le remboursement de la dette et une charge financière afin d'obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde de la dette pendant toute la durée du financement. Les immobilisations corporelles détenues dans le cadre de contrats de leasing sont amorties conformément aux règles retenues pour les actifs de même nature.

Les loyers payés/reçus sous le leasing opérationnel (location qui ne transfère pas substantiellement tous les risques et avantages liés à la possession d'un actif) sont considérés comme des dépenses par le preneur / comme un revenu par le bailleur sur base linéaire tout au long de la durée du bail.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés éventuels et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le montant amorti est alloué de manière systématique en fonction de la durée d'utilité de l'actif en utilisant la méthode d'amortissement linéaire. La durée d'utilité applicable est reprise dans le tableau inclus dans la section "immobilisations corporelles".

ACTIFS DÉTENUS À LA VENTE

Les actifs non courants sont classés en tant qu'actifs destinés à la vente sous une rubrique distincte du bilan si leur valeur comptable est recouvrée principalement via la vente plutôt que par une utilisation continue. Ceci est applicable si certains critères stricts sont rencontrés (lancement d'un programme actif visant à trouver un acheteur, propriété disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, vente hautement probable et escomptée dans l'année à partir de la date de classification).

Les actifs non courants destinés à la vente ne sont plus amortis mais peuvent faire l'objet d'une réduction de valeur. Ils sont comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

COLLECTION DE TIMBRES

La collection de timbres qui est la propriété de La Poste et utilisée de manière durable par celle-ci, est évaluée à sa valeur réévaluée, déduction faite d'une décote pour manque de liquidité. Les

valeurs réévaluées sont déterminées périodiquement sur base du prix du marché. La collection de timbres est comptabilisée dans la section "Mobilier et agencements" du bilan.

PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant récupérable, c'est à dire le montant le plus haut entre sa juste valeur, déduction des frais de vente (soit le montant que La Poste recevrait si elle vendait l'actif) et sa valeur d'utilité (soit le montant que La Poste générerait si elle continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur les actifs individuels. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas des flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif est alloué (UGT = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres UGT).

Un test de perte de valeur est réalisé chaque année pour une UGT à laquelle un goodwill est alloué. Toutefois, il n'est réalisé pour une UGT à laquelle aucun goodwill n'est alloué que lorsqu'il existe une indication de perte de valeur. Les goodwill dégagés lors d'une acquisition sont alloués aux filiales, et sont le cas échéant ventilés sur les UGT qui sont sensées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de l'UGT au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les conditions initiales qui ont prévalu au moment de la comptabilisation de la perte de valeur ne sont plus rencontrées, et uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant qui serait apparu, après amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été prise en compte.

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode FIFO ("first in first out"). Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés au bilan pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend tous les coûts qui sont nécessaires pour amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient des timbres inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve. L'allocation des frais fixes de production sur le prix de revient se base sur la capacité normale de production.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le "stock option plan" est mesuré sur base des principes d'évaluation utilisés dans les modèles de détermination de prix d'options. Sous ce type de modèle, les options sont valorisées à leur juste valeur à la date de leur octroi. Le prix de l'option ainsi calculé est repris dans le compte de résultats dans la rubrique "Charges de personnel" et est réparti sur la durée des options.

RECONNAISSANCE EN REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque La Poste transfère les risques et avantages inhérents à la propriété du bien à l'acheteur et lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques liés à la transaction seront transférés à La Poste.

Les revenus relatifs à des prestations de services sont reconnus en résultats en fonction du degré d'avancement des prestations. En application de ce principe, les revenus relatifs à l'activité de timbres et de machines à affranchir sont reconnus en résultats lorsque le courrier est délivré.

La Poste perçoit également des commissions sur ventes de produits partenaires au travers de son réseau de bureaux de poste. Les produits de commissions sont enregistrés lorsque les prestations sont effectuées.

Les revenus provenant des intérêts perçus sont reconnus en utilisant la méthode du rendement effectif et le revenu lié aux dividendes est identifié lorsque le Groupe acquiert le droit au paiement dudit dividende. Les revenus de location en provenance des leasings opérationnels ou des immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur base du contrat de location.

CRÉANCES

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des cash flows à recevoir (sauf si l'impact est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance et les produits acquis sont aussi classés sous cette rubrique.

PLACEMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont assignés à différentes catégories suivant leur comptabilisation initiale et selon les caractéristiques de l'instrument et son objectif. Le choix de la catégorie est important car il détermine la manière dont l'instrument est mesuré et si les revenus et les dépenses en résultant sont reconnus dans le compte de résultats ou directement sur les capitaux propres.

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

1. Les actifs financiers détenus à des fins de trading reprennent (a) les produits dérivés et (b) les actifs que La Poste a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale, dans la catégorie "à leur juste valeur avec impact sur le compte de résultats". Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le compte de résultats.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que La Poste a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
3. Les prêts et les montants à recevoir sont les actifs financiers non dérivés présentant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif.
4. Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs non classés dans une catégorie reprise ci-dessus, par exemple les actions (autres que les actions des filiales, filiales conjointes et entreprises associées), les placements en SICAV, les obligations que La Poste n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces

actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées sous les fonds propres, jusqu'à ce que les actifs aient perdu de leur valeur ou soient vendus, moment auquel les gains ou pertes accumulés dans les fonds propres sont reclassés dans le compte de résultats.

Les achats normaux d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. La juste valeur des actifs financiers est déterminée en prenant comme référence les cotations du marché.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, après avoir déduits les découverts bancaires.

CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "capital".

Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements sur actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

Les autres réserves englobent les résultats des exercices antérieurs, les réserves légales et les réserves consolidées.

Les résultats de l'exercice incluent le résultat de l'exercice en cours comme mentionné dans le compte de résultats.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont pris en charge lorsqu'un employé a rendu des services à La Poste. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique "dettes salariales et sociales".

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Les avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés (sous déduction des avoirs du plan) dans la mesure où la Poste a une obligation d'encourir des coûts relatifs au service presté par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de "droits acquis" sur base d'une pratique passée (obligation implicite).

En application de ces principes, une provision (calculée selon une méthode actuarielle fixée par les normes IAS 19) est constituée dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, en vue de couvrir :

- les coûts futurs relatifs aux retraités actuels (provision représentant 100% des futurs coûts estimés de ces retraités) ;
- les coûts futurs des retraités potentiels, estimés sur base des employés actuellement en service et tenant compte du service accumulé de ces employés à chaque date de clôture et de la probabilité que le personnel atteigne l'âge voulu pour obtenir les avantages (la provision est constituée progressivement, au fur et à mesure que les membres du personnel avancent dans leur carrière personnelle).

Une provision est également constituée pour des avantages à long terme pour couvrir les avantages qui ne seront payés que dans plusieurs années, mais qui sont déjà mérités par l'employé sur base de son service passé. Ici aussi, une provision est calculée suivant une méthode actuarielle imposée par les normes IAS 19.

La provision est calculée comme suit :

Evaluation actuarielle de l'obligation sous IAS 19
- Coûts des services passés non encore reconnus (uniquement pour les avantages postérieurs à l'emploi)
+ Gains actuariels /- pertes actuarielles non encore reconnu(e)s (uniquement pour les avantages postérieurs à l'emploi)
- Juste valeur des actifs du plan
= Provision à constituer (ou actif social à reconnaître si la juste valeur des avoirs du plan est supérieure).

Le calcul de l'obligation se fait en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année de service donne droit à une unité de crédit supplémentaire à prendre en compte dans la valorisation des avantages octroyés et des obligations y afférentes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement des obligations des entreprises de première catégorie ou est basé sur les obligations de l'Etat d'une durée similaire à celle des avantages évalués.

En cas de modification des avantages, un coût de service relatif aux services passés est reconnu dans le compte de résultats (charge de l'année s'il y a augmentation des avantages, profit de l'année en cas de diminution des avantages). Ce n'est que dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi que ce coût des services passés est étalé sur la période durant laquelle les employés doivent encore éventuellement prêter pour avoir droit à ces avantages. A La Poste, les avantages sont acquis immédiatement. Toute modification de ces avantages a donc un impact direct sur le compte de résultats.

Des hypothèses actuarielles (concernant le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les coûts des avantages futurs, l'inflation, etc.) sont utilisées pour évaluer les obligations sociales, conformément aux normes IAS 19. Des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant (1) des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, et (2) des écarts entre les coûts réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation IAS 19. Dans le cas des avantages à long terme, ces gains et pertes actuariels sont reconnus directement dans le compte de résultats.

Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, La Poste a opté (a) pour la non reconnaissance des gains et pertes actuariels qui restent dans un corridor de 10% du plus haut des deux montants suivants : le montant de l'obligation IAS 19 ou la juste valeur des actifs du plan, et pour (b), l'étalement dans le compte de résultats des gains et pertes actuariels qui sortent de ce corridor sur une période égale à la durée résiduelle moyenne de service des employés.

Indemnité de fin de contrat de travail

Lorsque La Poste met fin au contrat d'un membre du personnel avant la date normale de sa retraite ou lorsque l'employé accepte volontairement de partir en contrepartie d'avantages, une provision est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour La Poste. Cette provision est actualisée si les avantages sont payables après plus d'un an.

Aucune des obligations liées aux avantages au personnel ne sont couvertes par des actifs, à l'exception de l'avantage "Frais médicaux".

PROVISIONS

Une provision est reconnue uniquement lorsque:

1. La Poste a une obligation légale ou implicite d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée ; et
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'augmentation de la provision due à l'actualisation est présentée en charges financières.

Une provision pour assainissement de sites pollués est reconnue si la Poste est soumise à une obligation en la matière. Les provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Si La Poste a un contrat onéreux (La Poste devra faire face à une perte inévitable qui découle de ses engagements contractuels), une provision doit être constituée.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée si La Poste démontre qu'elle a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de clôture. Cette obligation doit être démontrée par : (a) l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration et (b) soit la mise en œuvre de la restructuration, soit l'annonce des principales caractéristiques de celle-ci aux intéressés.

Les dividendes à payer par rapport à l'exercice N ne sont reconnus comme dettes que lorsque les droits des actionnaires à recevoir ces dividendes (au cours de l'exercice N+1) sont établis.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable de l'actif (ou du passif) et leur base taxable, en utilisant le taux de taxation attendu lors du recouvrement de l'actif ou du règlement du passif. En pratique, on utilise le taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Des impôts différés ne sont toutefois pas calculés sur :

1. le goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible fiscalement
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales), qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporaires sur les participations dans les filiales, filiales conjointes et entreprises associées tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires déductibles existantes à la date de clôture, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être présentés en net.

REVENUS DIFFÉRÉS

Les revenus différés constituent la partie des revenus reçus pendant les périodes financières actuelles ou passées mais qui ont trait à une période financière ultérieure.

TRANSACTIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées initialement dans la monnaie fonctionnelle des entités concernées, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits réalisés à partir des taux de change, ainsi que les pertes et profits non réalisés à partir des taux de change sur les actifs et passifs monétaires à la date du bilan sont reconnus dans le compte de résultats.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reconnues dans le compte de résultats.

Des règles spécifiques peuvent s'appliquer dans le cas d'opérations de couverture réalisées par le biais de dérivés, mais La Poste n'a pas effectué de telles opérations. De même, La Poste n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour effectuer des transactions de type spéculatif.

9.5. GESTION DES RISQUES

Chacun des risques suivants pourrait avoir un effet matériel négatif sur la situation financière de l'entreprise, ses résultats d'exploitation ou ses disponibilités de trésorerie. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls risques auxquels elle est exposée. Il peut y avoir d'autres risques qui ne sont pas décrits ci-dessous et dont nous n'avons pas connaissance actuellement. Il peut aussi y avoir des risques que nous considérons actuellement comme immatériels, mais qui pourraient avoir un effet matériel défavorable sur le long terme.

RISQUES OPÉRATIONNELS

L'activité courrier fait partie intégrante de l'activité totale et représente 78% des revenus d'exploitation de notre groupe. Des technologies telles que le courrier électronique et Internet peuvent être utilisées pour envoyer et transférer des informations. En raison d'un recours accru à ces technologies, les volumes du courrier traditionnel ont diminué en Belgique ces dernières années et cette tendance à la baisse devrait se poursuivre lors des années à venir. Si le remplacement des méthodes traditionnelles d'envoi se confirme à grande échelle, cela pourrait avoir une influence néfaste sur les volumes, les recettes et la rentabilité de l'activité courrier et de l'entreprise dans son ensemble.

Les évolutions et les tendances économiques peuvent exercer un effet matériel défavorable sur notre situation financière et/ou sur les résultats de nos opérations. Étant donné que la logistique de l'activité courrier engendre des frais fixes élevés et dépend fortement de l'impact d'un volume important afin de couvrir ces frais, une récession économique pourrait avoir des répercussions négatives sur les résultats de ce segment d'activité et donc aussi sur les résultats du groupe.

Le succès de la société dépend également de la capacité à éviter les grèves, les arrêts de travail et les ralentissements de l'activité dans le chef des collaborateurs. Des actions menées par de grands syndicats ou par de petits groupes de travailleurs pourraient perturber fortement les opérations. L'activité peut également être affectée par les dispositions de la Convention Collective de Travail conclue avec le personnel. Ces dispositions pourraient entraîner une augmentation de la rémunération et des avantages au personnel, des règlements de travail moins flexibles que ceux de nos concurrents et des restrictions quant à de futures réductions des effectifs.

L'évolution du marché peut pousser l'entreprise à revoir sa stratégie concernant les activités qu'elle exerce. Citons comme exemple l'érosion des prix sur les marchés du courrier non adressé et des paquets, le changement de comportement du client par rapport à la facturation électronique et une modification du comportement des grands annonceurs vis-à-vis du marketing direct. La révision des stratégies peut nous amener à mettre fin à des activités. Les réductions d'emploi qui en découleraient et d'autres frais importants de restructuration pourraient avoir un impact sur notre rentabilité.

Afin de conserver sa position sur le marché, l'entreprise doit consentir à de sérieux investissements en termes d'infrastructure, en ce qui concerne par exemple les camions et les centres de tri. La Poste base ses investissements infrastructurels sur des prévisions. Or, il peut s'avérer compliqué de prévoir avec précision les besoins futurs, car ils dépendent d'un nombre important de facteurs. Par conséquent, les investissements peuvent ne pas être conformes aux besoins réels. Si nous sous-estimons les futurs besoins en capacité, nous ne serons pas en mesure de satisfaire les exigences des clients, ce qui aura un impact négatif sur nos revenus et bénéfices. Si nous surestimons les besoins futurs ou si des contrats majeurs sont annulés par des clients, nous nous retrouverons avec un excédent de capacité, ce qui aura également des répercussions néfastes sur notre rentabilité.

La Poste restructure, réforme ou intègre divers aspects des opérations afin de réaliser des économies et d'augmenter sa rentabilité. Les opérations de restructuration ou les mesures d'économie pourraient ne pas atteindre les résultats escomptés et influencer de manière négative la rentabilité et les recettes.

La Poste peut se révéler incapable d'empêcher les travailleurs de frauder ou de se comporter de manière inappropriée, nuisant ainsi aux affaires et à la réputation de l'entreprise. Une conduite inappropriée de la part de collaborateurs pourrait entraîner des pertes financières, des départs de clients et des sanctions.

La Poste est protégée contre l'accès non autorisé aux données via plusieurs mesures relatives aux collaborateurs, à l'organisation, aux applications, aux systèmes et aux réseaux. Nous utilisons également des pare-feux, des scanners antivirus et nous contrôlons l'accès au système d'exploitation afin de protéger la confidentialité, l'intégrité et l'authenticité des données.

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Toutes les activités commerciales de La Poste sont localisées dans la zone euro. Très peu de transactions sont effectuées en devises étrangères, mis à part les mandats internationaux. Par conséquent, le risque de change est pratiquement nul et il n'y a pas lieu de le gérer de manière active.

Risque de taux d'intérêt

La filiale commune "Banque de La Poste" (BPO) est, comme toutes les banques, soumise au risque de taux d'intérêt qui a une influence directe sur sa marge. L'évolution des taux d'intérêt influence également la valorisation du portefeuille d'obligations de BPO, ces dernières étant évaluées à leur juste valeur en IFRS. BPO étant considérée comme une entité mise en équivalence, 50% de la variation des fonds propres de la BPO influencent directement le résultat consolidé et les fonds propres de La Poste.

MILLIONS EUR	2007 + 1%	2007 - 1%	2006 + 1%	2006 - 1%
Résultat BPO	2,0	(2,0)	16,0	(16,0)
Fonds propres La Poste	1,0	(1,0)	8,0	(8,0)

La Poste a également contracté un emprunt de 100 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Cet emprunt dont le terme est fixé en 2022 est soumis à un taux variable Euribor de 3 mois moins 3,7 bps.

En 2007, l'entreprise a investi 90 millions d'euros dans des titres à taux variable. Ces obligations présentent un coupon trimestriel variable correspondant à Euribor 3 mois plus une marge. La Poste a également investi 500,5 millions d'euros dans des fonds monétaires. Ces investissements présentent un taux d'intérêt variable. Ces taux d'intérêt variables peuvent fluctuer de manière substantielle et influencer de manière négative nos résultats et notre situation financière au cours d'une période donnée.

La Poste a également investi dans des effets de commerce. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact négatif sur la valeur de ces investissements et par conséquent sur la rentabilité de l'entreprise.

Risque de crédit

Le risque de crédit ne concerne par définition que la partie de l'activité de La Poste qui ne génère pas de revenus en espèces. Il se décline selon trois axes :

- le risque de crédit dérive tout d'abord de la concentration des principaux comptes clients, qui génèrent la majeure partie du chiffre d'affaires et représentent un montant très important de créances ouvertes. Toutefois, ce risque est limité, étant donné que ces clients ont déposé des garanties bancaires et des autorisations de domiciliation, lesquelles couvrent la majeure partie du montant à recevoir ;
- La Poste exige de ses clients moins importants qu'ils satisfassent à une enquête de solvabilité. Le département financier de La Poste mène lui-même cette enquête et fixe une limite de crédit, mise à jour tous les six mois. Si l'enquête de solvabilité débouche sur un résultat négatif, La Poste demande au client qu'il effectue ses paiements en espèces. Le risque est donc également limité à ce niveau ;
- enfin, le troisième type de risque est lié au fait que certains clients relèvent de certains secteurs d'activités ou zones géographiques (clients étrangers). Ici aussi, des procédures systématiques d'analyse de crédit limitent le risque lorsque les comptes clients principaux sont activés.

Nous avons pour principe de ne traiter qu'avec des contreparties solvables. En ce qui concerne le risque de crédit découlant des autres actifs financiers du groupe, qui incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les investissements financiers à la juste valeur, l'exposition au risque de crédit résulte d'un manquement de la partie adverse, l'exposition maximale correspondant à la valeur comptable de ces instruments.

MILLIONS EUR	2007	2006
Actifs financiers : risque de crédit		
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	-	2,7
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	1011,1	385,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	154,8	594,2
Créances commerciales et autres créances	357,9	413,1
Actifs financiers : risque de crédit	1.523,8	1.395,1

Les créances commerciales et autres créances ont été examinées afin de déceler des pertes de valeur. Nous indiquons ci-après les évolutions de certaines créances commerciales ayant connu une perte de valeur.

MILLIONS EUR	2007	2006
Au 1er janvier	18,4	5,0
Réductions de valeur : Dotation	15,1	14,7
Réductions de valeur : Utilisation	(0,5)	(0,6)
Réductions de valeur : Reprise	(5,6)	(0,8)
Au 31 décembre	27,4	18,4

Certaines des créances commerciales pour lesquelles aucune réduction de valeur n'a été reconnue constituent des créances échues à la date du reporting. La balance âgée des actifs financiers correspondant à des arriérés mais n'impliquant pas de perte de valeur se présente comme suit :

MILLIONS EUR	2007	2006
Courants	240,6	294,0
< 60 jours	61,3	52,1
60 - 120 jours	3,1	9,7
> 120 jours	3,7	6,5
Total	308,7	362,3

Le management considère que tous les actifs financiers ci-dessus qui ne font pas l'objet d'une réduction de valeur à chaque date de reporting présentent une bonne qualité de crédit, y compris ceux qui sont échus.

Les variations de la juste valeur des passifs financiers (voir annexe 9.22) ne sont pas dues aux variations du risque de crédit. (Voir tableau ci-dessous):

MILLIONS EUR	2007	2006
Valeur nette comptable au 1er Janvier	35,9	38,3
Changements attribuables aux variations liées au risque de crédit	0	0
Autres changements	89,2	(2,4)
Valeur nette comptable au 31 Décembre	125,1	35,9

Risque de liquidité

De par la nature même de ses activités, La Poste a peu de besoins de financement, étant donné qu'une bonne partie de ses revenus (ventes de timbres, etc.) est encaissée en espèces.

Les passifs financiers qui présentent des échéances contractuelles au 31 décembre 2007 sont résumés ci-dessous :

MILLIONS EUR	COURANT MOINS D'1 AN	NON COURANT ENTRE 1 AN ET 5 ANS	NON COURANT PLUS DE 5 ANS
31 DÉCEMBRE 2007			
Dettes de location-financement	0,8	3,1	0,4
Rentabilité sur fonds propres	9,0	14,1	
Emprunts bancaires			100,0
Dettes commerciales et autres dettes	887,7	1,5	9,0

Si on les compare aux échéances des passifs financiers de la période précédente du reporting, on obtient les données suivantes :

MILLIONS EUR	COURANT MOINS D'1 AN	NON COURANT ENTRE 1 AN ET 5 ANS	NON COURANT PLUS DE 5 ANS
31 DÉCEMBRE 2006			
Emprunts bancaires non sécurisés	0,2		
Dettes de location-financement	5,0	9,6	0,9
Rentabilité sur fonds propres	9,0	18,0	
Autres emprunts	0,6	0,1	
Dettes commerciales et autres dettes	958,7	0,4	9,0

Les échéances contractuelles ci-dessus sont basées sur les paiements contractuels non escomptés qui peuvent être différents des valeurs nettes comptables constatées à la clôture du bilan.

9.6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE

ASTERION SAS

BPG France SAS, société dont les actions sont entièrement détenues par La Poste, a cédé sa participation dans Asterion SAS (représentant 100% du capital de la compagnie) et par conséquent dans les filiales de celle-ci Asterion Direct et Asterion Sud à Pitney Bowes Holding SNC. Les différents éléments composant la cession sont les suivants :

Prix de vente final	24,3 millions d'euros
Cash reçu en 2007	18,0 millions d'euros
Versé sur un compte bloqué	6,0 millions d'euros
Cash reçu en 2008	0,3 million d'euros

Les actifs et passifs de la filiale Asterion SAS et de ses filiales ont été complètement déconsolidés. Après déduction de tous les frais liés à la transaction, La Poste a enregistré un profit non récurrent de 6,5 millions d'euros suite à cette cession.

CERTIPOST S.A.

Le Conseil d'Administration de Certipost S.A. a décidé, en date du 21 décembre 2007, de procéder à une augmentation de son capital à concurrence de 1,9 million d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par le biais de l'émission de 820 nouvelles actions, payées en liquide (La Poste et Belgacom acquérant chacun 410 actions).

En plus de cette augmentation de capital, le paiement du capital non appelé, à concurrence de 0,8 million d'euro, a été demandé le 21 décembre 2007. La Poste S.A. et Belgacom ont versé chacun 0,4 million d'euro.

FOND DES SARTS S.A.

Le 3 mai 2007, l'Assemblée Générale des Actionnaires de La Poste a décidé de fusionner la société Fond des Sarts S.A. avec La Poste S.A., et ce en transférant la globalité du patrimoine de Fond des Sarts S.A., en ce inclus ses droits et obligations.

POSTSHOP S.A.

Le 20 juin 2007, l'Assemblée Générale des Actionnaires de La Poste a décidé de fusionner la société Postshop S.A. avec La Poste S.A., et ce en transférant la globalité du patrimoine de Postshop S.A., en ce inclus ses droits et obligations.

9.7. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

MILLIONS EUR	2007	2006
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	4,5	7,0
Avantages de toute nature	0,3	1,5
Commissions perçues	10,6	7,9
Revenus locatifs découlant des immeubles de placement	1,8	1,7
Autres revenus locatifs	6,0	4,8
Revenus de tiers	5,9	12,1
Produit de cessions de filiale	14,4	-
Autres	5,9	11,0
	49,3	46,0

Les revenus locatifs découlant des immeubles de placement s'élevaient à 1,8 millions d'euros (2006 : 1,7 millions d'euros).

La récupération de coûts de tiers provient des recettes réalisées dans les restaurants d'entreprise. La variance négative est due à la fermeture provisoire de certains restaurants pour des raisons de remise en état.

Le résultat brut de la cession de la filiale Asterion s'élève à 14,4 millions d'euros. Le profit net de la vente du groupe Astérior s'élève à 6,5 millions d'euros après déduction des frais de transaction et des provisions relatifs à la vente. Ces charges et ces provisions ont été comptabilisées au niveau des coûts opérationnels.

Les autres sources des autres produits d'exploitation sont principalement les remboursements par des tiers liés à des dommages subis par La Poste S.A. et par ses filiales.

9.8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

MILLIONS EUR	2007	2006 (*) COMPARABLE
Provisions (litiges (personnel non inclus), environnement, restructuration)	6,3	6,0
Taxes locales & précompte immobilier	6,4	7,6
Réduction de valeur sur créances commerciales	5,0	5,9
Amendes	0,2	0,6
Dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres'	7,2	-
Autres	2,8	8,8
	27,9	29,0

(*)Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

Les dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres' de 7,2 millions d'euros résultent d'un ajustement de la garantie sur le résultat de BPO. Nous vous renvoyons aussi à l'annexe 9.18.

9.9. CHARGES DE PERSONNEL

MILLIONS EUR	2007	2006 (*) COMPARABLE
Charges de personnel	1.122,9	1.167,1
Convention Collective de Travail (CCT) 2007-2008	67,2	-
Cotisations de sécurité sociale	217,1	224,1
Autres frais de personnel	13,0	9,3
	1.420,2	1.400,4

(*)Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

Le 17 avril 2007, La Poste S.A. et ses partenaires sociaux ont approuvé la Convention Collective de Travail conclue le 29 mars 2007 et couvrant les années 2007-2008. L'accord prévoit la possibilité pour nos agents statutaires âgés de 58 ans et plus (57 ans pour ceux qui accomplissent certaines activités considérées comme pénibles) et comptant au moins 35 années d'ancienneté de bénéficier d'un congé précédent la retraite. Les employés qualifiés âgés de 50 ans et plus qui optent pour un travail à temps partiel peuvent également bénéficier d'une indemnité payée par La Poste S.A. La Poste a enregistré une charge dans son compte de résultats 2007 s'élevant à 67,2 millions d'euros pour couvrir les coûts du congé précédent la retraite et des mesures liées au temps partiel.

Au 31 décembre 2007, l'effectif du Groupe s'élevait à 37.526 (2006: 39.311) et se composait comme suit:

- Personnel statutaire : 25.810
- Personnel contractuel : 11.716

Le nombre de ETP (équivalents temps plein) à la fin de l'année se chiffrait à 32.571 (2006 : 34.742) et se composait comme suit :

- Personnel statutaire : 22.363
- Personnel contractuel : 10.208

9.10. REVENUS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les montants suivants ont été repris dans le compte de résultats :

MILLIONS EUR	2007	2006 (*) COMPARABLE
Revenus financiers	46,8	37,8
Charges financières	(16,9)	(21,9)
Résultat financier net	29,9	15,9

(*)Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

REVENUS FINANCIERS

MILLIONS EUR	2007	2006
Revenus provenant des actifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	5,8	8,3
Intérêts provenant des actifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	25,5	2,8
Intérêts provenant des liquidités mises à la disposition de la Trésorerie de l'Etat	6,1	12,0
Intérêts perçus sur dépôts bancaires à court terme	3,7	8,3
Intérêts perçus sur comptes courants	1,0	0,5
Gains issus de différence de change	2,9	2,9
Autres revenus financiers	1,8	3,0
Revenus financiers	46,8	37,8

Les revenus financiers ont augmenté de 9 millions d'euros ou 24% en 2007. Certains éléments se compensent :

- Suite à de nouveaux investissements en effets de commerce et sur le marché monétaire, les intérêts provenant des actifs financiers ont augmenté 25,5 millions d'euros.
- Les intérêts perçus sur les comptes bancaires ont diminué de 10 millions d'euros car une majorité des liquidités disponibles a été investie dans des actifs financiers.
- Le revenu de 5,8 millions d'euros sur les actifs financiers représente la plus-value liée à la vente des contrats de gestion d'actif (MIRA) (13,9 millions d'euros) et du changement de la juste valeur de ces investissements (-8,1 millions d'euros) (voir l'annexe 9.17 sur les Placements).

CHARGES FINANCIÈRES

MILLIONS EUR	2007	2006(*) COMPARABLE
Intérêts provenant des passifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	1,8	1,5
Charges financières sur avantages liés au personnel (IAS 19)	12,7	19,4
Pertes issues de différence de change	1,6	2,6
Moins-value sur actifs financiers	(0,6)	(2,2)
Autres charges financières	1,4	0,5
Charges financières	16,9	21,9

(*)Les chiffres des états financiers de l'année 2006 ont été adaptés afin d'assurer la comparaison dans la présentation (voir annexe 8)

9.11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT/IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat repris dans le compte de résultats peuvent être détaillés comme suit :

MILLIONS EUR	2007	2006
Les charges fiscales comprennent:		
Charges fiscales courantes	(52,9)	(39,1)
Ajustements relatifs aux charges fiscales courantes des exercices précédents	-	-
Impôts différés relatifs à l'évolution des différences temporaires	(13,0)	(38,8)
Total des impôts sur les (charges)/revenus présentés au compte de résultats	(65,9)	(77,9)

La réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux nominal de l'impôt global et pondéré peut se résumer comme suit :

MILLIONS EUR	2007	2006
Charges fiscales résultant de l'application du taux d'imposition statutaire (exercice courant)	44,4	59,1
Profit net avant impôt	130,7	174,0
Taux d'imposition statutaire	33,99%	33,99%

Réconciliation des éléments entre taux d'imposition statutaire et taux d'imposition effectif

Impact fiscal dans d'autres juridictions	(0,1)	0,0
Impact fiscal des dépenses non admises	21,7	21,1
Déduction des intérêts notionnels	(8,5)	(8,5)
Impact fiscal des utilisations des pertes fiscales par les filiales	(3,8)	(0,5)
Filiales en situation de perte	18,2	11,4
BPO / Certipost (sociétés mises en équivalence)	(1,5)	(1,6)
Ajustements intra compagnies	(1,8)	(1,6)

Autres :

Autres différences	(2,8)	(1,8)
--------------------	---------	---------

TOTAL	65,9	77,9
--------------	-------------	-------------

Charges fiscales résultant de l'application du taux d'imposition effectif (exercice courant)	(65,9)	(77,9)
Profit net avant impôt	130,7	174,0
Taux d'imposition effectif	50,39%	44,77%

Les dépenses totales en matière d'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 65,9 millions d'euros, soit 50,4% des bénéfices avant imposition, déduction faite des revenus des sociétés mises en équivalence. L'impact fiscal sur des dépenses non imposable est relatif aux dépenses non admises en 2007 (18 millions d'euros) et au montant des provisions qui constituent une différence permanente (3,7 millions d'euros).

Au 31 décembre 2007, La Poste a reconnu un actif net d'impôts différés s'élevant à 127,3 millions d'euros. Cet actif net d'impôts différés se décompose de la manière suivante :

MILLIONS EUR	2007	2006
Impôts différés des actifs		
Avantages au personnel	134,2	150,4
Provisions	11,3	8,0
Autres	29,3	28,1
Total des impôts différés des actifs	174,8	186,6
Impôts différés des passifs		
Immobilisations corporelles	38,3	41,2
Immobilisations incorporelles	5,1	4,6
Autres	4,2	0,0
Total des impôts différés des passifs	47,5	45,8
Impôts différés nets d'actifs	127,3	140,8

Les différences temporaires déductibles concernent les provisions constituées pour les avantages sociaux et autres provisions, les réductions de valeur, le leasing et les provisions de garantie financière. Les écarts temporaires imposables concernent l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, stocks et reconnaissance des revenus.

Aucun impôt différé n'est reconnu sur les différences temporaires résultant des investissements dans les filiales et sociétés mises en équivalence, parce que La Poste a le contrôle sur les utilisations des différences temporelles et qu'il est probable qu'elles ne pourront être annulées dans un futur prévisible.

Les différences temporaires liées aux filiales mises en équivalence pour lesquelles une dette d'impôts différés n'a pas été reconnue, s'élèvent à 0,3 million d'euros en 2007 (2006 : 0,1 million d'euros)

9.12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS ET CONSTRUC- TIONS	INSTALLA- TIONS ET EQUIPE- MENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGEN- CEMENTS	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	TOTAL
Coût d'acquisition						
Solde au 1er janvier 2006	838,2	310,6	179,7	51,4	112,2	1.492,1
Acquisitions	32,6	30,6	44,4	11,2	7,7	126,4
Cessions	-	(32,9)	(8,1)	(1,4)	(5,0)	(47,4)
Actifs classifiés comme détenus à la vente	(21,4)	21,2	-	-	(62,1)	(62,3)
Solde au 31 décembre 2006	849,4	329,5	216,0	61,3	52,8	1.508,9
Solde au 1er janvier 2007						
Acquisitions	0,5	14,7	27,7	36,5	0,1	79,5
Acquisitions via regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(39,9)	(12,6)	(2,0)	-	(54,5)
Cessions via la vente de filiales	(4,3)	(46,6)	(2,7)	(6,5)	(0,2)	(60,3)
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeubles de placement	(53,9)	-	-	(25,8)	-	(79,7)
Autres mouvements	45,8	(4,3)	5,6	1,0	(51,9)	(3,8)
Solde au 31 décembre 2007	837,4	253,3	234,0	64,4	0,9	1.390,1
Réévaluation						
Solde au 1er janvier 2006	-	-	-	-	7,4	7,4
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	-	7,4	7,4
Solde au 1er janvier 2007						
Solde au 31 décembre 2007	-	-	-	-	7,4	7,4
Amortissements et réductions de valeur						
Solde au 1er janvier 2006	(374,4)	(229,4)	(109,7)	(27,4)	-	(740,9)
Acquisitions via regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	34,3	6,8	5,6	0,5	47,2
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(15,4)	(13,2)	(40,0)	(11,0)	(0,8)	(80,5)
Réductions de valeur	-	(1,7)	-	-	-	(1,7)
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeubles de placement	32,3	-	-	-	0,3	32,6
Autre augmentation (diminution)	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2006	(357,6)	(210,1)	(142,9)	(32,8)	0,0	(743,3)

	TERRAINS ET CONSTRUC- TIONS	INSTALLA- TIONS ET ÉQUIPEMENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGEN- CEMENTS	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	TOTAL
Solde au 1er janvier 2007	(357,6)	(210,1)	(142,9)	(32,8)	0,0	(743,3)
Acquisitions via regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	39,9	12,6	2,0	-	54,5
Cessions via la vente de filiales	3,1	29,4	2,6	3,6	-	38,8
Amortissements	(23,8)	(26,7)	(24,0)	(11,3)	0,0	(85,8)
Réductions de valeur	(0,9)	2,3	(1,6)	(1,8)	-	(2,1)
Actifs classifiés comme détenus à la vente comme immeubles de placement	59,4	-	-	5,5	-	64,9
Autre augmentation (diminution)	(10,0)	10,0	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2007	(329,9)	(155,1)	(153,3)	(34,7)	0,0	(672,9)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2006	491,8	119,4	73,3	28,5	60,2	773,1
Au 31 décembre 2007	507,5	98,2	80,7	29,8	8,3	724,6

L'évolution des immobilisations corporelles s'explique par quatre éléments principaux :

- Nouvelles acquisitions : 79,5 millions d'euros dont 36,5 millions d'euros pour la rénovation des bureaux de poste et des autres bâtiments industriels
- Amortissements et réductions de valeur : -87,9 millions d'euros
- La vente du groupe Asterion : -21,5 millions d'euros
- Transferts vers les actifs destinés à la vente et les immeubles de placement : -14,8 millions d'euros

Le transfert vers d'autres catégories d'actifs est lié principalement à la présentation distincte, dans le bilan, des immeubles de placement et des immobilisations corporelles destinées à la vente conformément à la norme IFRS 5 "Actifs immobilisés détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Dès lors, il n'y a pas de cessions pour les terrains et constructions.

Un test de perte de valeur a été effectué par rapport aux actifs non courants à la date du 31 décembre 2007 afin de vérifier si les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont supportées par leurs montants recouvrables. Il en résulte que des réductions de valeur ont été reconnues sur les bureaux de postes, qui seront fermés, et sur les immobilisations corporelles de Taxipost.

La diminution de 51,9 millions d'euros dans la catégorie "Autres immobilisations corporelles" (qui concerne principalement les actifs en construction) entre le 31 décembre 2007 (8,3 millions d'euros) et le 31 décembre 2006 (60,2 millions d'euros) s'explique par la finalisation de la dernière phase des centres de tris et leur transfert vers les autres catégories d'immobilisations corporelles.

Tous les amortissements et les pertes de valeur sont inclus dans la rubrique "Amortissements" du compte de résultats.

9.13. IMMEUBLES DE PLACEMENT

MILLIONS EUR	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS
Coût d'acquisition	
Solde au 1er janvier 2006	32,4
Autres mouvements	(1,2)
Solde au 31 décembre 2006	31,2
Solde au 1er janvier 2007	31,2
Acquisitions	3,5
Transferts de/vers d'autres catégories d'actifs	8,5
Solde au 31 décembre 2007	43,2
Amortissements et réductions de valeur	
Solde au 1er janvier 2006	(16,5)
Amortissements	(0,8)
Solde au 31 décembre 2006	(17,3)
Solde au 1er janvier 2007	(17,3)
Réduction de valeur	(0,5)
Transferts de/vers d'autres catégories d'actifs	(3,6)
Solde au 31 décembre 2007	(21,4)
Valeur nette comptable	
Au 31 décembre 2007	21,8
Au 31 décembre 2006	13,9

Les immeubles de placement représentent essentiellement les appartements localisés dans des bâtiments abritant des bureaux de poste. Les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Le montant amorti est alloué de manière systématique en fonction de la durée d'utilité (en général 40 ans). Les revenus de location découlant des immeubles de placement s'élèvent à 1,8 millions d'euros (2006 : 1,7 millions d'euros). La juste valeur des immeubles de placement peut être estimée à 32,5 millions d'euros (2006 : 22,6 millions d'euros).

9.14. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

MILLIONS EUR	2007	2006
Immobilisations corporelles	1,7	20,7
	1,7	20,7

Au 31 décembre 2007, La Poste a reconnu des actifs destinés à la vente pour 1,7 millions d'euros. La majorité des actifs repris dans cette catégorie concernent des bâtiments du réseau Retail. Il s'agit d'une conséquence de l'optimisation de notre réseau postal.

La diminution de 19 millions d'euros des actifs destinés à la vente entre 2006 et 2007 est principalement due à la vente des centres de tri de Anvers X et de Charleroi X. Ces centres de tri ont été vendus respectivement en septembre et décembre 2007, ainsi ils ne sont plus repris dans les chiffres de 2007.

Les revenus des ventes de 3,2 millions (2006 : 5,2 millions) ont été repris au compte de résultats dans la rubrique "Autres revenus d'exploitation". Les réductions de valeur ont été comptabilisées dans la section "amortissements" et sont quasiment nulles (2006 : 2,9 millions d'euros).

9.15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

MILLIONS EUR	GOODWILL	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	SOFTWARE	TOTAL
Coûts d'acquisition				
Solde au 1er janvier 2006	39,8	26,6	97,0	163,4
Acquisitions		1,9	22,2	24,1
Cessions			(0,6)	(0,6)
Solde au 31 décembre 2006	39,8	28,5	118,5	186,9
Solde au 1er janvier 2007				
Acquisitions	-	8,6	9,9	18,4
Acquisitions et additions via regroupements d'entreprises				-
Cessions	(2,5)	(18,4)	(0,9)	(21,8)
Cessions suite à la vente de filiales	(23,6)	(0,1)	(8,0)	(31,7)
Transferts vers d'autres catégories de l'actif		48,0	(48,0)	-
Autres mouvements			3,6	3,6
Solde au 31 décembre 2007	13,8	66,5	75,1	155,4
Amortissements et réductions de valeur				
Solde au 1er janvier 2006	(36,9)	(8,1)	(71,8)	(116,8)
Cessions			0,6	0,6
Amortissements		(5,2)	(10,5)	(15,7)
Solde au 31 décembre 2006	(36,9)	(13,3)	(81,7)	(131,9)
Solde au 1er janvier 2007				
Cessions	2,5	18,4	0,9	21,8
Cessions suite à la vente de filiales	23,2	0,1	7,6	31,0
Amortissements	-	(8,1)	(8,7)	(16,9)
Réductions de valeur		(3,5)	(0,5)	(4,0)
Transferts vers d'autres catégories de l'actif		(36,3)	36,2	(0,0)
Autres mouvements			(0,0)	(0,0)
Solde au 31 décembre 2007	(11,1)	(42,7)	(46,1)	(100,0)
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2006	2,9	15,2	36,8	54,9
Au 31 décembre 2007	2,6	23,8	29,0	55,4

Les immobilisations incorporelles restent quasi stables par rapport à l'année passée : les investissements du groupe dans les frais de développement (8,6 millions d'euros) et de logiciels (13,5 millions d'euros) sont contrebalancés par les amortissements (16,9 millions d'euros) et les réductions de valeur (4 millions d'euros).

Les trois principaux logiciels développés en interne en 2007 sont Poststation (informatisation et modernisation des bureaux de poste), Parcels (optimisation de la distribution de colis) et TOM (optimisation du transport du courrier). Le logiciel Poststation a été activé pour un montant total de 33,6 millions d'euros à la fin de l'année 2007 (2006 : 29,8 millions), avec une valeur comptable nette de 6,2 millions (2006 : 2,9 millions). La période restant à amortir a été estimée à 2 ans.

Quelques frais de développement actés précédemment, pour lesquels un futur profit ne pouvait plus être garanti, ont été entièrement amortis. La vente du groupe Asterion impacte négativement de 0,7 million d'euros la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles.

Tous les amortissements et réductions de valeur sont inclus dans la rubrique "Amortissements" du compte de résultats.

En complément des frais de développement capitalisés, La Poste a dépensé 25 millions d'euros de frais de recherche et de développement durant l'année (2006: 29,5 millions d'euros).

9.16. CONTRATS DE LOCATION

LEASINGS FINANCIERS

Les dettes de location financement au 31 décembre 2006 concernaient principalement la filiale Asterion. Les dettes de location financement au 31 décembre 2007 concernent uniquement le bâtiment de Saint-Denis et des machines. Le bâtiment a été acquis dans le cadre de la vente d'Asterion et les machines sont essentiellement localisées dans les filiales Speos et Secumail.

La valeur nette comptable et la durée d'utilité des actifs loués sont les suivantes :

MILLIONS EUR	DURÉE D'UTILITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31.12.2007	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31.12.2006
Terrains et bâtiments (Saint-Denis)	25 ans	3,0	1,9
Machines et équipement	5 ans	2,4	15,8

Les paiements futurs minimaux à la fin de chaque date de reporting sont les suivants :

MILLIONS EUR	2007	2006
Paiements minimaux		
A moins d'un an	0,8	5,0
De un à cinq ans	3,1	9,6
Plus de cinq ans	0,4	0,9
Total	4,4	15,5
Moins		
Coûts financiers futurs	0,6	1,8

Valeur actualisée des paiements minimaux

A moins d'un an	0,6	4,3
De un à cinq ans	2,8	8,6
Plus de cinq ans	0,4	0,8
Total	3,8	13,7

Les contrats de location incluent des paiements fixes à titre de loyer ainsi qu'une option d'achat au terme du contrat de location.

LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les paiements futurs minimaux du groupe liés aux leasings opérationnels sont les suivants :

MILLIONS EUR	2007	2006
Moins d'un an	37,4	37,6
Entre 1 et 5 ans	92,0	110,5
Plus de 5 ans	27,7	43,5
	157,1	191,6

Les leasings opérationnels concernent des bâtiments et des véhicules. Les paiements de location sont reconnus comme une dépense dans la rubrique "Services et biens divers" pour un montant de 58,2 millions d'euros (2006 : 54 millions d'euros). Les contrats de location mentionnent le montant des paiements fixes. Les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés à La Poste.

Les revenus futurs minimaux du groupe liés aux locations opérationnelles sont les suivants :

MILLIONS EUR	2007	2006
Moins d'un an	5,6	5,8
Entre 1 et 5 ans	12,5	8,8
Plus de 5 ans	6,5	4,5
	24,7	19,1

Les revenus découlant des leasings opérationnels sont reconnus dans la rubrique "Autres revenus d'exploitation" pour un montant de 7,8 millions d'euros (2006 : 6,5 millions d'euros).

9.17. PLACEMENTS

MILLIONS EUR	2007	2006
Placements non courants		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	2,7
	-	2,7

MILLIONS EUR	2007	2006
Placements courants		
Actifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	1.011,1	385,1
	1.011,1	385,1

MILLIONS EUR	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	TOTAL DES PLACEMENTS NON COURANTS	ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS, DÉSIGNÉS COMME TELS LORS DE LEUR COMPTABILISATION INITIALE	TOTAL DES PLACEMENTS COURANTS	TOTAL
Coûts d'acquisition					
Solde au 1er janvier 2006	2,8	2,8	31,9	31,9	34,7
Acquisitions	1,1	1,1	344,9	344,9	345,9
Changements de la juste valeur	-	-	8,3	8,3	8,3
Cessions	(0,8)	(0,8)	-	-	(0,8)
Cessions suite à la vente de filiales	-	-	-	-	-
Transfert vers d'autres catégories de l'actif	(0,2)	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres mouvements	(0,1)	(0,1)	-	-	(0,1)
Solde au 31 décembre 2006	2,8	2,8	385,1	385,1	387,9
Solde au 1er janvier 2007	2,8	2,8	385,1	385,1	387,9
Acquisitions	-	-	772,3	772,3	772,3
Changes in fair value	-	-	(7,6)	(7,6)	(7,6)
Cessions	-	-	(136,0)	(136,0)	(136,0)
Cessions suite à la vente de filiales	-	-	(2,7)	(2,7)	(2,7)
Transfert vers d'autres catégories de l'actif	(2,8)	(2,8)	-	-	(2,8)
Solde au 31 décembre 2007	0,0	0,0	1.011,1	1.011,1	1.011,1
Amortissements et réductions de valeur					
Solde au 1er janvier 2006	(0,1)	(0,1)	-	-	(0,1)
Solde au 31 décembre 2006	(0,1)	(0,1)	-	-	(0,1)
Solde au 1er janvier 2007	(0,1)	(0,1)	-	-	(0,1)
Autres mouvements	0,1	0,1	-	-	0,1
Solde au 31 décembre 2007	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2006	2,7	2,7	385,1	385,1	387,8
Au 31 décembre 2007	0,0	0,0	1.011,1	1.011,1	1.011,1

La Poste a investi un montant de 125,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 dans des contrats de gestion discrétionnaire d'actifs. Ces investissements arrivent à échéance en 2009 et pour trois d'entre eux, un coupon de 1,5% est payable chaque année. Une clause de garantie de capital à l'échéance est comprise dans ces contrats. La juste valeur de ces investissements est déterminée directement en faisant référence aux prix des cotations publiées sur les marchés actifs et est estimée à 125,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'autre investissement à court terme est composé de "Commercial papers", de fonds monétaires et d'obligations à taux flottants. La plupart des "Commercial papers", ont une échéance comprise entre un et trois mois et les intérêts varient de 4 à 5%. La Poste a également souscrit pour 90 millions d'euros d'obligations à taux flottants dont l'échéance est fixée en 2009 et 2010. Elles ont un coupon variable trimestriel égal à l'Euribor 3 mois augmenté d'une marge. La Poste estime que la valeur de marché de ces instruments n'est pas matériellement différente du coût d'acquisition augmenté des intérêts non réalisés pour la période écoulée depuis leur souscription. La valeur de marché des "Commercial papers" est estimée à 282 millions d'euros tandis que la valeur de marché des obligations à taux flottants est estimée à 90,2 millions d'euros.

La Poste possède également 500,5 millions d'euros dans des fonds monétaires avec un intérêt à taux flottant. La juste valeur de ces investissements est déterminée directement sur base des cotations publiées sur le marché et s'élève à 513 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Tous les investissements décrits ci-dessus sont comptabilisés comme actifs financiers reconnus à leur juste valeur désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale. Leur performance est évaluée à leur juste valeur suivant une stratégie d'investissement clairement définie. L'information sur les investissements est fournie par voie interne à la direction de la société.

Les actifs financiers non courants de 2006 (2,7 millions d'euros) ont été transférés vers la rubrique "autres créances commerciales non courantes".

9.18. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

MILLIONS EUR	2007	2006
Solde au 1er janvier	80,7	131,1
Notre part de profit	4,4	2,8
Dividendes perçus	(4,0)	(2,0)
Dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres'	(3,5)	-
Participation dans l'augmentation de capital des entreprises associées	0,9	1,9
Autres mouvements de fonds propres dans des sociétés associées	(15,9)	(53,1)
Solde au 31 décembre	62,6	80,7

NOTRE PART DE PROFIT

Le montant s'est composé tant en 2007 qu'en 2006 de notre participation dans les bénéfices de BPO (2007 : 5,2 millions d'euros et 2006 : 4,6 millions d'euros), partiellement annulées par notre participation dans les pertes de Certipost (2007 : -0,8 million d'euros et 2006 : -1,8 million d'euros).

DIVIDENDES REÇUS

Les 4 millions d'euros représentent la part des dividendes distribués par BPO et attribués à La Poste S.A.

DÉPENSES RELATIVES À LA RENTABILITÉ SUR FONDS PROPRES

Les dépenses relatives à la 'rentabilité sur fonds propres', à savoir 3,5 millions d'euros, sont liées à l'utilisation de la provision.

PARTICIPATION DANS L'AUGMENTATION DU CAPITAL

Ces montants représentent la souscription de nouvelles parts de La Poste S.A. dans sa filiale Certipost S.A.

AUTRES MOUVEMENTS

Ces montants représentent principalement la diminution des bénéfices non réalisés sur le portefeuille obligataire de BPO. La totalité des postes ci-dessus, à l'exception des 'autres mouvements' sont considérés comme des actifs/passifs courants.

Les chiffres-clés sont résumés dans les tableaux ci-dessous:

MILLIONS EUR 2007	% DE CONTRÔLE	TOTAL ACTIFS	TOTAL PASSIFS	CHIFFRE D'AFFAIRES	BÉNÉFICE / (PERTE)
BPO	50%	6.411,7	6.278,2	289,0	12,5
Certipost	50%	10,5	(10,0)	9,5	(2,1)

MILLIONS EUR 2006	% DE CONTRÔLE	TOTAL ACTIFS	TOTAL PASSIFS	CHIFFRE D'AFFAIRES	BÉNÉFICE / (PERTE)
BPO	50%	6.576,1	6.415,3	272,6	9,2
Certipost	50%	11,1	(10,5)	8,1	(4,0)

9.19. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

MILLIONS EUR	2007	2006
Créances commerciales	-	0,5
Autres créances	2,8	0,5
	2,8	1,0

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES COURANTES

MILLIONS EUR	2007	2006
Créances commerciales	308,7	362,3
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	3,6	6,4
Autres créances	42,7	43,3
	355,1	412,1

MILLIONS EUR	2007	2006
Revenus à imputer	20,1	23,5
Charges à reporter	13,4	14,3
Autres créances	9,2	5,4
Autres créances courantes	42,7	43,3

Les créances commerciales non courantes (2,8 millions d'euros) sont principalement composées de cautionnement (2,7 millions d'euros). La valeur nette comptable des créances non courantes peut être considérée comme représentative de la juste valeur étant donné que ces garanties seront remboursées dans un laps de temps assez court, de sorte que l'impact du temps sur la valeur de l'argent est insignifiant.

Les créances commerciales courantes comprennent les créances commerciales (160 millions d'euros), un montant de 88 millions d'euros à recevoir de l'Etat, des notes de crédit à recevoir, des fournisseurs débiteurs (38 millions d'euros) ainsi que des avances (23 millions d'euros).

Les taxes à recevoir concernent des remboursements de TVA à recevoir de la part du Ministère des Finances.

Les autres créances commerciales courantes sont composées de produits acquis et de charges à reporter. Les principaux montants comptabilisés dans cette rubrique sont les commissions à recevoir de BPO, les loyers payés à l'avance ainsi que d'autres provisions pour charges.

Les autres créances commerciales sont principalement échues à court terme. La valeur nette comptable peut être raisonnablement considérée comme représentative de la juste valeur.

9.20. STOCKS

MILLIONS EUR	2007	2006
Matières premières	2,0	2,7
Produits finis	2,8	3,5
Marchandises achetées et détenues pour la revente	5,4	3,2
Réductions de valeur	(1,7)	(0,6)
Stocks	8,6	8,7

Les matières premières comprennent les fournitures, les consommables et un stock de pièces détachées évalué à 1,7 millions d'euros. Les produits finis représentent les stocks de timbres disponibles à la vente. Les biens destinés à la revente se composent principalement de postogrammes et cartes postales, en plus des produits de la loterie.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette réalisable à la date du bilan.

En 2007, un montant de -1,5 millions d'euros (2006 : 1,5 millions d'euros) est reconnu comme une dépense dans la rubrique "Approvisionnements et marchandises". Cette rubrique inclut une reprise de stock ainsi que l'activation des uniformes (rien en 2006).

Une réduction de valeur de 1,7 millions d'euros est comprise dans les autres charges d'exploitation. Cette réduction de valeur est principalement la conséquence de la destruction du stock des timbres présentant une valeur faciale périmée.

9.21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

MILLIONS EUR	2007	2006
Trésorerie des bureaux de poste	127,9	155,9
Comptes de transit	2,7	21,6
Comptes courants bancaires	43,4	57,7
Liquidités mises à la disposition de la Trésorerie de l'Etat	-	59,1
Dépôts bancaires à court terme	-	300,0
Découverts avec la Trésorerie de l'Etat	(19,3)	-
Découverts bancaires	-	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	154,8	594,2

9.22. PASSIFS FINANCIERS

MILLIONS EUR	2007	2006
Passifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale		
Obligation sur 'Rentabilité sur Fonds propres'	21,3	21,4
Emprunts bancaires	100,0	-
Dettes de location-financement	3,2	9,4
Autres emprunts	-	0,1
	124,5	30,8

PASSIFS COURANTS

MILLIONS EUR	2007	2006
Passifs financiers reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale		
Prêt bancaire non garanti	-	0,2
Dettes de location-financement	0,6	4,3
Autres emprunts	-	0,6
	0,6	5,1

La Poste S.A. s'est engagée à indemniser Fortis, propriétaire à 50% des parts de BPO, dans le cas où cette dernière n'atteint pas un certain niveau de rendement sur ses fonds propres pour la période 2007 à 2014. La juste valeur de cette obligation au 31 décembre 2007 s'élève à 21,3 millions d'euros.

La diminution des dettes de location financement courantes et non courantes est due à la vente d'Astérian. Un emprunt bancaire de 100 millions a été conclu avec la BEI en 2007 et accroît ainsi les passifs financiers non courants. Cet emprunt vient à échéance en 2022.

9.23. AVANTAGES AU PERSONNEL

La Poste prévoit pour ses collaborateurs actifs et retraités des plans d'avantages postérieurs à l'emploi, des plans d'avantages à long terme, des plans pour d'autres avantages à long terme et des plans d'indemnités de fin de contrat de travail. Ces plans d'avantages sociaux ont été évalués conformément à la norme IAS 19. Certains découlent des mesures négociées dans le cadre de Conventions Collectives de Travail (nommées ci-après CCT). Les avantages octroyés par le biais de ces plans diffèrent selon l'appartenance à une des trois catégories de personnel de La Poste : personnel statutaire, personnel contractuel barémique et personnel contractuel non barémique.

Le tableau ci-dessous résume la situation au bilan des différents avantages sociaux au 31/12/2006 et au 31/12/2007 :

MILLIONS EUR	OBLIGATION AU 31.12.2007	OBLIGATION AU 31.12.2006
TOTAL	(623,9)	(629,7)
Avantages postérieurs à l'emploi	(235,4)	(278,8)
Avantages à long terme	(165,0)	(144,7)
Indemnités de fin de contrat de travail	(76,4)	(51,0)
Autres avantages à long terme	(147,1)	(155,2)

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les frais médicaux, les allocations familiales, les frais de restaurants, les frais de transport, les avantages bancaires, les coûts funéraires et des gratifications pour le départ en retraite.

Frais médicaux

Le personnel statutaire et barémique, qu'il soit actif ou inactif, de même que le conjoint survivant et les orphelins, ont droit, sous certaines conditions, aux avantages relatifs aux frais médicaux. En général, ceux-ci sont remboursés à concurrence de 40% après déduction des remboursements octroyés par la Mutualité. En ce qui concerne d'autres dépenses, un montant forfaitaire est remboursé.

Allocations familiales

Le personnel statutaire de La Poste (actifs ou retraités) ayant des enfants à charge (jeunes et handicapés) perçoit une allocation familiale octroyée par l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS). Ces dépenses sont ensuite facturées à La Poste.

Selon la norme IAS19, seuls sont pris en compte les passifs liés aux collaborateurs statutaires inactifs actuels et futurs. Depuis 2007, la valorisation de cet avantage repose sur des informations individuelles transmises par l'ONAFTS, ce qui permet d'affiner le calcul. Ce nouveau traitement se répercute sur la durée de l'avantage et donc aussi sur le taux d'actualisation correspondant. En vertu de la norme IAS 8, ce nouveau traitement peut être considéré comme un changement d'estimations comptables. En conséquence, La Poste a reconnu un montant positif de 31,8 millions d'euros dans le compte de résultats de 2007.

Restaurants

Les collaborateurs actifs, retraités et préretraités ont la possibilité de prendre des repas dans les restaurants de La Poste pour un prix avantageux. Leurs conjoint, cohabitant et enfants peuvent également en bénéficier, mais à un prix pouvant être supérieur au tarif de base.

Transports

Les agents statutaires inactifs ainsi que les membres de leur famille ont droit à des réquisitoires personnels pouvant être échangés contre un billet de transport en vue d'effectuer un voyage en Belgique ou peuvent bénéficier d'une réduction sur d'autres titres de transport. Après le décès ou le départ à la retraite des travailleurs affiliés, le conjoint et les enfants continuent à bénéficier de ces avantages sous certaines conditions.

Banque

Tous les membres du personnel actifs, préretraités et retraités qui possèdent un compte "Postchèque" sur lequel est versé(e) leur salaire/retraite bénéficient d'une réduction forfaitaire sur les frais administratifs du compte courant, ainsi que de taux d'intérêt avantageux sur les comptes d'épargne, les bons d'épargne, les fonds fiduciaires et les emprunts.

En 2007, La Poste a obtenu pour chaque avantage octroyé des informations individuelles de la part de la Banque de La Poste (BPO). En 2006, ces informations n'étaient pas disponibles sous une forme individualisée. Ce nouveau traitement a un impact sur le coût moyen et la durée de l'avantage. En vertu de la norme IAS 8, ce nouveau traitement peut être considéré comme un changement d'estimations comptables. Par conséquent, La Poste a comptabilisé un montant positif de 13,9 millions d'euros dans le compte de résultats de 2007.

AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme comprennent la rémunération des absences cumulées et le régime de travail à temps partiel.

Rémunération des absences cumulées

Les collaborateurs statutaires reçoivent 21 jours de maladie par an. Durant ces 21 jours et s'ils sont couverts par un certificat médical, ils perçoivent 100% de leur salaire. Si au cours de l'année, l'agent statutaire n'utilise pas ses 21 jours de maladie, ces jours peuvent être cumulés dans une cagnotte jusqu'à un maximum de 300 jours (application depuis 2006). Les agents qui sont malades plus de 21 jours au cours de l'année devront d'abord utiliser la cagnotte constituée durant l'année et utiliseront ensuite les jours épargnés au cours des années précédentes. Durant cette période, ils recevront leur salaire à 100%. A partir du moment où leur cagnotte est utilisée complètement, ils recevront un salaire réduit.

La Poste prend à sa charge le salaire payé à 100% sous le régime des jours disponibles ainsi que le salaire réduit.

La méthode d'évaluation se base sur les futurs "paiements prévus / sorties de liquidités". Ceux-ci sont calculés pour l'ensemble de la population considérée, sur la base d'un certain schéma de "consommation" obtenu à partir des statistiques relatives aux neuf premiers mois de 2007.

Le paiement annuel est constitué du nombre de jours utilisés (limité par le nombre de jours de la cagnotte) multiplié par la différence entre le salaire projeté à 100% (majoré des charges sociales) et le salaire réduit. Des taux pertinents relatifs à la mise en retraite et à la mortalité ont été appliqués conjointement au taux d'actualisation applicable à la durée de l'avantage.

Conformément à la norme IAS 8, un coût additionnel de 35,9 millions d'euros a été imputé à l'exercice 2007 suite à la variation du pourcentage de paiement des salaires et des nouveaux changements d'estimation comptable.

Régime de travail à temps partiel (50+)

En vertu de la Convention Collective de Travail (CCT) 2005-2006 et de la nouvelle CCT 2007-2008 signée le 17 avril 2007, les employés statutaires âgés de 50 à 59 ans ont le droit d'intégrer un système d'interruption partielle (50%) de carrière. La Poste contribue à concurrence de 7,5% du salaire brut annuel durant une période de maximum 48 mois.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Retraite anticipée

En vertu des CCT 2001-2004, 2005-2006 et de la nouvelle CCT 2007-2008, les collaborateurs statutaires d'un certain âge et répondant à des conditions de service données sont éligibles en vue d'intégrer des plans de retraite anticipée, dans le cadre desquels La Poste continue à leur verser une partie de leur salaire au moment du départ, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite. De plus, les collaborateurs qui satisfont à certaines conditions d'âge et de service peuvent bénéficier d'une année de congés payés durant l'année qui précède leur accession au plan de retraite anticipée. Conformément à la nouvelle CCT, les régimes existants sont accessibles aux nouveaux entrants jusqu'au 31 mars 2008.

Interruption de carrière à 100%

Les agents statutaires répondant à certaines conditions d'âge et d'ancienneté peuvent accéder à un système d'interruption de carrière à 100% juste avant leur départ à la retraite anticipée. Les allocations sont payées par l'Office National de l'Emploi (ONEM) et La Poste.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Plans de compensation accordés aux travailleurs

Jusqu'au 1er octobre 2000, La Poste était son propre assureur pour les accidents survenus sur le lieu de travail et sur le chemin du travail. Par conséquent, toutes les indemnités accordées aux travailleurs pour les accidents survenus avant le 1er octobre 2000 sont contractées et financées par La Poste elle-même.

Depuis le 1er octobre 2000, La Poste a contracté des polices d'assurance en vue de couvrir ce risque.

MILLIONS EUR	2007	2006
Valeur actuelle des obligations	(619,5)	(633,8)
Juste valeur des actifs du plan	1,3	0,8
Valeur actuelle nette des obligations du plan	(618,2)	(633,1)
Valeur actuelle des obligations nettes	(618,2)	(633,1)
Gains/pertes actuariels non reconnus	(5,8)	3,1
Dettes nettes	(623,9)	(629,9)
Montants des avantages du personnel figurant au bilan		
Dettes	(623,9)	(629,9)
Créances		
Dettes nettes	(623,9)	(629,9)

Les variations de la valeur actuelle des obligations sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2007	2006
Valeur actuelle au 1er janvier	(633,8)	(707,6)
Coût des services rendus	(71,5)	(11,0)
Charge d'intérêts	(17,2)	(20,0)
Gains actuariels	22,9	25,2
Prestations payées	74,4	79,6
Impact résultant d'un changement d'estimation comptable (IAS 8)	3,0	-
Cession via la vente de filiales	2,8	-
Obligation au titre des prestations au 31 décembre	(619,5)	(633,8)

Les dépenses reconnues dans le compte de résultats se présentent comme suit :

MILLIONS EUR	2007	2006
Coût des services rendus	(71,5)	(11,0)
Charge d'intérêts	(17,2)	(20,0)
Gains/ pertes actuariels	7,5	(1,0)
Financiers	1,0	0,5
Autres	6,4	(1,6)
Impact résultant d'un changement d'estimation comptable (IAS 8)	10,0	-
Financier	3,5	-
Autre	6,6	-
Charges nettes	(71,2)	(32,0)

MILLIONS EUR	2007	2006
Charges de personnel	(58,5)	(12,5)
Charges financières	(12,7)	(19,5)
Charges nettes	(71,2)	(32,0)

La charge des intérêts et les profits ou pertes financiers actuariels sont compris dans la rubrique "charges financières". Toutes les autres dépenses énumérées ci-dessus ont été incluses dans la rubrique "charges de personnel" du compte de résultats. La Poste reconnaît tous les gains et pertes actuariels conformément à la méthode du "corridor" par le biais du compte de résultats. Il n'existe pas de régime à cotisations définies.

Les principales hypothèses appliquées lors du calcul de l'obligation à la date de clôture sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Augmentations salariales futures	3,0%	3,0%
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,0%	6,0%
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR

La juste valeur des actifs du plan du "Service Social des Postes" peut être réconciliée comme suit :

MILLIONS EUR	2007	2006
Juste valeur des actifs du plan au 1er janvier	0,8	0,6
Cotisations par l'employeur	5,3	5,1
Prestations payées	(4,8)	(4,9)
Juste valeur des actifs du plan au 31 décembre	1,3	0,8

Les taux d'actualisation ont été déterminés par rapport aux taux de rendement du marché à la date du bilan des obligations de société (corporate bonds) cotées AA et exprimées dans la même devise que le passif. Ils varient entre 4,6% et 5,5% (2006 : 3,85% à 4,50%).

En termes de sensibilité, si le taux des frais médicaux pris en compte dans la variation actuarielle des obligations définies diffère de +/- 1%, le plan de l'avantage défini par La Poste serait altéré comme suit :

MILLIONS EUR	2007 +1%	2007 -1%
Impact sur les coûts des services rendus et des charges d'intérêts	1,9	(1,4)
Obligation au titre des prestations (frais médicaux)	21,2	(16,8)

MILLIONS EUR	2006 +1%	2006 -1%
Impact sur les coûts des services rendus et des charges d'intérêts	2,3	(1,8)
Obligation au titre des prestations (frais médicaux)	28,3	(22,1)

9.24. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En 2006, le Conseil d'administration de La Poste a approuvé la création d'un régime d'actionariat des salariés (Employee Stock Option Plan ou ESOP) pour le management. En vertu de ce plan, La Poste a accordé et octroiera des droits d'option au management en 2006, 2007 et 2008. Une fois accordées, les options sont acquises à concurrence d'un tiers par année pour une période de trois ans. Outre l'Administrateur délégué et les membres du Comité de Direction, le plan d'options est octroyé à approximativement 60 dirigeants supérieurs.

La juste valeur de l'option est prise en charge durant la période d'acquisition. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur des options a été déterminée en fonction du Modèle binomial d'évaluation des options. La charge reconnue au compte de résultats en 2007 s'élève à 1,9 millions d'euros (2006 : 0,02 million d'euros). Tous les paiements du personnel fondés sur des actions sont comptabilisés selon la méthode "cash-settled". Aucune modification des termes du plan de paiements fondés sur des actions n'a été apportée au cours des années 2007 ou 2006.

Le nombre total des options en circulation est repris ci-après :

NOMBRE	2007	2006
Options en circulation au 1er janvier	1.336,0	-
Options émises au cours de l'exercice	1.388,0	1.412,0
Options exercées au cours de l'exercice	-	-
Options annulées au cours de l'exercice	-	(44,0)
Diminution d'options due aux "bad leavers"	-	(32,0)
Options en circulation au 31 décembre	2.724,0	1.336,0

	2007	2006
Nombre de personnes au 1er janvier	54,0	-
Entrées	6,0	60,0
Sorties	0,0	(6,0)
Nombre de personnes au 31 décembre	60,0	54,0

La juste valeur des options et les hypothèses utilisées lors de l'application du modèle binomial d'évaluation des options se présentent comme suit :

EUR	2007	2006
Juste valeur des options attribuées	294,2	184,8
Prix d'exercice	2.593,0	1.464,0
Volatilité attendue	27,0%	27,9%
Durée de vie attendue (en années)	4 ans	4 ans
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	3,6%

Toutes les options ont le même prix d'exercice par tranche, il n'y a pas de fourchette de prix d'exercice dans une même émission.

Des 2.724 options en circulation, 1.336 (accordées en 2006) présentent un prix d'exercice de 1.464 euros et une durée de vie restant de 3 ans. Les 1.388 autres options, accordées au 31 décembre 2007, ont un prix de levée de 2.593 euros et une durée de vie de 4 ans.

Suite à l'entrée en vigueur de l' "ESOP", La Poste S.A. a contracté plusieurs accords d'options d'achat et de vente :

- La Poste S.A. dispose d'une option d'achat vis à vis de Post Invest Europe S.à.r.l. ("PIE") en vue de l'acquisition des actions relatives aux options exercées, à un prix correspondant au prix d'exercice.
- PIE possède une option d'achat sur les actions que La Poste S.A. pourrait acquérir auprès des bénéficiaires de l' "ESOP". Le prix sera le prix d'achat réel payé aux bénéficiaires de l' "ESOP".
- La Poste S.A. dispose également d'une option de vente pour les actions qu'elle pourrait acquérir auprès des bénéficiaires de l' "ESOP". Le prix correspond au montant le plus bas des deux prix suivants : le prix payé par La Poste S.A. ou le prix d'exercice (à savoir le prix payé initialement par La Poste S.A. à PIE).

Ces options ne sont pas réévaluées et n'ont pas d'impact sur le compte de résultats de La Poste car, conformément à la norme IAS 39, la société ne peut pas supporter les risques de marché sur ses propres actions.

9.25. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES NON COURANTES

MILLIONS EUR	2007	2006
Autres dettes	10,5	9,4
	10,5	9,4

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

MILLIONS EUR	2007	2006
Dettes commerciales	145,2	186,3
Dettes salariales et sociales	389,6	419,2
Dettes fiscales autres que l'impôt sur les revenus	4,1	5,8
Autres dettes	348,8	347,3
	887,7	958,7

La valeur nette comptable peut être raisonnablement considérée comme représentative de la juste valeur. Par rapport à l'année dernière, les dettes commerciales et autres dettes courantes présentent une diminution de 7,4%.

- Les dettes commerciales diminuent de 41,1 millions d'euros (-22%) principalement à cause des dettes relatives aux frais terminaux.
- Les dettes salariales et de sécurité sociale se réduisent de 29,6 millions d'euros ou 7,1%. Cette diminution est attribuable à la réduction des reliquats de congés et repos (-14 millions d'euros) et à l'élimination de la provision constituée pour couvrir la prime opérationnelle et la prime de gestion (-11 millions d'euros). Ces deux primes sont incorporées directement dans la rémunération des personnes concernées.
- Les autres dettes restent stables. Un tableau détaillé de ces dettes est repris ci-dessous.

MILLIONS EUR	2007	2006
Acomptes	5,7	3,9
Avances reçues de l'Etat	84,3	84,3
Cautions	6,3	12,6
Provisions	51,0	73,6
Produits reportés	52,8	37,0
Dépôts reçus de tiers	109,2	114,2
Autres dettes	39,5	21,8
Autres dettes courantes	348,8	347,3

9.26. PROVISIONS

MILLIONS EUR	LITIGES	ENVIRON- NEMENT	CONTRATS ONÉREUX	RESTRUC- TURATION	AUTRES	TOTAL
Solde au 1er janvier 2007	29,5	3,4	19,6	0,6	0,7	53,8
Provisions supplémentaires constituées	31,0	0,3	1,1	5,7	0,2	38,4
Provisions utilisées	(1,9)	(0,1)	(7,3)	-	(0,3)	(9,6)
Provisions reprises	(6,3)	-	-	-	(0,1)	(6,4)
Autres mouvements	2,0	(2,0)	-	-	-	-
Mise hors d'usage suite à la vente de filiales	-	-	-	(0,6)	(0,6)	(1,2)
Solde au 31 décembre 2007	54,3	1,7	13,4	5,7	(0,2)	75,0
Dettes non courantes à la fin de l'exercice	47,6	0,7	0,2	-	(0,3)	48,3
dettes courantes à la fin de l'exercice	6,7	1,0	13,2	5,7	0,1	26,7
	54,3	1,7	13,4	5,7	(0,2)	75,0

MILLIONS EUR	LITIGES	ENVIRON- NEMENT	CONTRATS ONÉREUX	RESTRUC- TURATION	AUTRES	TOTAL
Solde au 1er janvier 2006	22,7	1,2	19,9	-	1,8	45,6
Provisions supplémentaires constituées	13,4	2,2	-	0,6	0,3	16,5
Provisions utilisées	(2,1)	(0,1)	(0,3)	-	(1,4)	(3,8)
Provisions reprises	(4,5)	-	-	-	-	(4,5)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Mise hors d'usage suite à la vente de filiales	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2006	29,5	3,4	19,6	0,6	0,8	53,8
Dettes non courantes à la fin de l'exercice	23,1	3,3	19,3	-	0,7	46,4
dettes courantes à la fin de l'exercice	6,4	0,1	0,3	0,6	0,1	7,4
	29,5	3,4	19,6	0,6	0,8	53,8

La provision pour **litiges** représente la meilleure estimation possible de pertes probables résultant de litiges ou futurs litiges entre La Poste et des tiers. La période prévue pour les décaissements y afférents dépend de l'évaluation et de la durée des procédures sous jacentes.

La provision **environnement** est liée à des dépenses pour l'assainissement du sol.

La provision pour **contrats onéreux** concerne le bâtiment WTC et couvre les obligations de La Poste envers le propriétaire du bâtiment et l'Etat belge. Ces obligations peuvent se résumer comme suit :

- Contrat à titre onéreux (contrat de sous-location à l'Office des Etrangers)
- Contrat à titre onéreux (période de non occupation des bâtiments)
- Obligation de payer les travaux de rénovation après retrait de l'amiante afin de rendre au WTC son état de location initial
- Obligation de compenser certains frais de rénovation encourus par le propriétaire du bâtiment.

Cette provision devrait être entièrement utilisée en 2008.

La provision pour **restructuration** couvre principalement les frais de restructuration engendrés par les filiales Taxipost (4,5 millions d'euros) et Deltamedia (1,2 millions d'euros) qui auront lieu en 2008.

9.27. POLITIQUE ET PROCÉDURE DE GESTION DE CAPITAL

La Poste contrôle son capital sur base d'un ratio comparant la valeur nette comptable des fonds propres et la dette nette.

Les éléments composant les fonds propres utilisés pour ce ratio sont les mêmes que ceux repris dans le tableau de réconciliation des fonds propres. La dette nette est composée des emprunts diminués des placements, de la Trésorerie et des équivalents de Trésorerie. Le ratio est calculé de la manière suivante [Dette nette / Capital].

A l'heure actuelle, La Poste n'a pas procédé à l'établissement de limites supérieures et inférieures pour ce ratio, étant donné l'absence d'emprunt significatif jusqu'au 31 décembre 2007 (emprunt EIB). Les objectifs principaux de la gestion du capital ont pour but d'assurer la continuité du groupe et de fournir un rendement satisfaisant aux actionnaires.

Le tableau suivant détaille les éléments de calcul de ce ratio.

MILLIONS EUR	2007	2006
Capital		
Capital souscrit / capital autorisé	783,8	783,8
Autres réserves	(43,0)	(80,7)
Résultats de l'exercice	64,8	96,0
Intérêts minoritaires	0,1	0,1
Total	805,7	799,2
Dette nette		
Prêts et emprunts bancaires générant des intérêts	124,6	35,9
Prêts et emprunts bancaires ne générant pas d'intérêt	194,0	198,9
- Placements	(1.011,1)	(385,1)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(154,8)	(594,1)
Total	(847,4)	(744,4)
Ratio dette nette / capital	(1,1)	(0,9)

9.28. PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

La Poste est soumise à des procédures juridiques en matière de concurrence auprès de la Commission Européenne. La Poste coopère pleinement avec la Commission Européenne. Aucune

provision n'a été enregistrée concernant ces enquêtes, étant donné qu'à ce stade et dans l'état actuel des dossiers (aucune procédure formelle n'a pour l'heure été entamée), l'entreprise n'a pas de vue claire ni de certitude quant à l'ampleur et l'impact financier (si impact il y a).

La décision de la Commission Européenne prise en 2003 d'approuver l'injection par l'Etat belge de 297,5 millions d'euros dans le capital de La Poste fait actuellement l'objet d'une procédure d'appel auprès de la Cour Européenne de Première Instance. Aucune provision n'a été enregistrée par rapport à cette procédure, étant donné qu'à ce stade et dans l'état actuel du dossier, l'entreprise ne dispose pas d'une vision claire, ni de certitude quant à l'ampleur de son impact financier (si impact il y a).

En janvier 2007, le Conseil belge de la Concurrence a lancé une nouvelle procédure en matière de concurrence sur base d'une réclamation introduite par un concurrent de La Poste. Le Conseil belge de la Concurrence a émis une décision officielle de clôturer cette enquête en novembre 2007.

Deux enquêtes portant sur la concurrence, lancées sur base de réclamations introduites (en 1998 et en 2005) par des clients de La Poste sont en cours auprès du Conseil belge de la Concurrence. La Poste coopère pleinement avec le Conseil belge de la Concurrence. En 2005, un de ces clients a introduit séparément une réclamation distincte devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour dommages. Aucune provision n'a été enregistrée par rapport à cette enquête/ce litige, étant donné qu'à ce stade et dans l'état actuel du dossier, l'entreprise ne dispose pas d'une vision claire ni de certitude quant à l'ampleur de son impact financier (si impact il y a).

9.29. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT D'ACHAT D'ACTIFS IMMOBILISÉS

Les engagements d'achat pour des actifs immobilisés à la date de clôture et non encore encourus ont nettement diminué, passant de 95 millions d'euros à 1 million d'euros, suite à la finalisation du projet relatif aux centres de tri. L'année dernière, l'engagement d'achat de 95 millions d'euros avec Alteris S.A. ne portait que sur les nouveaux centres de tri.

ENGAGEMENT DE VENTE D'ACTIFS IMMOBILISÉS

Le montant total de cet engagement s'élève à 0,5 million d'euros. Ce montant reste stable comparé à 2006.

GARANTIES REÇUES

Au 31 décembre 2007, La Poste bénéficie de garanties bancaires pour un montant de 21 millions d'euros, émises par les banques pour le compte des clients de La Poste (2006 : 21 millions d'euros). Ces garanties peuvent être récupérées en cas de non paiement ou de faillite. Dès lors, elles offrent à La Poste une assurance financière durant la période de relations contractuelles avec le client. Ce montant est resté stable les quatre dernières années, avec une variation annuelle de moins de 1,5 millions d'euros.

BIENS À LA VENTE (EN CONSIGNATION)

Au 31 décembre 2007, des marchandises (billets de loterie, etc.) représentant une valeur de vente de 20 millions d'euros avaient été remises par des partenaires en vue de leur vente au sein du réseau postal. Cela représente une forte régression par rapport à la fin de l'année 2006, lorsque les biens consignés s'élevaient encore à 99 millions d'euros. Les principales raisons de ce recul sont les suivantes :

- L'arrêt de la vente de timbres fiscaux.
- Les titres de transport pour les transports publics (TEC) sont désormais générés par les terminaux Poststation, ce qui a rendu superflu les stocks de tels tickets.
- Les cartes de téléphone de Belgacom ne sont plus mises en vente dans les bureaux de poste.

GARANTIES DONNÉES

La Poste agit comme garant dans les cas suivants :

- Assurances de La Poste-Vie (APO) : dans le contexte de deux transactions d'échange du patrimoine conclues entre APO et respectivement Commerzbank AG (15 millions d'euros) et BNP Paribas (10 millions d'euros). Ces deux garanties expirent le 27 avril 2009. Cette garantie a été mise sur pied dans le cadre du lancement du Poststock Fund I, un produit de la branche 23 vendu via les bureaux de poste.
- DoMyMove : 4,5 millions d'euros de garantie dans le cadre de l'accord de collaboration DoMyMove entre La Poste, Belgacom et Electrabel.

FONDS DE L'ETAT

La Poste S.A. règle et liquide les transactions financières des institutions gouvernementales (impôts, TVA, etc.) pour le compte de l'Etat. Les fonds d'Etat constituent des transactions effectuées "pour le compte de" et sont présentés hors bilan. Ces fonds s'élevaient à 19.277 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à 17.242 millions d'euros au 31 décembre 2006.

9.30. TRANSACTIONS AVEC LES ENTITÉS ET PERSONNES LIÉES

A. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des sociétés mises en équivalence, ainsi qu'une description sommaire de leurs activités, est fournie dans l'annexe 9.31.

B. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Les actionnaires directs de La Poste S.A. sont l'Etat belge (24,13%), la Société Fédérale de Participations et d'Investissements S.A. (25,87%), elle-même détenue par l'Etat belge et Post Invest Europe S.à.r.l (50% moins une action) dont 50% sont indirectement détenus par Post Danmark A/S et 50% par C.V.C.

1) L'Etat belge

a) Contrat de Gestion

La Poste S.A. fournit des services d'intérêt général à l'Etat belge et à plusieurs organismes parastataux. Le Contrat de Gestion conclu entre La Poste S.A. et l'Etat belge, en vigueur depuis la publication le 20 décembre 2005 (erratum 16/01/2006) au Moniteur belge de l'Arrêté royal approuvant le Contrat de Gestion, précise les règles et conditions pour la mise en œuvre des tâches que La Poste S.A. assume en exécution de ses activités de service public, ainsi que l'intervention financière de l'Etat belge. Le Contrat de Gestion couvre une période de cinq ans, à partir de sa date de publication au Moniteur belge.

Le Contrat de Gestion définit les activités de service public suivantes :

- Service postal :
 - collecte, tri, transport et distribution du courrier national et international;
 - distribution de quotidiens, de périodiques imprimés et d'imprimés électoraux adressés et non adressés ;
- Services financiers :
 - récupération de récépissés pour le compte de tiers ;
 - réception de dépôts d'espèces sur un compte courant, paiements par chèque et transferts sur ce type de compte, réception de dépôts et paiements au nom de La Poste S.A. ou d'autres organismes financiers ;
 - émission de mandats postaux, paiement à domicile des pensions de retraite, des pensions de survie et des allocations aux personnes handicapées ;

- paiement des indemnités de présence lors des élections, impression et vente de timbres de licence pour le compte de la Commission administrative mixte belgo luxembourgeoise, traitement comptable de fonds et amendes pour les sanctions routières, distribution et paiement des documents provenant de l'Office National des Vacances Annuelles ;
- impression, vente, remboursement, remplacement et échange des permis de pêche ;
- garantie de l'ouverture d'un compte sans facilité de caisse et mise à disposition d'un service bancaire minimum.

• Autres services :

- le rôle social des facteurs ;
- la transmission d'informations appropriées au public à la demande des autorités compétentes ;
- l'impression et la livraison de courrier électronique ;
- les services de certification de messages ;
- les services effectués pour les comptables de l'Etat et la fixation des encaisses quotidiennes ;
- la vente de timbres fiscaux ;
- la coopération de La Poste S.A. dans la distribution des programmes électoraux et bulletins de vote ;
- la coopération de La Poste S.A. dans l'impression et la distribution de formulaires officiels, d'offres d'emploi ;
- la mise à disposition par La Poste S.A. de ressources pour l'organisation d'exams d'accès à la fonction publique ;
- la mise à disposition dans les bureaux de poste d'une infrastructure appropriée permettant, via internet, de faciliter les relations entre les citoyens et le gouvernement.

Le Contrat de Gestion établit les principes de facturation à l'Etat belge. L'intervention de l'Etat belge couvre la différence entre le coût réel pour La Poste S.A. et le prix facturé à l'utilisateur du service public.

Les procédures de facturation et de paiement applicables aux activités de service public de La Poste S.A. pour l'Etat belge sont stipulées dans un contrat dans lequel l'Etat belge s'engage à payer les services fournis par La Poste S.A.

b) Fonction de trésorier

Conformément à l'Arrêté royal du 15 juillet 1997 instaurant les mesures de consolidation des actifs financiers des autorités publiques, La Poste S.A. gère les comptes des entités institutionnelles et les comptes relatifs à l'activité Postchèque. Ces entités font partie du secteur des autorités publiques.

Le contrat du 20 décembre 2005 établit les relations entre La Poste S.A. et le Service Public Fédéral des Finances en ce qui concerne l'organisation de mouvements de fonds entre les deux institutions, ainsi que la provision de certains fonds gérés par La Poste S.A., à destination du Trésor public.

Selon cet accord, deux types de fonds sont gérés par La Poste S.A., à savoir :

1. les fonds d'Etat. La Poste règle et liquide les transactions financières des ministères gouvernementaux (impôts, TVA, etc.) pour le compte de l'Etat. La Poste enregistre ces montants hors bilan ;
2. les fonds repris dans l'Arrêté royal du 15 juillet 1997. Il s'agit de liquidités provenant d'organismes parastataux (Office National de Sécurité Sociale, allocations familiales, etc.) déposées à La Poste S.A. et enregistrées hors bilan.

2) Post Danmark

La Poste danoise a fourni plusieurs experts en vue d'assister La Poste dans la réalisation d'une série d'améliorations de productivité et de projets de repositionnement commercial (nouveaux centres de tri, colis, etc.). La Poste prend en charge les frais salariaux de ces experts, ainsi que les dépenses liées à leur expatriation. Les frais facturés par Post Danmark pour ces activités s'élèvent à 1,3 million d'euros (2006 : 1,2 million d'euros).

C. RELATIONS AVEC BPO

BPO est une filiale contrôlée conjointement par La Poste S.A. et Fortis Banque, qui agit en tant qu'organisme de crédit. Ses produits de bancassurance sont proposés via le réseau de bureaux de poste.

Accord-cadre

Le 28 février 1995, La Poste S.A. et la Générale de Banque (maintenant Fortis Banque) ont conclu un accord-cadre en vue d'établir un partenariat pour la distribution de produits bancaires. Les conditions de cet accord-cadre ont été renégociées en 2002. BPO verse à La Poste S.A. une commission fixée selon les conditions du marché pour la distribution de produits de bancassurance et la réalisation de certaines activités de back-office. Pour 2007, le montant de la commission s'élève à 90,3 millions d'euros (2006 : 90,9 millions d'euros).

Fonds de roulement

BPO a mis 9,0 millions d'euros à la disposition de La Poste S.A. sans garantie ou paiement d'intérêt par La Poste S.A. Cette somme restera à la disposition de La Poste S.A. tout au long de la durée de l'accord-cadre. Elle est censée constituer le fonds de roulement permettant à La Poste S.A. de mener des activités pour le compte de BPO.

Contrat de distribution d'assurance

Un contrat de distribution d'assurances a été conclu entre La Poste S.A., BPO et Fortis.

Les parties concernées ont convenu d'offrir et de vendre des produits d'assurance via BPO en recourant au réseau de distribution de La Poste S.A. Dans la pratique, jusqu'à l'exercice comptable 2014 inclus, le contrat prévoit un droit d'accès, une commission sur tous les produits d'assurance vendus par La Poste S.A. et des commissions additionnelles si les chiffres de vente imposés sont atteints.

D. RELATIONS ENTRE LES DIRECTEURS ET LE MANAGEMENT

Le Conseil d'Administration

Depuis le 17 janvier 2006, le Conseil d'Administration est présidé par Martine Durez et se compose actuellement, outre la Présidente, des administrateurs suivants :

- Arthur Goethals (A)
- Luc Lallemand (A)
- Christian Leysen (A)
- Jean-François Robe (A)
- Geert Duyck (B)
- Helge Israelsen (B)
- Søren Vestergaard - Poulsen (B)
- Fritz Schur (B)
- Johnny Thijs (Administrateur délégué)

La rémunération du mandat de membre du Conseil d'Administration a été fixée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 janvier 2000 (rémunération brute sur base annuelle) :

- 33.984 euros au Président, qui préside aussi la Commission Paritaire de La Poste sans jeton ou rémunération complémentaire (durant l'année 2007, la Commission Paritaire s'est réunie 12 fois)
- 16.992 euros aux autres administrateurs.

Finalement, des jetons de présence de 1.416 euros sont prévus pour chaque membre du Conseil (à l'exception de l'Administrateur délégué) par réunion d'un des Comités créés par le Conseil. En ce qui concerne la présence aux réunions de la Commission Paritaire de La Poste, aucun jeton de présence ou rémunération supplémentaire n'est prévu.

Søren Vestergaard – Poulsen et Geert Duyck ont renoncé à la rémunération et aux jetons de présence auxquels ils ont droit en leur qualité d'administrateur.

L'Administrateur délégué et le Comité de Direction

L'Administrateur délégué fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration et lui fait des recommandations concernant l'exploitation, les activités et la gestion de la société.

Pour l'année se clôturant le 31 décembre 2007, un montant de 0,9 million d'euros a été payé à l'Administrateur délégué au titre de rémunération (2006 : 0,9 million d'euros). Il a également été accordé à l'Administrateur délégué 174 options sur actions (2006:174) dans le cadre de l' "Employee Stock Option Plan".

Dans sa gestion de la société, l'Administrateur délégué est assisté d'un Comité de Direction composé comme suit :

- Bernard Delvaux : Directeur Mail & Parcels Operations
- Mark Michiels : Directeur Human Resources and Organisation (à compter du 5 octobre 2007 et cela en remplacement de Luc Luyten qui a pris sa retraite le 21 août 2007)
- Baudouin Meunier : Directeur Enterprise, Group Marketing & Regulatory
- Koen Van Gerven : Directeur Residential, SOHO's & Small Enterprises
- Johan Vinckier : Directeur Service Operations
- Pierre Winand : Directeur Finance & Accounting (Chief Financial Officer)

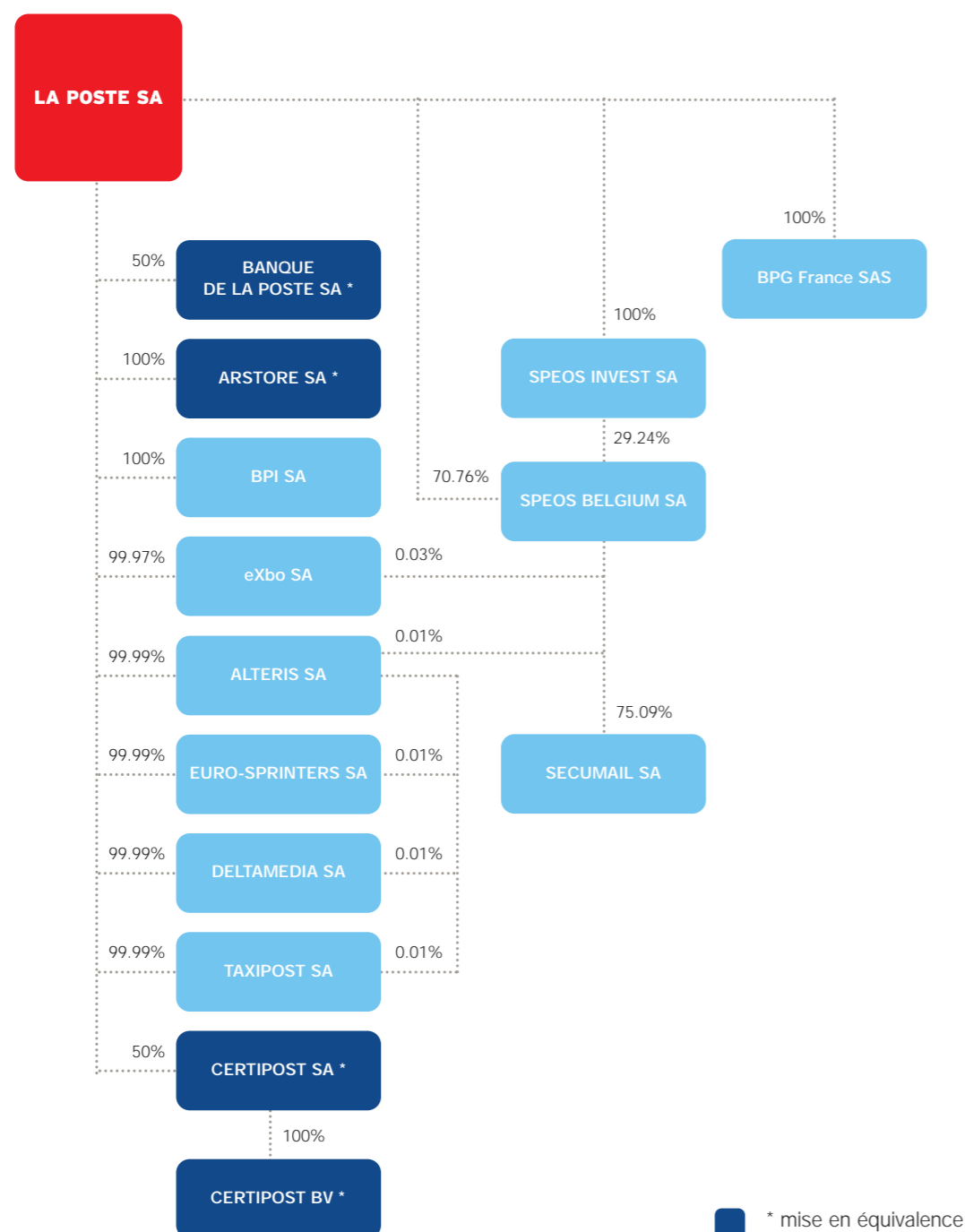
En septembre 2007, Peter Somers a été adjoint au Comité de Direction en tant que Directeur International Mail & Parcels Activities.

Le Comité de Direction assiste l'Administrateur délégué dans la gestion de la société. Le Comité de Direction est également habilité collégialement à négocier tout renouvellement ou toute modification du Contrat de Gestion conclu entre l'Etat et la société. Les membres du Comité de Direction disposent de pouvoirs qui leur ont été délégués au niveau opérationnel.

Pour l'année se clôturant au 31 décembre 2007, une rémunération globale de 2,8 millions d'euros (2006 : 2,8 millions d'euros) a été payée aux membres du Comité de Direction (à l'exclusion de l'Administrateur délégué) au titre de salaire de base et de salaire variable. Il leur a été également accordé 378 options sur actions (2006 : 324) dans le cadre de l' "Employee Stock Option Plan".

Finalement, La Poste a payé une somme totale de 128.028 euros en guise de primes d'assurance dans le cadre de l'assurance groupe qui a été souscrite en faveur des membres du Comité de Direction.

9.31. SOCIÉTÉS DU GROUPE



Les filiales de La Poste se présentent comme suit :

NOM	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN% 2007	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN% 2006	PAYS D'INCORPORATION	N° TVA
Alteris SA (précédemment Laterio SA)	100%	100%	Belgique	BE474.218.449
Arstore SA (précédemment Vicindo Printing) (****)	100 %	100%	Belgique	BE419.892.709
Asterion Direct SAS (précédemment Vicindo Symbiose Ouest) (**)	0%	100%	France	FR04324397744
Asterion SAS (**)	0%	100%	France	FR56379440670
Asterion SUD SAS (**)	0%	100 %	France	FR53349604439
BPG France SAS	100%	100%	France	FR18352871743
Deltamedia SA	100%	100%	Belgique	BE424.368.565
Eurosprinters SA	100%	100%	Belgique	BE447.703.597
eXbo Services International SA	100%	100%	Belgique	BE472.598.153
Fond des Sarts SPRL (**)	0%	100%	Belgique	BE473.254.486
Postshop SA (**)	0%	100%	Belgique	BE466.385.403
Secumail SA (*)	75%	75%	Belgique	BE462.012.780
Speos Belgium SA	100%	100%	Belgique	BE427.627.864
Speos Invest SA	100%	100%	Belgique	BE463.888.444
Taxipost SA	100%	100%	Belgique	BE867.722.408
BPI SA	100%	0%	Belgique	BE889.142.877

(*) Les intérêts minoritaires (0,1 million d'euros au 31 décembre 2007; 0,1 million d'euros au 31 décembre 2006) présentés dans le bilan concernent ces filiales.

(**) Vente des filiales de BPG France

(***) Intégration dans La Poste S.A. (fusion)

(****) En liquidation

Voici une brève description des activités commerciales des principales filiales :

- **Eurosprinters** offre des services de transport 24h/24 et 7j/7 pour des marchandises pouvant peser jusqu'à 24 tonnes.
- **Deltamedia** distribue des journaux en Belgique.
- **eXbo** aide les clients à améliorer l'efficacité de leur flux de documents, à savoir les documents entrants, internes, sortants. eXbo gère les salles de courrier, le courrier numérique, les centres de copie, l'impression à la demande, les imprimés, l'affranchissement, les mailings, les archives, le scanning, le guichet de réception et le standard, les fournitures de bureau et la gestion de votre parc d'imprimantes et de fax.
- **Speos Belgique** fournit des services d'externalisation administrative et de gestion de documents financiers tels que des factures, des relevés bancaires et des fiches de salaire. Ces services incluent la gestion physique et électronique ainsi que le traitement et le scanning de document, l'édition au laser, la mise sous enveloppe, l'e-facturation et l'archivage électronique.

LISTE DES INVESTISSEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

La liste des investissements mis en équivalence peut se résumer comme suit :

NOM	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN% 2007	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN% 2006	PAYS D'INCORPORATION	N° TVA
Certipost BV	50%	50%	Pays-Bas	NL10275594B01
Banque de La Poste S.A.	50%	50%	Belgique	BE456.038.471
Certipost SA	50%	50%	Belgique	BE454.396.406

Voici une brève description des sociétés mises en équivalence :

- **Certipost** est une société créée en 2003, contrôlée conjointement par La Poste S.A. et Belgacom. Elle permet aux organisations de communiquer par voie électronique avec n'importe quel client, citoyen, fournisseur et organisme public, en automatisant les flux entrants et sortants d'information, en rationalisant l'échange de documents et en sécurisant et certifiant les communications électroniques. De plus, Certipost fournit les certificats numériques liés à la carte d'identité numérique belge (eID). Certipost propose des solutions qui permettent la facturation électronique, l'échange de documents au sein de la chaîne d'approvisionnement, l'e-gouvernement en matière de sécurité sociale et de douane, le courrier électronique enregistré, la sécurité électronique, les compteurs électroniques et l'utilisation de la carte d'identité électronique dans les organisations.
- les relations avec la **Banque de La Poste** sont décrites dans l'annexe 9.30.

9.32. EVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Poste a conclu un accord avec Belgacom en vue d'acquérir les 50% de parts que possède Belgacom dans la société Certipost. Au terme de cette transaction, Certipost sera détenue intégralement par La Poste.

Grâce à la reprise de Certipost, La Poste pourra fournir une combinaison de services de gestion des documents électroniques et de services complémentaires tels l'impression, le scanning et la préparation du courrier administratif. Cet achat, soumis à une série de conditions, devrait être finalisé lors du premier trimestre 2008. Il n'est pas possible actuellement de déterminer avec précision l'impact financier de cette reprise.

La proposition de directive postale européenne, dont la deuxième lecture a débuté en 2007, a été votée par le Parlement Européen le 31 janvier 2008. Ce texte confirme la libéralisation totale au 1er janvier 2011. Le Gouvernement belge devra définir le cadre réglementaire du service universel ainsi que les mécanismes de financement associés qui ont été proposés. L'impact financier de ces événements ne peut pas être déterminé dans le détail pour le moment.

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES- REVISEURS D'ENTREPRISES

.....
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME DE DROIT
PUBLIC LA POSTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2007

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de La Poste SA de droit public et de ses filiales (le "Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ("IFRS"), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007, le compte de résultats consolidé et les états consolidés de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 2.528,7 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, quote-part du Groupe, de € 64,8 millions.

Responsabilité de l'organe de gestion dans l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Collège des Commissaires – Réviseurs d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ainsi que selon les normes de révision internationales ("*International Standards on Auditing, ISA*"). Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des principes de consolidation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2007, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ("IFRS"), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 1er avril 2008

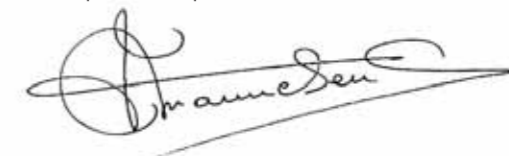
Le Collège des Commissaires-Réviseurs d'Entreprises

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
représentée par



Pierre Anciaux
Associé

Grant Thornton, Lippens & Rabaey BVCV
représentée par



Marleen Mannekens
Associée

CONTACTS

LA POSTE

Centre Monnaie — 1000 BRUXELLES / www.laposte.be

Direction : tél. 32.2.276 22 10 — fax 32.2.276 21 49

Relations Presse : tél. 32.2.276 21 84 — fax 32.2.276 27 47 / press.relations@post.be

Affaires Publiques : tél. 32.2.276 29 41 — fax 32.2.276 32 44 / public.affairs@post.be

Ressources Humaines : tél. 0800.13 240 / ehr@post.be

HR-Contact Center : BP 1440 — 1000 BRUXELLES

Service Clients : tél. 32.22.012345 / serviceclients@post.be

La Poste : BP 5000 — 1000 BRUXELLES

BELGIAN POST INTERNATIONAL

Centre Monnaie — 1000 BRUXELLES

tél. 32.2.276 22 74 / 32.2.276 22 75 — fax 32.2.276 21 38 / www.belgianpostinternational.be

CERTIPOST

Ninovesteenweg, 196 — 9320 EREMBODEGEM

tél. 32.53.60 11 11 / www.certipost.be

DELTAMEDIA

Industrielaan, 24 — 1740 TERNAT

tel 32.2.568 03 00 — fax 32.2.568 03 59 / www.deltamedia.be

EURO-SPRINTERS®

Noordersingel, 13 — 2140 ANTWERP

tél. 32.70.233 533 — fax 32.70.233 032 / www.eurosprinters.com

eXbo

Industrielaan, 24 — 1740 TERNAT

tél. 32.2.568 17 60 — fax 32.2.568 17 99 / www.exbo.be

SPEOS BELGIUM

Rue Bollinckx, 26-32 — 1070 BRUXELLES

tél. 32.2.558 02 22 — fax 32.2.520 70 37 / www.speos.be

TAXIPOST®

Centre Monnaie — 1000 BRUXELLES

tél. 32.78.15 33 43 / 32.2.251 24 24 — fax 32.78.15 33 44 / 32.2.251 11 55 / www.taxipost.be

Imprimé sur :

Hannoart Silk



- Fondé en 1993 par le WWF et le World Resources Institute
- Label certifiant que le bois provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable

Cyclus Offset



- Fondé en 1992 par le Conseil européen
- Produit répondant à des critères environnementaux au niveau européen basé sur l'entière du cycle de vie du produit

Editeur responsable : Piet Van Speybroeck – Centre Monnaie — 1000 Bruxelles

Concept, contenu et coordination :

Piet Van Speybroeck et Eric Halloy – Centre Monnaie — 1000 Bruxelles

Design : Trait d'Esprit

Photographies : Yannis Argiropoulos, Marcel Veelo

Impression : Imprimerie de LA POSTE

www.laposte.be